

MÉTROPOLE DES TRANSITIONS

rapport
développement
durable
2024



toulouse
métropole





Édito



© P. Nini

Nous veillons à ce que chacun de nos projets allie développement du territoire, respect de l'environnement et prise en compte des enjeux d'avenir. L'amélioration significative de la qualité de l'air depuis 10 ans prouve l'efficacité de notre action pour l'environnement.

La mise en œuvre de la tarification saisonnière de l'eau, l'adoption du projet de notre PLUi-H ou encore l'ouverture des passerelles piétonnes de l'île du Ramier sont autant d'illustrations du travail récemment mené par Toulouse Métropole en matière de développement durable.

Ainsi, nous offrons à chaque habitant de la Métropole une qualité de vie sans cesse améliorée.

Jean-Luc MOUDENC

Maire de Toulouse

Président de Toulouse Métropole





4 QUESTIONS À FRANÇOIS CHOLLET

Vice-président de Toulouse Métropole chargé de l'Écologie, du Développement durable et de la Transition énergétique.



© B.A

1. Comment progresse la décarbonation de la Métropole ?

Nous avons, sur l'année écoulée, poursuivi et amplifié l'effort de décarbonation de la Métropole. Deux leviers ont une importance capitale pour baisser les émissions de gaz à effet de serre : les transports et le bâti. Il faut bien mesurer que, dans une Métropole comme la nôtre, qui continue de gagner de nouveaux habitants chaque année, l'effort à

consentir doit être important si l'on veut obtenir un effet tangible. Sur les transports en commun, nous agissons avec les lignes de métros, le tramway, Téliéo, mais aussi en remplaçant les moteurs thermiques des bus. Le soutien important accordé aux mobilités douces (vélo, marche) produit également son effet. Pour ce qui concerne le bâti, la rénovation énergétique des maisons et copropriétés s'accélère. L'action déterminée de la Maison de l'énergie, chargée d'accompagner les particuliers, porte cette ambition en prenant toute son envergure, 2 ans après sa création. Nous allons vers les habitants pour expliquer et les pousser à agir. Nous sommes dans les actes. Certains outils sont disponibles, tel le cadastre solaire, pour faciliter ce "passage à l'acte".

Pour parvenir à placer cet enjeu de décarbonation au cœur de tout, la Métropole s'est mise elle-même en ordre de marche, en organisant un travail transverse de tous ses services.

2. Le nouveau PLUi-H a franchi une étape clé en juin. Quel est son impact ?

Les 37 communes se sont accordées sur un PLUi-H, après plus de deux ans d'intenses échanges. C'est un moment important car c'est l'aboutissement de travaux compliqués, qui entérinent notamment la baisse de l'artificialisation des sols. Notre travail collectif a produit un PLUi-H qui porte une dimension environnementale de rupture : 97 % des espaces naturels, agricoles et forestiers sont protégés et la consommation foncière y est divisée par quatre comparée au précédent plan. Il faut également noter le fait que ce PLUi-H a été réalisé à l'aune du Plan Climat que nous nous sommes donné. Désormais, le plan est soumis à concertation dans chaque commune, avant le vote définitif, dans un an.

3. La gestion de la ressource en eau est un autre élément saillant de l'année écoulée. Pourquoi un tel engagement ?

Le travail sur la thématique de l'eau est multidimensionnel. Il a d'abord abouti à la tarification différentielle de l'eau, entrée en vigueur le 1^{er} juin. La hausse du prix l'été est accompagnée d'une baisse des tarifs l'hiver : ce qui signifie qu'un consommateur lambda paiera la même chose à l'année. En revanche, si vous consommez beaucoup en période estivale, là où la ressource est rare, alors vous paierez plus. Les baisses de débits de la Garonne sont éloquentes, et le climat qui nous attend, c'est celui de Séville : cela oblige chacun à mesurer ses usages. À commencer par le consommateur au robinet. Nous avons d'ailleurs distribué des kits d'économies d'eau aux habitants.

Un autre sujet clé pour notre territoire est la limitation du ruissellement, avec le schéma directeur des eaux pluviales. Nous créons des noues, des fossés, des tranchées de Stockholm. Nous laissons désormais aux sols leur capacité d'infiltration, ou nous les rendons de nouveau perméables, en débitumant.

La réutilisation de l'eau progresse aussi, et c'est tant mieux. Mais on ne pourra l'utiliser qu'en immédiate proximité de Ginestous, et en venant la chercher sur place.

4. Quelles autres actions phares pour le développement durable retenir sur l'année ?

La sanctuarisation et la dynamique des 5 Grands Parcs sont sans conteste ce qui me donne le plus satisfaction. Avec ce sujet, nous parlons véritablement de temps long. Chacun dispose dorénavant de son Plan Guide, les actions sont planifiées. Nous avons mûri et avec ces avancées, la Métropole développe sa trame verte et bleue et fait du végétal une de ses priorités. Les expérimentations autour de la richesse des sols en milieu urbain, dans le cadre de Life Green Heart (Grand Parc Garonne), nous aident également à nous projeter. En "décroûtant", on baisse la température, les micro-organismes se multiplient de nouveau. Et puis nous voyons également des végétaux et des animaux réapparaître spontanément : dès que l'on fait une place à la nature, celle-ci revient. Ce sont des enseignements précieux.

LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE



Ce rapport est produit chaque année, en application de la loi N° 210-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'Engagement National pour l'Environnement, et est présenté en Conseil métropolitain afin d'orienter le vote du budget.

Ce rapport présente les actions menées sur le territoire et en interne par Toulouse Métropole qui répondent aux cinq finalités du développement durable :

1. Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre générations et entre territoires
2. Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
3. Préserver la biodiversité et protéger les milieux naturels et ressources
4. Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
5. Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les actions présentées dans ce rapport doivent aussi incorporer les méthodes de développement durable :

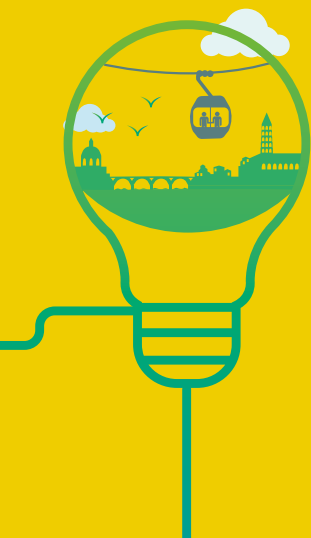
- Évaluation et amélioration continue
- Transversalité du pilotage des actions
- Participation des acteurs locaux et des habitants

Le présent rapport rend compte de la politique de la collectivité en matière de développement durable. Bien que non exhaustif, ce rapport annuel permet de mettre en lumière les actions engagées par Toulouse Métropole entre juin 2023 et juin 2024 en matière de transition énergétique et écologique.



Sommaire

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	9
UNE NOUVELLE IMPULSION DONNÉE AU PILOTAGE DES ENJEUX CLIMATIQUES ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE	10
1. RELEVER LE DÉFI ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE.....	12
Une Métropole engagée dans la transition du territoire	14
Une mobilisation active de tous les acteurs du territoire.....	15
La Métropole sobre et bas carbone est en marche	16
La production d'énergie renouvelable s'amplifie.....	21
Les mobilités douces, actives, collaboratives ou partagées	26
Des transports en commun démultipliés et innovants.....	32
Une montée en charge rapide de l'électromobilité	35
2. UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ POUR TOUS	36
La lutte contre les îlots de chaleur urbain se poursuit.....	38
Agir pour la qualité de l'air et protéger la santé des habitants.....	40
Une Métropole nature pour l'aménagement de la ville de demain	41
Les grands parcs se déploient	42
Parcs et plantations se multiplient dans les quartiers.....	47
Une gestion des eaux au service du bien commun.....	50
Environnement et cadre de vie : Produire moins de déchets, recycler plus	53
3. DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS ET LA CITOYENNETÉ	56
La Métropole engagée pour des logements de qualité pour tous.....	58
Favoriser les changements de comportements au service de l'écologie	59
L'économie sociale et solidaire, un lien à fort impact	62
La Métropole, solidaire à l'international	64





4. INNOVER POUR LA CROISSANCE VERTE, FAVORISER LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION RESPONSABLES.....	66
Favoriser le « bien manger », en fédérant acteurs et actions de terrain.....	68
Cultiver en proximité, en incitant à l'installation agricole et aux initiatives	72
Toulouse, Métropole de l'économie circulaire	73
Soutenir l'innovation pour des pratiques responsables	76
5. RENFORCER L'EXEMPLARITÉ DES PRATIQUES DE LA COLLECTIVITÉ	78
Acheter de façon responsable.....	81
Sobriété et gestion exemplaire et durable du patrimoine	82
De nouveaux modes d'organisation du travail.....	85
Évaluation des politiques publiques : Les habitants interrogés	87



Chiffres clés

Le territoire de Toulouse Métropole



37
communes



818 491
habitants en 2021
(Source : population municipale
INSEE 2021)



5^e
aire d'attraction
des villes de France



46 127 ha
de superficie, dont
41 %
en espaces naturels
et agricoles
(Source OCS GE Enrichie 2022)



400 km
de cours d'eau



487 660
emplois en 2020
(Source : RP INSEE)



407 906
résidences principales
en 2020
(Source : RP INSEE)



135 millions
de déplacements
en transports en commun
en 2023



141 388
inscrits dans l'académie
de Toulouse en 2021



93 ha
de réserve naturelle régionale
Garonne-Ariège

813 ha
pour la zone d'importance communautaire
pour les oiseaux

3 186 ha
de zones naturelles d'intérêt écologique,
faunistique et floristique



2,4 %
du territoire en site
Natura 2000
ou arrêtés préfectoraux
de protection de biotope



Les Objectifs de Développement Durable (ODD)



Depuis septembre 2015, les Objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par les 193 États membres des Nations unies. Ils sont, à présent, le cadre international de référence en matière de développement durable pour les acteurs étatiques et non étatiques, publics et privés.

Les ODD sont au nombre de 17, articulés en 169 cibles et regroupés dans un programme universel pour le développement durable : l'Agenda 2030.

Depuis fin septembre 2019, la France s'est engagée au travers d'une feuille de route valant stratégie nationale de développement durable. Elle est structurée autour de **six enjeux prioritaires** :

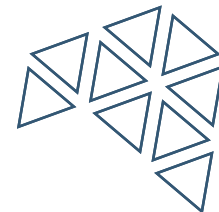
- 1. Agir pour une société juste** en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous
- 2. Transformer les modèles de sociétés** par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat et de la planète et de sa biodiversité
- 3. S'appuyer sur l'éducation et la formation** tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable
- 4. Agir pour la santé et le bien-être** de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable
- 5. Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD**, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale
- 6. Œuvrer au plan européen et international** en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





**UNE NOUVELLE
IMPULSION DONNÉE
AU PILOTAGE
DES ENJEUX
CLIMATIQUES ET
DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**



Dans le cadre de la réorganisation de l'administration, une nouvelle Direction Générale transversale et stratégique, rattachée directement au Directeur Général des Services, a été créée le 1^{er} Janvier 2024 : la Direction Générale aux Transitions.

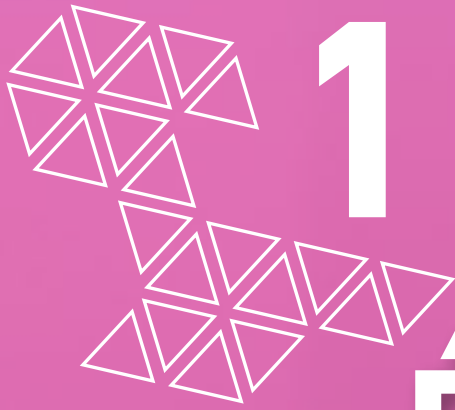
Afin d'être en adéquation avec les enjeux sociétaux et environnementaux actuels et à venir cette nouvelle DG a vocation à piloter les transformations à mener en interne comme sur le territoire autour de trois enjeux principaux : la transition écologique, la transition numérique et la transition dans la relation citoyenne et aux usagers.

Pour porter la transition écologique au sein de cette nouvelle DG aux transitions, une Direction Climat et Transition Écologique a été créée, avec des effectifs doublés par rapport à l'organisation précédente.

OBJECTIFS

L'objectif est de sortir du strict cadre réglementaire du PCAET pour piloter une démarche stratégique transverse, affirmée et portée au niveau de la direction générale devant permettre un passage à l'échelle dans la déclinaison opérationnelle des enjeux de transition écologique par l'ensemble de l'administration mais également par tous les acteurs territoriaux et ainsi favoriser l'atteinte des objectifs du Plan Climat, notamment la réduction à horizon 2030 de 40% des émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire par rapport à 2008.

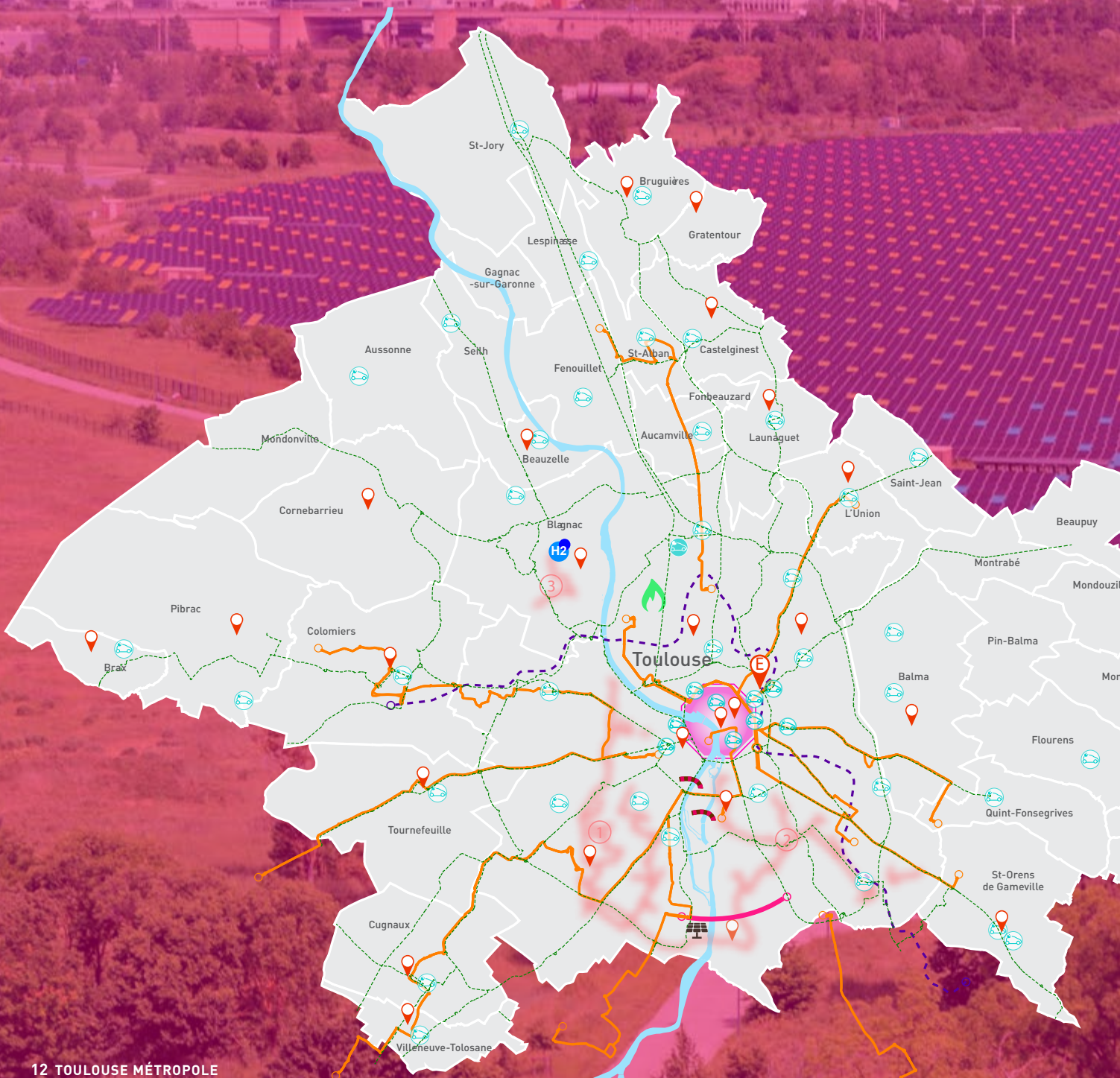
- La Direction Climat et Transition Écologique impulse en interne la diffusion d'une culture commune de la transition écologique à tous les niveaux de l'administration en mettant en œuvre, le déploiement d'un plan de développement des compétences Transition écologique pour tous les agents et en déployant une démarche d'accompagnement à la transition écologique de l'action publique. Elle crée et pilote la feuille de route de l'administration pour la transition écologique, rassemblant l'ensemble des actions du plan Climat et des plans transversaux contributifs à la transition écologique (plan Toulouse + Fraîche, plan 100 000 Arbres, plan Eau, plan Administration Bas-Carbone...) dans un document unique, partagé et faisant l'objet d'un suivi régulier. Tous ces plans sont organisés et menés en mode projet (COMET) avec l'identification d'un directeur de projet, d'un chef de projet et d'un gardien du temps. L'objectif est de systématiser la prise en compte des enjeux climat et de transition écologique dans toutes les actions, projets, politiques publiques portées par la collectivité.
- La Direction Climat et Transition Écologique mobilise aussi en externe les acteurs du territoire pour les engager à passer à l'action et ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan Climat. Pour cela, 4 chargés de mission sont recrutés pour élaborer, piloter et animer des plans de mobilisation territoriale auprès de différentes cibles : citoyens, associations, communes, entreprises, commerces, Délégations de Services Publics, satellites, grands propriétaires fonciers, copropriétés, ...
- Aussi, au sein de la direction Climat, une mission Observatoire Métropolitain du Climat et de la Transition Écologique a été créé avec pour missions le déploiement d'une plateforme numérique dédiée pour centraliser et partager, avec les services et les élus, l'ensemble des indicateurs pertinents pour piloter efficacement les politiques Climat-Air-Énergie mais aussi pour mieux rendre compte aux citoyens des progrès effectués ou des difficultés rencontrées tout en les incitant à devenir eux-mêmes acteurs. Au sein de cette mission un climatologue urbaniste a été recruté pour apporter aux services opérationnels de la collectivité l'expertise nécessaire à l'intégration, au juste niveau, des enjeux climat dans la fabrique des espaces publics et de la ville de demain. Enfin, la mission Observatoire pilote un réseau de 76 stations météo permettant d'établir des cartographies en temps réel du phénomène d'îlot de chaleur urbain et de son évolution sur le territoire, précieux outil d'aide à la décision et à la priorisation des actions de rafraîchissement à mener.



1

R

ÉNERGÉTIQUE



ELEVER LE DÉFI ET CLIMATIQUE

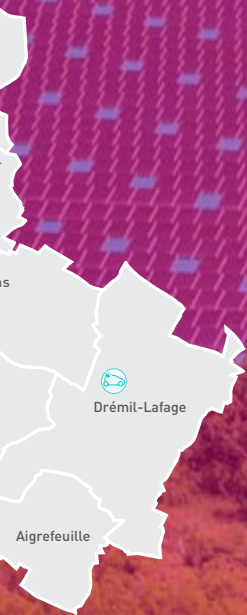
Le territoire doit réduire son impact sur le changement climatique, qu'il s'agisse de diminuer les émissions de gaz à effet de serre comme de baisser la consommation énergétique. Pour y parvenir, la collectivité accentue ses politiques publiques autour de l'éco-rénovation des logements, des mobilités douces et alternatives à la voiture, du soutien aux transports publics performants, ou encore de la massification des énergies renouvelables et mobilise largement les acteurs locaux afin qu'ils engagent des actions à ses côtés.

DÉPLACEMENTS

- 3^e ligne de métro
- Linéo
- Téleo
- Réseau Express Vélo (REV)
- Passerelles
- Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)
- Borne de recharge ultrarapide
- Station d'hydrogène vert existante
- Octogone Toulousain : zone de rencontre

ÉNERGIE

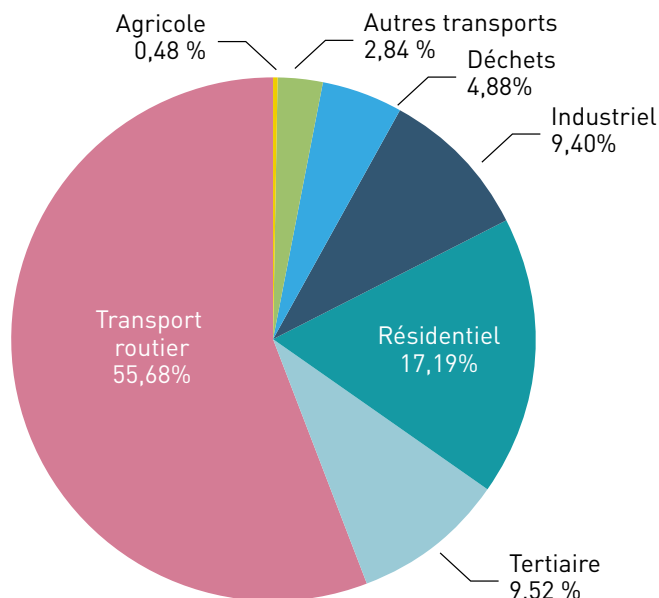
- Réseaux Chaleur Urbain (RCU)
- ① RCU du Mirail
- ② RCU Toulouse Énergie Durable
- ③ RCU de Blagnac
- 📍 Maison de l'Énergie
- 📍 Permanence Toulouse Métropole Rénov'
- 🌿 Énergibio Ginestous Garonne
- ☀️ Centrale photovoltaïque de l'Oncopole



► UNE MÉTROPOLE ENGAGÉE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

RÉPARTITION PAR SECTEUR DES ÉMISSIONS DE GES DU TERRITOIRE EN 2021

(Source : Dernières données ATMO Occitanie disponibles au 1^{er} septembre 2024)

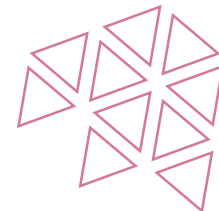


EN ROUTE VERS LA 4^E ÉTOILE DU LABEL TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Toulouse Métropole accentue sa démarche d'amélioration continue en matière de transition. Depuis 2019, la collectivité est labellisée trois étoiles (sur cinq) dans le volet climat-air-énergie du programme territoire engagé pour la transition écologique (TETE) de l'ADEME. Via le programme d'action amplifié de son plan climat-air-énergie territorial (PCAET), l'Acte II, la Métropole poursuit son engagement dans le dispositif.

Le premier semestre 2024 a été l'occasion de mettre en marche le processus de renouvellement de la labellisation. Les services de la métropole, accompagnés par un conseiller indépendant, ont évalué l'ensemble des actions menées par la collectivité en faveur de la transition écologique par rapport aux 6 domaines du référentiel du label de l'ADEME : planification territoriale, mobilité, organisation interne, gestion de l'énergie, du patrimoine, de l'eau et des déchets.

Suite à cet état des lieux, il a été identifié l'opportunité de déposer un dossier commun Toulouse Métropole/ville de Toulouse (possible pour les collectivités disposant de services mutualisés), afin de valoriser pleinement les actions engagées par les deux collectivités en termes d'exemplarité dans leur gestion interne tout comme sur chacun de leurs domaines de compétences ou encore en lien avec leurs différents partenaires territoriaux, et de candidater à un niveau 4 étoiles, reflétant les progrès majeurs entrepris depuis 2019 grâce à la structuration de la politique environnementale des deux collectivités autour du plan climat. La Commission Nationale du Label (CNL) prononcera les résultats dans le courant de l'automne 2024. La Métropole a, par ailleurs, été labellisée trois étoiles sur le volet économie circulaire du programme TETE à l'été 2023.



► UNE MOBILISATION ACTIVE DE TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE

LA MOBILISATION DES ENTREPRISES DE LA MÉTROPOLE AUTOUR DES ENJEUX DU PCAET : LE PACTE CLIMAT 2030



Suite à l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), Toulouse Métropole a renforcé son programme opérationnel avec plus de 120 actions.

La collectivité complète cet effort en renforçant la mobilisation des acteurs du territoire, et notamment des acteurs économiques. L'objectif est d'atteindre, collectivement, les objectifs territoriaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030. À travers la co-construction d'un Plan de mobilisation des entreprises (Pacte Climat 2030), Toulouse Métropole fournit un cadre de coopération public-privé en faveur du climat, en impulsant un mouvement général coordonné, pour entraîner et mobiliser les acteurs socio-économiques dans une responsabilité collective de transformation territoriale. Entre 30 et 40 entreprises et clubs d'entreprises ont ainsi participé à des ateliers de co-construction du Pacte Climat 2030. Entre mars et juin 2024, 3 webinaires flash ont été coorganisés avec la CCI Toulouse Haute-Garonne

et la CMA Haute-Garonne sur les thématiques de la mobilité durable, de l'adaptation au changement climatique et de la performance énergétique des bâtiments et des process des entreprises.

En parallèle, Toulouse Métropole a été désignée "lauréat de l'AMI Acteurs Socio-Économiques Engagés dans la Transition écologique des Territoires (ASSETT)". Dans ce cadre-là, Efficacity et le CEREMA s'engagent, via l'expérimentation de méthodes et outils innovants, à accompagner la collectivité dans la structuration d'un catalogue d'ingénierie et de services en faveur de la transition écologique via une plateforme numérique ; accompagner la collectivité dans le maintien de la dynamique partenariale et le partage d'expériences entre pairs ; accompagner la collectivité dans la co-construction d'une charte des acteurs engagés.

Acteurs économiques, rejoignez le
Pacte Climat 2030



© DR

LES "ATELIERS DES IDÉES DANS LES COMMUNES" SE POURSUIVENT



Les communes bénéficient d'une délégation métropolitaine pour décliner le PCAET sur chaque territoire. Des binômes élu/technicien référents sur le Plan Climat sont identifiés et des ateliers des idées permettent de progresser sur des thématiques opérationnelles telles que la RE2020 et les constructions exemplaires, les

Certificats d'Économies d'Énergie, le budget climat, les dispositifs d'accompagnement des communes à la transition écologique, les zones d'accélération des énergies renouvelables, le photovoltaïque, la biodiversité, ou encore les cours oasis. De juin 2023 à juin 2024, 6 ateliers ont eu lieu.

▶ LA MÉTROPOLE SOBRE ET BAS CARBONE EST EN MARCHÉ



LA MAISON DE L'ÉNERGIE A DEUX ANS ET DÉMULTIPLIE SES INTERVENTIONS

Guichet de la Rénovation énergétique de Toulouse Métropole	2021	2023	Évolution 2021 - 2023
Nombre de contacts réalisés par la Maison de l'Énergie (conseil en énergie personnalisé)	3 247	5 634	+74 %
Énergie économisée (GWh)*	64	135	+111 %
Émission de CO ₂ évitées / an (teq CO ₂)*	10 270	21 845	+113 %

*Sur l'ensemble des rénovations réalisées depuis 2017

Toulouse Métropole accompagne la transition énergétique des habitants du territoire, en contribuant à la rénovation de l'habitat, l'une des cibles prioritaires du Plan Climat-Air-Energie Territorial pour baisser les consommations d'énergie.

Doté de 14 agents depuis le début d'année 2024, le service Toulouse Métropole Rénov' a délivré près de 14 000 conseils et permis de déclencher 3 200 audits énergétiques (1 500 logements individuels et 1 700 logements collectifs répartis sur 70 copropriétés), depuis 2 ans.

L'ambition de rénover 7 500 logements par an a été fixée. Grâce au soutien de l'Europe et de la Région Occitanie, la Maison de l'Énergie reçoit sans rendez-vous les habitants du territoire, sur trois demi-journées par semaine. Elle fournit un conseil gratuit et indépendant concernant les techniques de rénovation ou les financements possibles. Le service est également disponible par téléphone ou par rendez-vous. Il est possible d'être conseillé dans l'un des 22 autres lieux du territoire de Toulouse Métropole qui mailent le territoire (plus d'infos et prise de rendez-vous sur renov.toulouse-metropole.fr).

**Rénovation énergétique
+ de 14 000 habitants
conseillés pour leur projet
ET VOUS ?**

**LA MAISON DE L'ÉNERGIE
FÊTE SES 2 ANS**

CONTACTEZ-NOUS :
05 34 24 59 59
renov.toulouse-metropole.fr
Arche marengo - 1 allée Jacques Chaban-Delmas Toulouse

**Au cœur de
votre quotidien**

**toulouse
métropole**

ET AUSSI

LA CHARTE D'ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS DE LA RÉNOVATION ÉLARGIE

Le document, élaboré par Toulouse Métropole avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne (CMA31), la Fédération Française du Bâtiment et des Travaux Publics de la Haute-Garonne (FBTP31), la CAPEB31 (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de la Haute-Garonne), les AROc (Architectes de la Rénovation en Occitanie), Envirobat Occitanie et la Région Occitanie, a été élargi en 2023 aux professionnels de la copropriété. Le partenariat concerne également la FNAIM (fédération Nationale de l'Immobilier), l'UNIS (Union des syndicats de l'Immobilier) et l'AIOc (Association Ingénierie Occitanie). Un annuaire des professionnels engagés dans ce dispositif est accessible depuis 2023, il rassemble près de 90 entreprises.



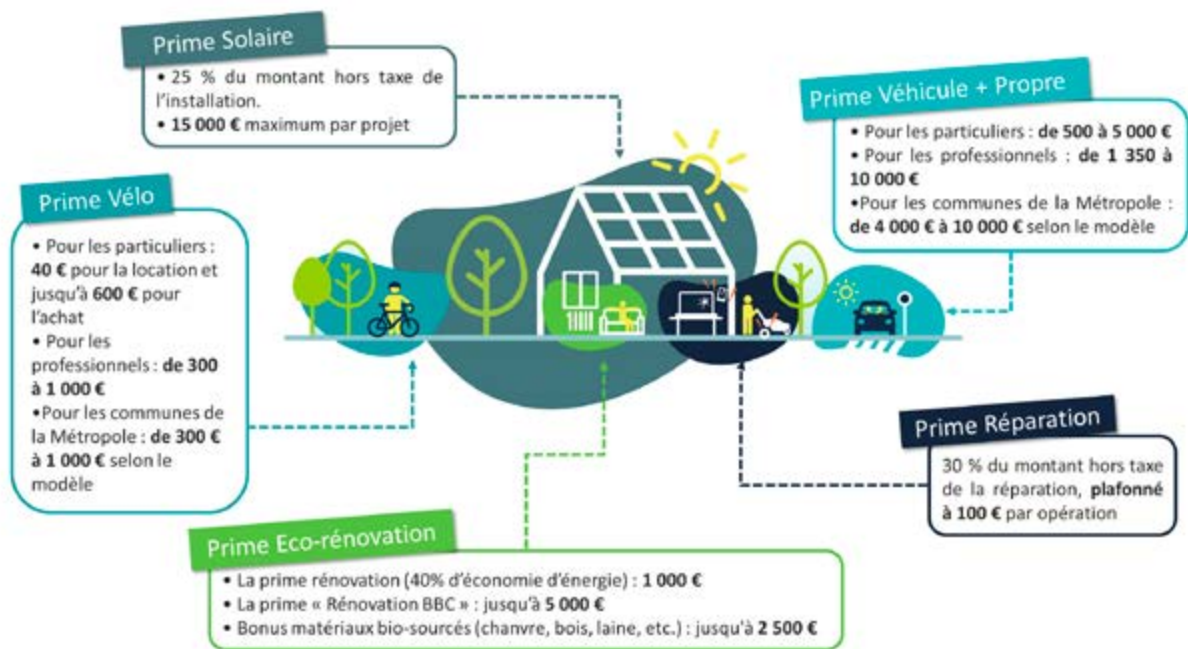
7 307 NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES DES PRIMES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le dispositif de primes a été mis en place fin 2020 par la Métropole, pour accélérer la transition énergétique. Ces primes ont vocation à créer des emplois non délocalisables et dynamiser l'économie locale. Elles visent aussi à réduire la dépendance aux énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre, tout en contribuant à une transition écologique et solidaire du territoire. Entre juin 2023 et juin 2024, ces cinq primes ont bénéficié à 7 307 habitants, entreprises et associations. La Métropole a attribué 5,8 millions d'euros de primes.

La prime solaire a permis de soutenir 205 installations sur un an. Il s'agit d'une aide pour des projets photovoltaïques et thermiques, en autoconsommation ou en injection, au sol, en ombrière ou en toiture.

5 511 vélos ont été financés grâce à la prime vélo, pour 1,3 million d'euros mobilisés. Particuliers, professionnels et associations ont bénéficié d'une aide à l'achat, la location ou la transformation de vélos, classiques, pliables, cargos, neufs ou d'occasion, avec ou sans assistance électrique. La prime véhicule plus propre a soutenu l'achat, la location ou le retrofit de véhicules propres pour 1 027 particuliers, professionnels et associations. Cette prime a intégré, début 2023, une aide pour le remplacement des motos et le financement de services d'autopartage. Un budget de 3,2 millions d'euros a été dévolu à cette thématique.

La prime éco-rénovation est venue soutenir 206 chantiers, à hauteur de 725 000 €. Dans de nombreux cas, le niveau BBC Rénovation est atteint, en utilisant notamment des matériaux biosourcés.



6 985
demandes déposées



547
entreprises impactées (2 208 depuis novembre 2020)



8 917
demandes clôturées



7 307
bénéficiaires



91 %
des bénéficiaires ont été incités par l'existence des primes



5,8 m €
de primes attribuées



+38 m €
d'investissement

ET AUSSI

LES PRIMES "VÉHICULE PLUS PROPRE" ET "VÉLO" ÉTENDUES AUX COMMUNES DE LA MÉTROPOLE

Les primes Véhicules plus propres et Vélos étaient jusqu'ici destinées aux acteurs privés (associations, entreprises, personnes physiques). Depuis le mois d'avril, Toulouse Métropole a étendu ces primes aux communes de la Métropole qui souhaitent remplacer leurs véhicules les plus polluants par un véhicule électrique (prime de 4 000 € à 10 000 €, selon modèle) ou s'équiper à vélos électriques (prime de 300 € à 1 000 €, selon modèle).



ZOOM

PROJET I-HEROS : LA DÉMARCHE "ALLER VERS" LES PROPRIÉTAIRES S'ÉTEND

Toulouse Métropole s'est associée à 6 partenaires (l'ADIL 31, la Caisse des Dépôts, GrDF, l'INSA de Toulouse l'agence de l'énergie de Hambourg -Zebau- et l'Agence Parisienne du Climat) pour accélérer la rénovation des logements, dans le cadre du projet Européen I-Heros. Après les 400 logements ciblés initialement à Balma, le projet qui consiste à cibler des copropriétés et maisons individuelles en allant à la rencontre des propriétaires, s'est élargi sur deux nouvelles communes au second semestre 2023. 1 600 logements répartis sur Saint-Orens-de-Gameville et Saint-Jean sont concernés. Des réunions publiques ont été organisées ainsi que des stands pour rencontrer les habitants, les informer et les orienter vers le parcours de rénovation le plus adapté à leur situation.



Ce projet a été financé par le programme recherche et innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 690598

ZOOM

LES CONSEILLERS EN ÉNERGIE PARTAGÉE, OUTIL MAJEUR DE LA DÉMARCHE TERRITORIALISÉE

Deux Conseillers en Énergie Partagée (CEP) accompagnent 14 communes de Toulouse Métropole : Aigrefeuille, Aussonne, Beaufuy, Brax, Bruguières, Cornebarrieu, Flourens, Gratentour, Mons, Pibrac, Quint-Fonsegrives, Seilh, L'Union, Villeneuve-Tolosane, soit 80 477 habitants en 2020 (INSEE) et une surface de 217 000 m² de bâtiments. Ces tiers de confiance auprès des communes interviennent sur tout sujet en lien avec l'énergie, notamment pour : réaliser des bilans annuels de suivi de consommation énergétique et d'eau, conseiller sur la façon de rénover les bâtiments (choix des solutions techniques, constitution des dossiers de financement), piloter des audits énergétiques et équiper les bâtiments, renseigner sur les contraintes réglementaires (Zone d'accélération des ENR, Décret Tertiaire, Décret BACS...), aider au développement de projets photovoltaïques ou à gérer et écrire des contrats de maintenance des installations de chauffage, ventilation et climatisation. Le suivi de consommation annuel effectué par les CEP porte sur 328 bâtiments, soit 309 points de comptage énergétique bâtimentaire, 277 points de comptage eau, 542 points de comptage d'éclairage public. Cela implique le traitement manuel d'environ 7500 factures par an.

L'AMÉNAGEMENT URBAIN À L'HEURE DU BAS CARBONE

Toulouse Métropole est actionnaire majoritaire des opérateurs Oppidea et Europolia, un pôle de compétences en aménagement pour les collectivités.

L'exigence de diminuer l'empreinte carbone des opérations immobilières est désormais généralisée, au travers d'une stratégie bas carbone qui s'illustre avec le label écoquartier et la qualification de la production (NF Habitat HQE, NF Construction tertiaire, label E + C-).

Cinq engagements ancrent la logique bas carbone dans les pratiques : accompagner la Métropole toulousaine dans sa transition écologique, assurer un management environnemental et bas carbone des projets, réduire les émissions de GES induites directement ou indirectement par les opérations d'aménagement, développer des aménagements permettant de s'adapter aux évolutions climatiques connues et futures, appréhender les enjeux sociaux et économiques induits par l'aménagement et les changements climatiques.

ET AUSSI

LE SUIVI ÉNERGÉTIQUE, AVEC TIMEO

La Métropole s'est associée au sein d'un consortium à Oppidea, Europolia et Intent Technologies, afin de mettre au point une solution de suivi énergétique des bâtiments. TIMEO est financé dans le cadre des Investissements d'avenir et son volet "Territoires intelligents et durables". Il permettra de mesurer, superviser, comparer et apporter des correctifs en matière de consommation énergétique des bâtiments, tout en automatisant un certain nombre de tâches.

Timeo





CONSTRUIRE DURABLE : LA MÉTROPOLE POURSUIT SA POLITIQUE AMBITIEUSE SUR LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Dans la continuité des engagements du Plan Climat Air-Energie-Territorial, Toulouse Métropole cherche à améliorer son patrimoine bâti, neuf comme existant, en terme énergétique et environnemental. Pour cela, elle a adopté en juin 2024 des orientations stratégiques sur la performance environnementale des bâtiments publics.

LE NEUF

Les constructions neuves font l'objet de plusieurs prescriptions notables. De 2019 à 2027, 5 constructions neuves à énergie positive seront réalisées. Plus globalement, la Métropole vise l'atteinte de l'équivalent du plus haut niveau de performance de la labellisation E + C-, qui correspond aux bâtiments à énergie positive ou encore au niveau E4. À ce titre, les bâtiments réalisés par la collectivité compensent à 100 % leurs consommations énergétiques, d'une part par l'efficacité de leur conception et, d'autre part, par la solarisation maximisée de leurs toitures.

La démarche sur la consommation énergétique s'accompagne également d'objectifs ambitieux de réduction de l'empreinte carbone des constructions. Cette démarche intègre le cycle de vie complet du bâtiment, des matériaux nécessaires et des énergies consommées pour la construction du bâtiment, mais également de l'impact carbone lié à son usage sur la période considérée de vie du bâtiment (50 ans).

Toulouse Métropole applique par ailleurs les principes de l'économie circulaire et met en avant une démarche de réemploi des matériaux. Il est ainsi exigé des maîtres d'œuvre qu'ils considèrent, dans la conception, le choix de certains matériaux pouvant être à terme recyclés ou mieux réemployés. De la même manière, la collectivité incite à l'emploi de matériaux issus de la déconstruction et à la traçabilité des déchets.

Pour tous les chantiers, Toulouse Métropole se fixe comme objectif d'atteindre 5 % du montant total des fournitures des chantiers de construction/rénovation dédiés à l'achat de produits issus du réemploi, de la réutilisation ou du détournement d'usage.

LA RÉNOVATION

L'exemplarité globale des bâtiments publics implique aussi la gestion du patrimoine bâti existant, en inscrivant les projets de rénovation dans ce cadre. A minima, les projets de rénovation doivent intégrer les directives du décret tertiaire et respecter les performances attendues pour prétendre à l'obtention de certificats d'économies d'énergie, soit la réduction de 60 % des consommations d'énergie à horizon 2050. L'étude de rénovation intégrera sur les mêmes règles que celles imposées aux projets neufs, exception faite des dispositions non modifiables (implantation, orientation...).

L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES : GÉSTION DES EAUX ET CONFORT D'ÉTÉ

L'adaptation au dérèglement climatique nécessite d'anticiper les conséquences des épisodes de pluie de forte intensité, au regard notamment de la capacité limitée des réseaux de collecte publique. Aussi, tous les projets de construction doivent désormais maximiser l'infiltration des eaux de pluie directement sur la parcelle. Par ailleurs, la construction doit prévoir l'implantation d'un système de collecte/stockage des eaux de pluie, dans l'optique d'un réemploi pour les divers usages possibles.

Dans le même esprit, les principes du bioclimatisme sont appliqués aux constructions, afin de limiter le stockage de chaleur et favoriser le confort thermique en été. Les concepteurs doivent notamment proposer un plan-masse avec une orientation de l'implantation des bâtiments favorable au rafraîchissement et à la ventilation de la construction.

Protections solaires adaptées, vitrages dernière génération et ombrières doivent être privilégiés. Le recours à la végétalisation est intensifié et/ou des solutions de rafraîchissement économes en énergie mises en place, pour les locaux accueillant du public fragile, ou des espaces dits "refuges" en cas de canicule. Sur ce sujet, des solutions permettant un rafraîchissement (climatisation adiabatique, puits climatiques ou sondes géothermiques) sont encouragées afin d'éviter les effets aggravants de réchauffement de l'air extérieur générés par les systèmes de climatisation classiques.



DES CO-PROMOTIONS EXEMPLAIRES À SAINT-MARTIN DU TOUCH

Oppidea et Europolia affirment leurs ambitions d'excellence en rehaussant les critères de qualité environnementale, architecturale et d'usage attendus.

Deux opérations récemment livrées illustrent



© DR

cette volonté à Saint-Martin du Touch. La résidence Les Terrasses du Touch, co-réalisée avec Promomidi, a été livrée en 2023. Le programme de 80 logements a obtenu la certification NF Habitat HQE, E2 C1 et les labels Biodiversity et Intérieur, attestant de la priorité donnée au respect de l'environnement et au confort de vie. Cœur d'îlot arboré et logements, tous traversants ou à double orientation, marquent la réalisation. Dans le même quartier, Oppidea a lancé avec Eiffage Immobilier la réalisation de Fresh Touch, un programme de 85 logements répartis en 3 bâtiments qui satisfait aux exigences du palier 2025 de la réglementation RE 2020.

L'ÉCOCONSTRUCTION "AUGMENTÉE" ET SES TECHNIQUES INNOVANTES

Le territoire métropolitain est le théâtre d'une mobilisation autour de l'écoconstruction, qui permet une économie de ressources et le recours à des matériaux biosourcés. Pour y parvenir, des procédés constructifs innovants sont utilisés, notamment la modélisation numérique des bâtiments ou la préfabrication hors site d'éléments. Ces démarches permettent d'utiliser le bon matériau au bon endroit, et d'optimiser les phases constructives.

La brique de terre crue est performante d'un point de vue environnemental et de confort et convient aux murs intérieurs. Sur les extérieurs,

les pierres de taille sont plus adaptées au socle du bâti, les ossatures bois aux étages élevés. Exemple : à Monges Croix du Sud, les 40 logements construits par SOPIC - Patrimoine SA Languedocienne sont constitués de socles et murs de soutènement réalisés en pierres de taille extraites dans le Lot, en recourant à un procédé industriel de préfabrication. Dans le quartier Grand Matabiau Quais d'Oc, avenue de Lyon, les 210 logements de Bouygues Immobilier - Vinci immobilier combinent des matériaux biosourcés, pour les façades à ossature bois, et de réemploi, avec les briques de terre crue.



© DR

ET AUSSI

**À LA CARTOUCHERIE,
508 LOGEMENTS VERTUEUX
BIENTÔT ÉDIÉS**



Le projet lauréat de la 3^e phase de l'écoquartier de la Cartoucherie (groupement Crédit Agricole Immobilier, Nexity, GA Smart Building, Marignan et Premium Promotion), annoncé en mars 2024, comprend 508 logements. Celui-ci s'affiche particulièrement sobre, avec l'utilisation massive de matériaux recyclés et biosourcés et la construction hors site d'un maximum d'éléments, afin de réduire l'impact environnemental du chantier et ses nuisances. C'est la première fois qu'un projet de plus de 500 logements est pensé dès la conception, pour être produit en usine, avec des matériaux sourcés localement et du bois français.

ET AUSSI

DU BIOCHAR “PIÈGE À CARBONE” POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SOLS

Ce matériau est obtenu par pyrolyse de résidus végétaux. L'avantage est qu'il "séquestre" le carbone issu de la biomasse et favorise la rétention de l'eau et des nutriments dans le sol. Une expérimentation est en cours depuis 2023 à Toulouse Aerospace, à partir de biochar produit dans le Lauragais. L'idée est d'évaluer l'efficacité et le coût de cette technique dans le cadre de la végétalisation de la piste.

ET AUSSI

SUR L'ÉCOQUARTIER GUILLAUMET, RENATURATION AVANT CONSTRUCTION

Cet écoquartier s'inscrit dans une dynamique environnementale forte, par le biais d'objectifs spécifiques en termes de conception énergétique exemplaire, d'espaces publics et privés prenant en compte les enjeux écologiques avant construction, de renaturation (passage de 26 % d'espaces verts plantés à 40 %, soit 5,1 ha, et 310 arbres plantés). 178 premiers logements ont été livrés, les habitants s'installent et les premiers équipements publics voient le jour.



© Ateliers Lion - Golem Images

ET AUSSI

L'OPÉRATION “MALEPÈRE” FAIT BAISSER LES ÉMISSIONS CARBONE

L'opération d'aménagement a fait l'objet d'un premier bilan carbone, qui montre que cette dernière fait baisser les émissions carbone de 19,4 % (- 29 % hors mobilité) par rapport au quartier classique (qui respecte la réglementation). Dans ce quartier, la "maison Malepère" anime le nouvel espace urbain : ce projet d'urbanisme transitoire permet de fédérer les nouveaux habitants du quartier et de préfigurer les usages de la future place centrale.

▶ LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENEUVABLE S'AMPLIFIE



UN NOUVEAU SERVICE POUR L'OFFRE PHOTOVOLTAÏQUE AVEC OPPIDEA

Dans le cadre des grandes orientations du PCAET et de son Schéma Directeur des Énergies, Toulouse Métropole a confié à Oppidea-Europolia la mission de construire une stratégie de soutien au développement aux énergies renouvelables. L'ambition est de stimuler la

production d'énergies renouvelables sur le territoire. Avec cette décision, la Métropole s'outille donc pour changer d'échelle et se mettre en capacité d'accompagner les collectivités et entreprises dans la mobilisation de leur potentiel photovoltaïque.

LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENEUVABLES ADOPTÉES SUR LE TERRITOIRE

Le recensement des zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZA EnR), rendu obligatoire pour les communes par la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER), a été mené par la Métropole. Il vise à planifier et orienter, sur 5 ans, la localisation des projets de production d'énergies renouvelables (ENR) pour en faciliter la mise en œuvre. À l'échelle de Toulouse Métropole, le potentiel identifié par le Schéma Directeur

des Énergies est de 1 698 GWh à l'horizon 2030. Les filières photovoltaïques (en toiture et via des ombrières notamment) vont être encouragées. Par ailleurs, le bois énergie (uniquement pour les projets > à 1 MW), la méthanisation (via les stations d'épuration) et la géothermie sont également recensés pour leur fort potentiel. Aucun territoire propice n'a été identifié pour déployer l'éolien. Toutes les cartes des ZA EnR seront intégrées au PCAET.

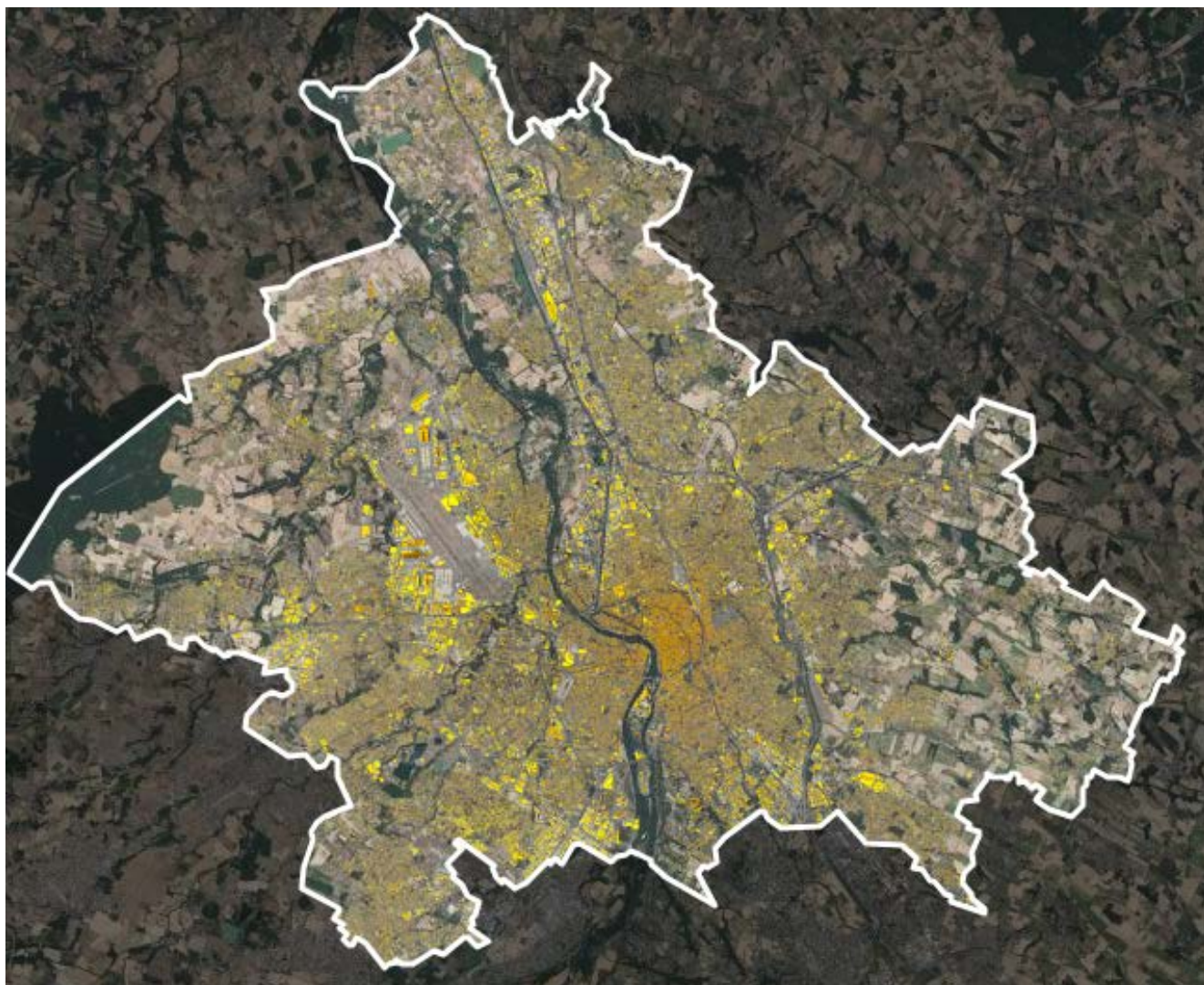


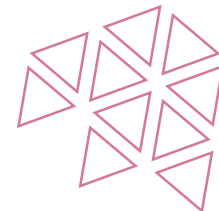
AVEC LE CADASTRE SOLAIRE, SIMULER GRATUITEMENT L'INTÉRÊT D'INSTALLER UN ÉQUIPEMENT PHOTOVOLTAÏQUE

Le service, gratuit, se présente sous la forme d'une plateforme web. Ici, les habitants, entreprises et collectivités de la Métropole peuvent vérifier l'intérêt d'installer un équipement solaire photovoltaïque ou thermique sur leur bâti.

Contrairement au cadastre solaire précédent

déployé par la Métropole, la simulation s'appuie sur les consommations de l'utilisateur, les modèles d'exploitation en vigueur, le coût de raccordement mais aussi l'exposition. L'idée est de mesurer le potentiel solaire des constructions existantes et des parkings, mais aussi celui des futures constructions.





PLUS DE 32 GWH INJECTÉS DANS LE RÉSEAU VIA GINESTOUS

L'unité de méthanisation mise en place sur la STEP de Ginestous Garonne permet la réduction d'environ 50 % des boues produites de la principale STEP de la Métropole. L'unité de méthanisation permet de réduire significativement les volumes de boues évacuées ou incinérées (réduisant ainsi la consommation de gaz de l'incinérateur de la STEP de Ginestous et le transport vers les centres de compostage). Cette unité de méthanisation a permis cette année de produire 32 503 MWh injectés sur le réseau GrDF.



LA CENTRALE SOLAIRE DE L'ONCOPOLE A PRODUIT 18 GWH EN 2023

La plus grande centrale photovoltaïque française en milieu urbain est implantée sur le site de l'Oncopole à Toulouse. Elle compte 35 000 panneaux solaires installés au sol, sur des terrains de l'ancienne usine AZF. L'équipement produit l'équivalent de la consommation électrique de 4 100 foyers. En 2023, elle a produit environ 18 GWh.

Centrale photovoltaïque de l'oncopole	2023
Électricité produite livrée au réseau (GWh)	18



© P. Nin



DES RÉSEAUX DE CHALEUR NOUVEAUX OU EN EXTENSION

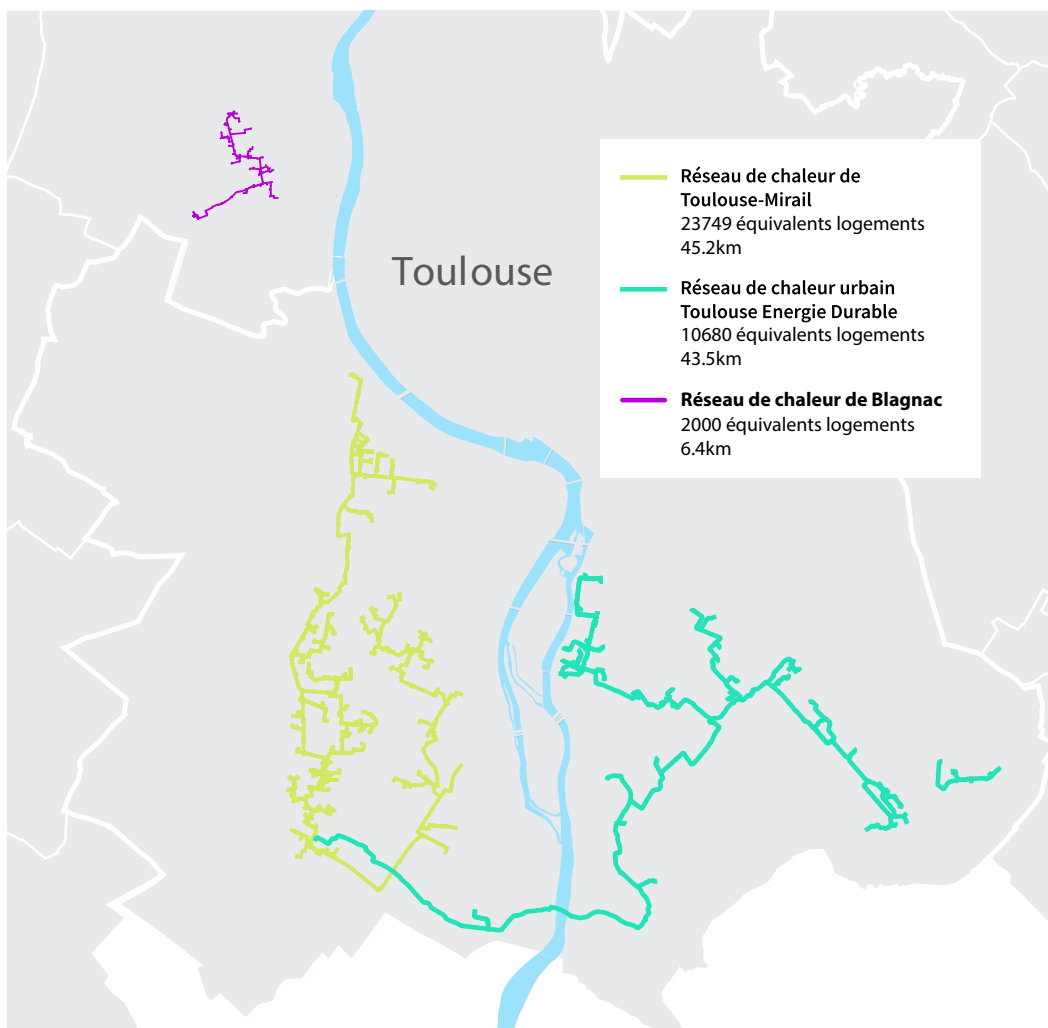
Doubler la part des énergies renouvelables locales dans la consommation d'énergie du territoire est un objectif majeur du PCAET de Toulouse Métropole. Afin d'y parvenir d'ici 2030, Toulouse Métropole va étendre et optimiser encore ses réseaux de chaleur et de froid sur son territoire. Ces réseaux sont principalement alimentés par des énergies renouvelables et de récupération (chaleur par incinération des déchets, géothermie, biomasse).

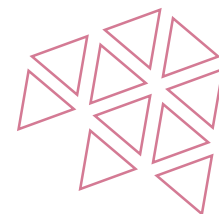
Les réseaux de chaleur combinent plusieurs atouts, économiques et environnementaux, pour le bâti existant comme pour les quartiers neufs :

- La stabilité des prix de vente de la chaleur livrée (d'autant plus importante que la part des énergies renouvelables et de récupération sur le réseau est élevée).

- L'évolution vers un mode de chauffage vertueux (+ de 50 % d'énergies renouvelables et de récupération EnR & R). Il suffit d'une seule décision d'investissement pour faire passer plusieurs milliers de logements d'un mode de chauffage fossile aux énergies renouvelables ;
- La mobilisation de sources d'énergie locales, territoriales : contribue à l'économie locale ;
- La qualité de l'air et la maîtrise des émissions polluantes sur les productions centralisées soumises à des quotas très stricts, compte tenu de leurs tailles significatives ;
- La chaleur directement utilisable par les usagers : centralisation de la maintenance ;
- L'approche technico-économique réalisée systématiquement en coût global par les porteurs de projets avant le lancement (investissement et exploitation).

Réseaux de chaleur urbains de Toulouse Métropole (Le Mirail, Plaine Campus, Blagnac)	Évolution 2022-2023	Évolution 2017-2023
Puissance souscrite (MW)	+5 %	+49 %
Énergie livrée en sous-station (GWh)	+13 %	+50 %





LE RÉSEAU DE CHALEUR TOULOUSE ÉNERGIE DURABLE ALIMENTE L'ÎLE DU RAMIER

Après le quartier Malepère l'an dernier, c'est au tour des bâtiments de l'île du Ramier d'être raccordés. Mis en service fin 2019, le réseau de chaleur TED (Toulouse Énergie Durable) poursuit son extension. Celui-ci valorise la chaleur produite par l'usine d'incinération SETMI, et dispose d'un appoint par une chaufferie au gaz située à Montaudran Aerospace.

Chiffres clés du réseau :

- › 43,5 kilomètres de longueur
- › 10 680 équivalents logements raccordés
- › 96 GWh de chaleur livrée par le réseau chaque année en moyenne
- › Permet d'éviter l'émission de 12 200 t de CO₂ par an par rapport à un chauffage au gaz

LE RÉSEAU DE CHALEUR DE BLAGNAC : BIOMASSE ET GÉOTHERMIE

Située à proximité de l'aéroport, la chaufferie biomasse (bois) fonctionne sans incident depuis son achèvement, en 2021. Reliée au réseau de chaleur géothermique du Ritouret, sa puissance de 1,6 MW a permis d'augmenter le taux d'énergie renouvelable du réseau de 60 % à 74 %. De nouveaux bâtiments sont alimentés par ce biais, dont une partie de ceux de l'aéroport. Ce réseau est alimenté par de la géothermie profonde (à 1 500 mètres). Il s'étend sur plus de 6 kilomètres et dessert près de 2 000 équivalents logements.

Ce réseau est amené à alimenter dans le futur d'autres zones de la commune de Blagnac.

Chiffres clés du réseau :

- › 6,4 kilomètres de longueur
- › 2 000 équivalents logements raccordés
- › 14 GWh de chaleur livrée par le réseau chaque année en moyenne
- › Permet d'éviter l'émission de 2 651 t de CO₂ par an par rapport à un chauffage au gaz

LE RÉSEAU DE TOULOUSE MIRAIL ALIMENTE DÉSORMAIS LA CARTOUCHERIE

Le réseau le plus ancien de la Métropole alimente plusieurs dizaines de milliers de Toulousains de l'ouest de la ville. Il s'appuie sur la chaleur produite par l'usine d'incinération SETMI et affiche un taux d'énergie renouvelable et de récupération de 99 %. Après la ZAC Cartoucherie et la salle de spectacle du Zénith en 2020, le CHU Purpan en 2022, le réseau a été étendu sur la branche Cartoucherie Roquemaurel en 2023 permettant le raccordement de plusieurs

résidences et équipements.

Chiffres clés du réseau :

- › 45,2 kilomètres de longueur
- › 23 749 équivalents logements raccordés
- › 160 GWh de chaleur livrée par le réseau chaque année en moyenne
- › Permet d'éviter l'émission de 41 171 tonnes de CO₂ par an par rapport à un chauffage au gaz

ÉTUDES SUR LE FUTUR RÉSEAU DE CHALEUR MATABIAU QUAIS D'OC

Les études préliminaires pour la réalisation du réseau de chaleur ont eu lieu durant l'année 2023, ainsi qu'une campagne de collecte de données sismiques durant l'été. Ces éléments vont permettre d'améliorer la connaissance du potentiel de géothermie profonde sur le territoire. Ce nouveau réseau, de 12,9 km, alimentera en chaleur durable le nord Est de Toulouse, en produisant 64 GWh par an. Il desservira les quartiers compris entre Atlanta et Matabiau, aussi bien des résidences existantes que les constructions neuves de la ZAC Grand Matabiau

Quais d'Oc. Sa dimension permettra de couvrir les besoins de 6 400 logements anciens, ou 12 800 logements neufs. Particulièrement exemplaire techniquement, le projet confié à ENGIE combinera géothermie profonde et peu profonde et biomasse pour garantir un très haut niveau de chaleur durable et décarbonée (plus de 94 %). Les bâtiments tertiaires de la ZAC seront également desservis en froid renouvelable en été. Ce réseau va permettre d'économiser 12 000 tonnes de CO₂/ an.

ET AUSSI CLASSEMENT DES RÉSEAUX DE CHALEUR

Par délibération en conseil de Métropole du 22 juin 2023, les réseaux de chaleur urbains de Toulouse Énergie Durable et de Blagnac ont fait l'objet d'un classement, conformément au décret du 26 avril 2022. Ainsi, à l'intérieur d'un corridor appelé Zone de Développement Prioritaire défini autour de chacun des deux réseaux existants, chaque porteur de projet de construction ou de réhabilitation importante a, depuis cette date, l'obligation de se raccorder au chauffage urbain (obligation définie en fonction de la taille du bâtiment concerné et comportant des voies de dérogation mentionnées dans le décret du 26 avril 2022). Le réseau du Mirail fera l'objet d'un classement à l'entrée en vigueur du renouvellement de sa concession fin 2025. Le réseau de Matabiau Quai d'OC intégrera ce processus dès que les études d'exécution auront permis de définir le tracé définitif de celui-ci.

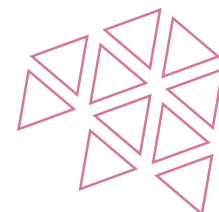


LES MOBILITÉS DOUCES, ACTIVES, COLLABORATIVES OU PARTAGÉES

Vélo	Évolution 2022-2023	Évolution 2015-2023
Réseau cyclable vélo (km) (hors réseau vert)	+15 %	+37 %
Nombre de places de stationnement vélo sur l'espace public	+8 %	+57 %*
Nombre de locations Vélo Toulouse en millions	-1 %	-12 %

*Évolution 2018-2023

Piéton et circulation apaisée	Évolution 2022-2023	Évolution 2015-2023
Zones de rencontre (km)	+12 %	+304 %
Aires piétonnes (km)	0 %	+30 %



LE PLAN VÉLO POURSUIT SON DÉPLOIEMENT

En 2023, plusieurs nouveaux aménagements cyclables sont à noter, à l'échelle de Toulouse et de son aire urbaine. Le réseau cyclable métropolitain compte 824 km. Il a été rallongé d'environ 34 km en 2023 : 765 m de vélo rue, 7,2 km de voies vertes, 15,4 km de pistes cyclables, 4 km de chaussées à voies centrales banalisées, 5,8 km de bandes cyclables, 631 m de couloirs de bus partagés aux vélos.

Ces nouveaux aménagements appuient la volonté de voir augmenter la pratique des modes doux (marche à pied, vélo) pour des déplacements quotidiens domicile - travail

comme des activités de loisirs. Pour inciter à ce changement, les aménagements cherchent à améliorer les conditions de circulation, autant pour la sécurité que l'agrément des usagers. À l'échelle métropolitaine, le budget affecté au réseau cyclable structurant sur la période 2021-2026 est de 100 millions d'euros avec des aides des partenaires escomptées de 20 millions d'euros. À ce réseau urbain s'ajoutent 224 km de réseau vert, ensemble de chemins et de sentiers, idéal pour la pratique de la promenade et de la randonnée à pied ou à vélo dans un cadre familial ou de loisirs.



© P. Nin



+ 765 m
de vélo rue



+ 7,2 km
de voies vertes



+ 15,4 km
de pistes cyclables



+ 4 km
de chaussée à voie
centrale banalisée



+ 5,8 km
de bandes cyclables

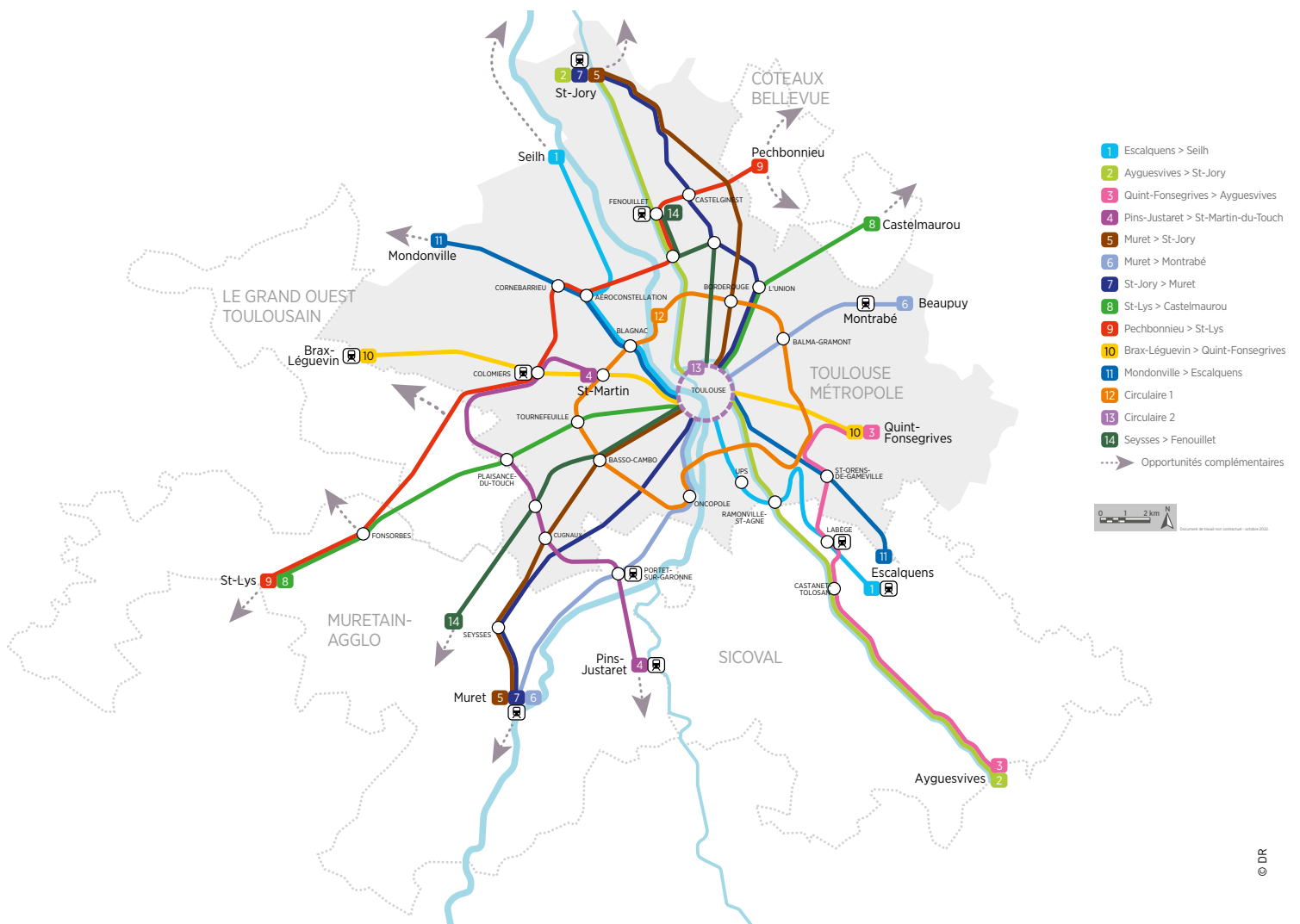


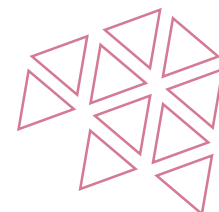
+ 631 m
de couloir de bus
partagé aux vélos

LA TOILE DU RÉSEAU EXPRESS VÉLO

Les acteurs locaux conçoivent ce réseau express cyclable en vue de sécuriser les déplacements, d'augmenter la part modale du vélo et d'accompagner les utilisateurs. La volonté est plus largement d'offrir aux non-cyclistes l'envie d'essayer un trajet à vélo en toute sécurité et confort, mais aussi aux cyclistes l'occasion d'effectuer rapidement un trajet domicile-travail plus long. L'infrastructure comporte en général deux larges pistes cyclables unidirectionnelles ou une large piste bidirectionnelle, ainsi que des services vélos associés.

L'année 2023 a connu plusieurs temps forts notables. Des concertations autour de plusieurs tracés (avenue de l'URSS, avenue Jules Julien, avenue Billières, avenue St Exupéry, route de Revel, route de Launaguet, avenue de Fronton) ont eu lieu. Plusieurs aménagements ont concerné la poursuite de la circulaire aéronautique (REV 9), des sections du REV 10 ouest, l'avenue de Gameville à St Orens (REV 11), le boulevard Montplaisir à St Orens (REV 11), le Grand Rond (REV 13), les accès au canal latéral (REV 2), rue de Metz, pont Neuf et rue de la République, M64 à Flourens ou encore la route de Bessières.





ZOOM

LE "CODE DE LA RUE" MIS EN PLACE

La ville de Toulouse, avec le soutien de Toulouse Métropole, a élaboré un Code de la rue, pour que chacun puisse se déplacer en toute sécurité dans les rues de la ville. Face aux dangers, il importe de rappeler les règles de partage et de bonnes pratiques, afin d'apaiser les déplacements. Dans ce cadre, la généralisation de la limitation de vitesse à 30 km/h est le premier volet opérationnel du code. Quelques axes restent, par dérogation, à 50 km/h, mais l'objectif est de parvenir d'ici 2026 à 80 % des rues de Toulouse limitées à 30 km/h. Par ailleurs, il s'agit de rappeler les dispositions du code de la route, par la publication d'un livret pédagogique. Il fait suite à une concertation menée en mai et juin 2023, recueillant 1 000 contributions. Le nouveau code de la rue a bénéficié d'une campagne de communication pour en rappeler les grands principes, notamment en ce qui concerne les zones 30, les zones de rencontre et les aires piétonnes. La Police Municipale est appelée à jouer son rôle de contrôle et de verbalisation, pour faire respecter ce Code de la rue.

ZOOM

DES ANIMATIONS AYAV ET "CYCLISTES BRILLEZ"

La commune de Colomiers a organisé une journée "allons-y à vélo" (AYAV) pour plusieurs écoles de la commune. Les enfants ont été équipés de gilets, ainsi que les accompagnateurs. L'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse a également organisé un challenge AYAV fin mai, pour lequel la Métropole a fourni des équipements de visibilité et de sécurité. Toulouse Métropole appuie également l'opération "Cyclistes brillez", afin de sensibiliser à l'importance de disposer d'un bon éclairage sur les vélos. En novembre 2023, 100 cyclistes qui circulaient sans éclairage ont pu bénéficier gratuitement du montage d'un kit éclairage avant et arrière par les agents de Toulouse Métropole afin d'améliorer leur visibilité et donc leur sécurité.

ET AUSSI

UN GUIDE MÉTROPOLITAIN POUR LES PIÉTONS

Tisséo Collectivités a piloté la conception et la publication du guide piéton "Vers une culture de la marche dans les territoires de l'agglomération toulousaine - boîte à outils guide des bonnes pratiques".

DEUX PASSERELLES PIÉTONNES-CYCLES EN SERVICE POUR FRANCHIR LA GARONNE

Les travaux des deux passerelles Robert Poujade (avenue de Muret, quartiers Croix-de-Pierre et Fer-À-Cheval) et Anita Conti (quartier Empalot) sont achevés : ces deux ouvrages sont ouverts au public depuis le 22 juin 2024. Ces ouvrages sont conçus sans appui dans le fleuve afin de préserver le corridor écologique de la Garonne. À terme, quatre passerelles de franchissement de la Garonne, réservées aux piétons et cyclistes, permettront de relier l'île du Ramier aux quartiers riverains.



ET AUSSI

LE PROJET DE HALLE DES MOBILITÉS DÉVOILÉ

La Halle des mobilités verra le jour à horizon 2028 au cœur du Pôle d'Échanges Multimodal Marengo, à Toulouse. Un groupement organisé autour du groupe BIG et de l'agence montpellieraine A+ Architecture a été retenu pour concevoir cet ensemble immobilier qui facilitera les déplacements du quotidien, répondra à l'accroissement du nombre de voyageurs et renforcera l'attractivité du territoire. Toulouse Métropole participe au projet à hauteur de 4 M€. Parmi les infrastructures attendues figurent une grande vélostation de 1 600 m², avec 1 000 places de vélo.



LE SERVICE DE COVOITURAGE "COVOITÉO" EST LANCÉ

Le service de covoiturage est actif depuis janvier 2024. Intégré à l'application Tisséo, ce service a pour objectif de lutter contre l'autosolisme, avec une complémentarité forte avec les transports en commun, et de massifier la pratique du covoiturage en s'appuyant sur un opérateur unique. 2 000 personnes se sont inscrites, ainsi qu'une trentaine d'entreprises du territoire qui bénéficient d'un accompagnement "pro".

Des aires d'embarquement covoiturage sont disponibles dans les parcs relais de Ramonville, Borderouge, Oncopole et Basso Cambo, afin de permettre la dépose et la reprise des covoitureurs.





L'AUTOPARTAGE ENCOURAGÉ SUR LE TERRITOIRE

Considéré comme un levier de décarbonation de la mobilité, l'autopartage se renforce. À Toulouse, cette dynamique se conforte avec de plus en plus de demandes de création de nouvelles stations qui émanent des habitants et professionnels du territoire. En 2023, Toulouse Métropole, la Ville de Toulouse et Tisséo-Collectivités ont révisé la stratégie d'accueil des opérateurs d'autopartage. Des critères d'analyse ont été définis pour autoriser des constructeurs immobiliers à réduire de 15 % minimum le nombre de places de stationnement en contrepartie de la mise à disposition de véhicules électriques (munis d'un dispositif de recharge adapté), hybrides ou

hybrides rechargeables en autopartage, dans le cadre de l'instruction des permis de construire. L'opérateur Citiz compte 53 stations et plus de 100 véhicules sur le territoire métropolitain (131 véhicules dans la Région). Fin 2023, plus d'une dizaine de nouvelles stations avec emplacements réservés pour les véhicules auto partagés sont en cours de construction. Au mois d'octobre 2023, Toulouse Métropole a accompagné Tisséo pour le lancement de son Appel à Manifestations d'Intérêts pour proposer un service d'autopartage dans 11 de ses parkings relais. Citiz a été retenu en décembre 2023 pour une durée de cinq ans.

Covoiturage	Évolution 2022-2023	Évolution 2015-2023
PÉRIMÈTRE TISSÉO		
Nombre de spots de covoiturage desservis par Tisséo	0 %	+339 %
Nombre de parkings de covoiturage desservis par Tisséo	0 %	+320 %
Nombre d'aires d'embarquement de covoiturage dans les P + R	+25 %	ND*
PÉRIMÈTRE TOULOUSE MÉTROPOLE		
Nombre de spots de covoiturage desservis par Tisséo	+4 %	+125 %

*Comptabilisé depuis 2021

ZOOM

VERS UNE LOGISTIQUE DÉCARBONÉE, AVEC L'HYDROGÈNE

Près de 300 participants ont assisté à la journée hydrogène du 5 octobre 2023 organisée par Toulouse Métropole, au MIN. L'événement, soutenu par l'Ademe, le cluster TenLog et Toulouse Logistique Urbaine a notamment permis de présenter des véhicules hydrogène et d'évoquer les stratégies de déploiement autour de cette énergie décarbonée. En plus de conférences, des démonstrations et essais de véhicules ont eu lieu, permettant d'identifier que l'hydrogène pouvait répondre au besoin du secteur de la logistique : la cyclo logistique, le dernier kilomètre, la logistique aérienne avec les drones, la logistique fluviale, la manutention avec les chariots élévateurs, la longue distance, le stockage, sans oublier les problématiques de maintenance et de sécurité des sites.

Toulouse Métropole agit également directement sur le sujet. Ainsi, 15 bornes de recharge hydrogène pour vélo, triporteur, quadricycle vont être installées progressivement, sur les 3 prochaines années. Ces bornes ne nécessitent ni raccordement au réseau électrique, ni gros travaux d'installation. Chacune permettra la recharge rapide (2 minutes) de 15 à 30 véhicules par jour. Ces bornes seront accessibles moyennant un abonnement mensuel de 9,90 € pour les particuliers et 18 € pour les entreprises.



DES TRANSPORTS EN COMMUN DÉMULTIPLIÉS ET INNOVANTS

Transports en commun	Évolution 2022-2023	Évolution 2015-2023
Déplacements en transports en commun (données sur le périmètre d'intervention de Tisséo)	+7 %	+12 %
Places de parking P + R en service - données sur le périmètre d'intervention de Tisséo	+8 %	+13 %



BUS : ÉTUDES LINÉO ET NOUVELLES LIGNES AU NORD-OUEST

Face à la croissance urbaine et celle de la population, les besoins de déplacements progressent partout. Le maillage du territoire métropolitain en lignes de bus et l'effort sur les matériels roulants s'inscrivent dans la feuille de route "Réseau structurant bus 2026" qui organise la démarche autour de corridors denses.

En 2023, le projet de Lineo 7 a vu son tracé adapté, à Saint-Orens-de-Gameville avec la desserte du quartier Lalande/Améthystes/Fondragent, ainsi que la desserte en dehors de l'université Paul Sabatier. La mise en service est prévue pour

septembre 2025. Les études se poursuivent également pour le Linéo 12 et le Linéo 14.

À Tournefeuille, le projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) entre les avenues Ramelet Moundi et Marquisat progresse, avec une mise en service à horizon 2026.

Par ailleurs, trois lignes de bus régulières ont été mises en place au Nord-Ouest de la métropole sur les communes de Mondonville, Cornebarrieu, Seilh, Aussonne et Beazelle à partir du mois d'août 2023. Ces lignes remplacent des services de Transport à la Demande (TAD).

L'ACCESSIBILITÉ "TRANSPORTS EN COMMUN" PLUS ABOUTIE

En termes d'infrastructures, 53 quais bus ont été réalisés en 2022 et 83 arrêts mis en accessibilité. Désormais, 89 % des voyages sur le réseau bus de Tisséo se font à partir d'un arrêt de bus accessible, et 100 % des arrêts Linéo sont adaptés. Par ailleurs, 100 % des stations de métro, tram et Téléo sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. En 2023, le nombre d'usagers en situation de handicap a augmenté de 14 % par rapport à l'année précédente, démontrant ainsi l'impact positif des initiatives d'accessibilité mises en œuvre. Chaque station de métro est associée à un "visuel d'identification"

du nom de la station. Par ailleurs, une nouvelle phase du programme de renouvellement du Parc Ascenseurs Tisséo (REPAT) a débuté en août 2023 et se poursuivra jusqu'en juin 2025. Cette opération vise à remplacer certains ascenseurs sur la ligne A, ainsi qu'à moderniser l'interphonie, le câblage et certains édicules extérieurs. Les nouveaux ascenseurs seront améliorés, offrant une largeur de passage libre accrue de 90 cm (au lieu de 80 cm), une vidéosurveillance en cabine, et répondant à toutes les normes d'accessibilité en vigueur.



ET AUSSI

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA FLOTTE DE BUS ÉTUDIÉE DE PRÈS

Une étude sur l'actualisation de la stratégie énergétique Bus et évolution des sites à l'horizon 2030 a été lancée par Tisséo en 2024. Objectif : prendre en compte les évolutions de la réglementation et faire émerger une nouvelle stratégie énergétique du parc bus qui s'inscrit dans l'ambition de la stratégie nationale bas carbone.

Actuellement, la flotte de bus est constituée à 65 % de véhicules à faibles émissions (hybrides, électriques, ou fonctionnant au GNV). Depuis dix ans, Tisséo Collectivités a abandonné l'achat de bus diesel au profit du GNV. Des investissements significatifs ont été réalisés sur les trois sites de maintenance pour assurer cette transition énergétique : stations de compression du gaz, réseaux de distribution, perches pour brancher les bus, mises aux normes, etc.



ET AUSSI

DANS LES BUS, L'OPEN PAYMENT PAR CARTE BANCAIRE GÉNÉRALISÉE

Les solutions de billettique plus vertueuses pour l'environnement progressent pour les usagers du réseau de transports publics urbain. Depuis février 2024, le déploiement, sur l'ensemble du réseau de l'Open Payment permet de régler son trajet par carte bancaire ou autre objet connecté. Les voyageurs se sont très vite approprié la solution : deux mois après son lancement, plus de 300 000 validations ont été réalisées sur le réseau.

La mise en place du ticket rechargeable - réutilisable jusqu'à 30 fois - va également faciliter les usages. Son arrivée est prévue pour la fin d'année.



© DR

ET AUSSI

BILAN CARBONE ET ACTIONS CHEZ TISSÉO

Le Contrat de Service Public 2023-2029 de Tisséo intègre désormais les contraintes et objectifs des lois Climat et Résilience et Stratégie Nationale Bas carbone. Dans ce cadre, le bilan carbone du réseau et celui de l'entreprise vont être réalisés. Mobibus, le transport à la demande adapté aux personnes à mobilité réduite est

aussi concerné. Les cahiers des charges de Tisséo Ingénierie intègrent désormais des clauses pour le respect de l'environnement, l'optimisation des ressources, la valorisation des déchets, etc. En parallèle, l'exploitant a élaboré un schéma directeur de végétalisation et de désimperméabilisation de son patrimoine.

TRANSPORTS FERROVIAIRES : FEU VERT POUR LES AMÉNAGEMENTS FERROVIAIRES AU NORD DE TOULOUSE (AFNT)

Les aménagements programmés visent à fluidifier le trafic ferroviaire au Nord de Toulouse, augmenter la capacité de la ligne pour faire circuler de nouveaux trains (TGV, TER, fret), et améliorer la connexion entre le réseau ferroviaire et les réseaux de transports collectifs de l'agglomération. L'enquête publique environnementale s'est déroulée fin 2023. Le Préfet de la Haute-Garonne a délivré l'Autorisation

Environnementale le 9 février 2024 et les travaux préparatoires ont débuté dans la foulée. En accompagnement de cette infrastructure majeure pour le territoire Nord, Toulouse Métropole a travaillé sur les conditions de réalisation des pôles d'échanges multimodaux, le traitement des continuités piétonnes et cyclables ou encore la reprise des ouvrages d'art impactés par le projet ferroviaire.



© P. Nin

ET AUSSI

LA GARE MATABIAU MODERNISÉE

Le chantier débuté fin 2021 a été inauguré en septembre 2023. Cette modernisation permet de faciliter les déplacements à l'intérieur du bâtiment, mais aussi d'améliorer les accès à la gare et aux quais.

L'opération de restauration de la gare historique s'inscrit dans le grand projet urbain Grand Matabiau quais d'Oc, qui va transformer les quartiers alentour et faire de la gare un pôle de correspondance performant, au carrefour des modes de déplacements (train, métro, bus et vélo).

NOUVELLES ÉTUDES AUTOUR DES SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS (SERM)

Dans le cadre des Études Prospectives Multimodales, Toulouse Métropole a poursuivi, dans le contexte partenarial de cette démarche, les études d'un SERM, comme la loi adoptée en fin d'année 2023 le définit. Outre une dimension ferroviaire forte, liée à la configuration d'étoile à 5 branches du réseau toulousain, la phase 2 des études comporte plusieurs axes de travail, parmi lesquels les pôles d'échanges, les dessertes en car pour les territoires éloignés du train, les tarifications ou encore les informations des voyageurs.



© FLORENCE AT - TISSÉO INGÉNIERIE



LIGNE C DU MÉTRO : UN PROJET DURABLE RECONNU, LE CHANTIER LANCÉ

Elle sera mise en service en 2028 et devrait assurer près de 200 000 déplacements journaliers, qui éviteront un grand nombre de trajets en voitures individuelles. Sa conception et la mise en œuvre du projet répondent à une forte ambition environnementale. Parmi les 200 actions décidées, les responsables s'attachent notamment à la réduction de l'empreinte carbone des travaux en favorisant l'économie circulaire, à la limitation des nuisances sonores du chantier, à la compensation de 17 ha d'habitats naturels ou à la plantation de 5000 arbres. Le projet a été récompensé pour ces mesures, avec la réception, en octobre 2023, de la certification Haute Qualité Environnementale (HQE) "Infrastructures durables" délivrée par CERTIVEA. Cette certification est une première en France pour un projet de métro.

Au niveau opérationnel, les travaux de dévoiements des réseaux souterrains se sont poursuivis afin de libérer le sous-sol au niveau des dernières emprises des futures stations. Tisséo a terminé les travaux préparatoires sur la plupart des sites (travaux de déconstruction, dépollution de sites...). Les travaux de génie civil ont démarré sur toutes les stations, les parois moulées des stations sont en cours.



ET AUSSI DE L'INFO AUX RIVERAINS AUTOUR DE LA LIGNE C

Un nouveau dispositif de coordination et de communication de proximité est en place depuis l'automne 2023. L'objectif est d'apporter des réponses rapides et de qualité aux demandes des riverains et usagers concernés par les grands travaux des prochaines années, en particulier ceux de la ligne C, et de ses abords. En complément, l'application numérique "Parlons Travaux" facilite le dialogue entre les équipes et les usagers de l'espace public vivant ou travaillant à proximité de ces chantiers.





UNE MONTÉE EN CHARGE RAPIDE DE L'ÉLECTROMOBILITÉ

LES BORNES DE CHARGES ALIZÉ ET REVEO SE MULTIPLIENT

Toulouse Métropole encourage et facilite l'utilisation de véhicules électriques et hybrides rechargeables pour mieux accompagner les habitants et les entreprises vers des modes de transport plus respectueux du climat. Du côté du réseau Révéo, 10 nouveaux points de charges ont été installés, ce qui porte à 114 le nombre de points de charge de ce dernier (dont 4 rapides). En

parallèle, 273 points de charge (72 ultrarapides et 3 dédiés aux deux-roues motorisés électriques) sont déployés sur 67 stations dont une dédiée aux deux-roues motorisés électriques dans le cadre du programme VILAGIL, via le réseau Alizé, dans une logique de complémentarité et de maillage du territoire pour encourager et faciliter l'utilisation de véhicules moins polluants.

	Évolution 2022-2023	Évolution 2012-2023
Évolution du nombre de points de charge pour véhicules électriques accessibles sur voirie (réseaux REVEO et à partir de 2021 Alizé)	+6 %	+741 %



UN NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Pour garantir une cohérence territoriale et une approche collective et coordonner des actions de déploiement des bornes de recharge, la majorité des syndicats d'énergies et des Métropoles de la Région Occitanie a souhaité se regrouper pour porter un unique Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) à l'échelle régionale. L'enjeu pour Toulouse Métropole est de veiller à la complémentarité des solutions de recharge adaptées sur son territoire entre sa propre compétence du pouvoir public local et les initiatives privées. Conformément à l'article R.353-5-6 du Code de l'énergie, le projet de Schéma Directeur IRVE de Toulouse Métropole a été transmis pour avis au Préfet de la Région Occitanie et de la Haute-Garonne le 19 février 2024. Son avis a été réputé favorable au terme d'un délai de deux mois suivant la transmission.

PARKINGS EN OUVRAGE ET TERMINUS DU MÉTRO ÉQUIPÉS DE BORNES

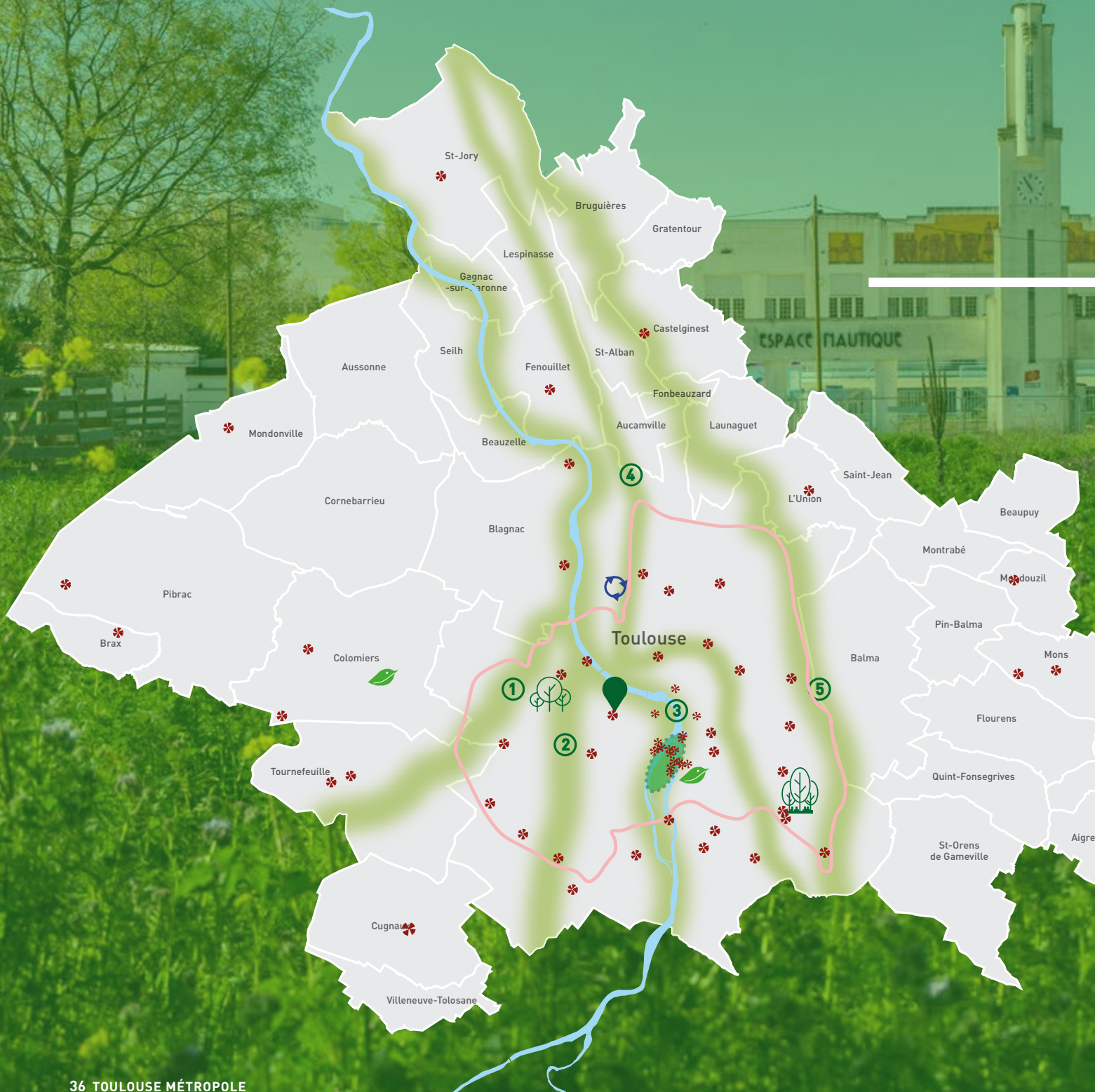
182 points de charge sont en cours de déploiement dans les parkings en ouvrage Indigo, 28 dans les parkings en Régie de Toulouse Métropole de la Cartoucherie et à Colomiers. L'ambition est d'encourager et faciliter l'utilisation de véhicules moins polluants. La stratégie de déploiement des infrastructures de recharge (voirie + ouvrages) se fait en lien avec Tisséo-Collectivités et les différentes initiatives portées par des entreprises (Electra, Allego, Tesla, PowerDo). Le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques est en cours de rédaction, pour conforter le maillage du territoire et s'assurer de la cohérence et complémentarité des réseaux de recharge publics et privés. Dans ce cadre, les parcs relais (P + R) des terminus des lignes A et B du métro ont été équipés de 96 bornes, dont 24 ultrarapides. Il suffit de disposer d'un badge de recharge, d'une carte bancaire sans contact ou d'une application pour recharger son automobile.

ET AUSSI PREMIÈRE ÉDITION DE L'ELECTRIC TEST DAY

Toulouse Métropole a accueilli l'événement le 10 septembre sur la Piste des Géants, à Toulouse Aerospace. 21 voitures de 16 marques différentes ont pu être testées par 290 participants - testeurs et accompagnants. Au total, 500 essais de véhicules électriques ont eu lieu sur la journée.





2



UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ POUR TOUS

De nouveaux habitants s'installent chaque année sur l'aire métropolitaine toulousaine. L'attractivité toujours forte du territoire s'accompagne d'une dynamique urbaine intense. Dans ce cadre, la collectivité s'attache à proposer à chaque habitant un cadre de vie durable et de qualité.



	Île du Ramier « Futur poumon vert »
	Grand Parc
	Grand Parc du Touch
	Grand Parc Margelle
	Grand Parc Garonne
	Grand Parc Canal
	Grand Parc de l'Hers
	Éco-jardin
	Éco point
	Futur parc de la Cartoucherie
	Futur parc Toulouse Aéro Space
	Capteurs météo
	Ginestous-Garonne : réutilisation des eaux traitées
	Zone à Faible Émissions - mobilité (ZFE-m)



▶ LA LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAIN SE POURSUIT

Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, Toulouse Métropole en lien avec le Centre National de Recherches Météorologiques, a déployé un ensemble de 76 stations météo, permettant de suivre les conditions climatiques sur l'ensemble du territoire en temps réel. Les données mesurées, telle que la température, l'humidité, les précipitations, la force et direction du vent et la pression atmosphérique, sont disponibles sur la plateforme Open Data de Toulouse Métropole. Ces données permettent notamment d'obtenir des cartes de température et donc d'îlot de chaleur urbain (ICU) à l'échelle de la Métropole ou de réaliser des diagnostics météorologiques à fine échelle.

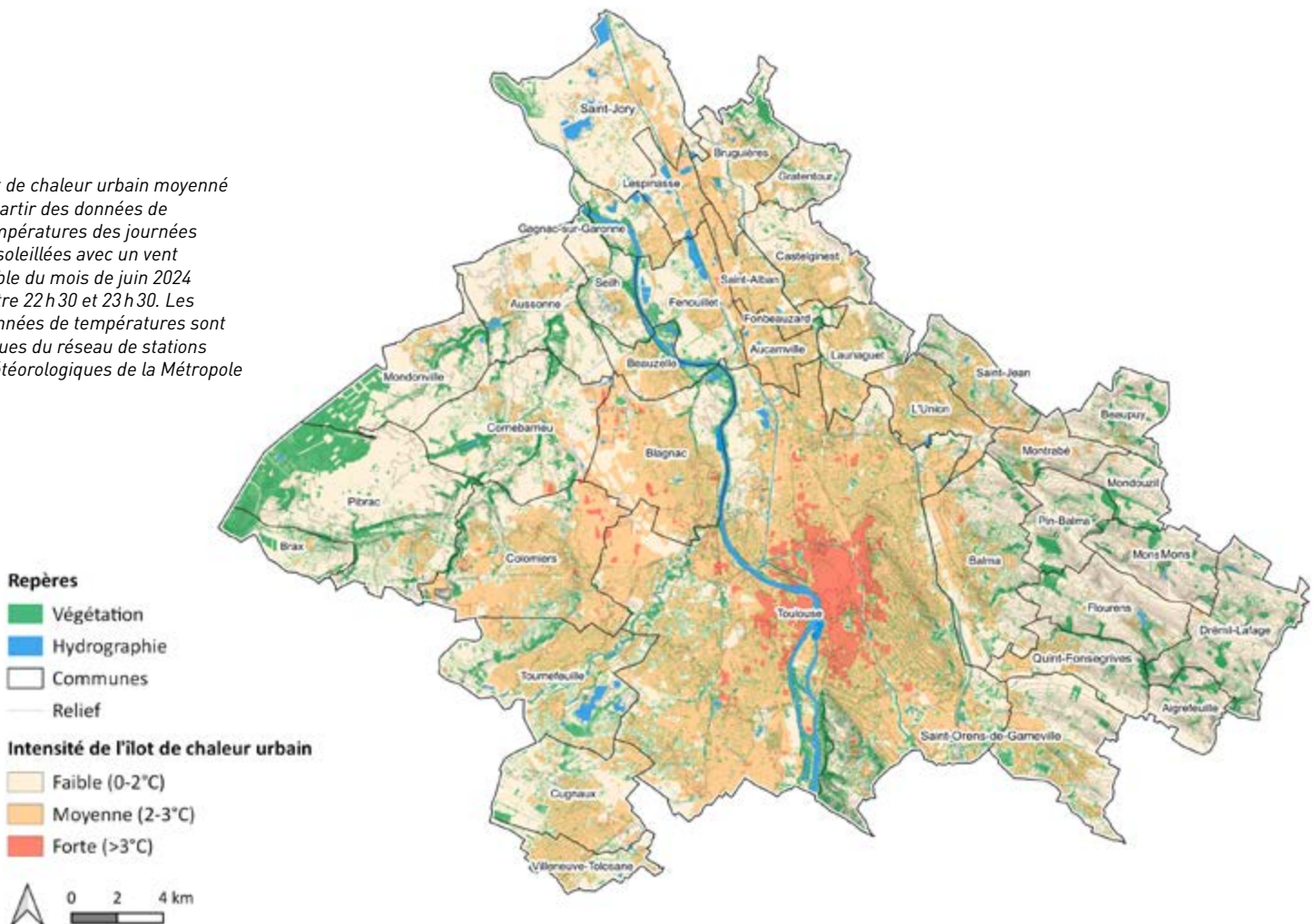
L'îlot de chaleur urbain mesuré correspond à la différence de température de l'air sur l'ensemble du territoire par rapport aux références qui sont la forêt de Bouconne et Mondouzil. Il est particulièrement marqué en fin de soirée dans

les zones les plus urbanisées, pouvant atteindre les 7 °C. Cela s'explique par une restitution de la chaleur, réchauffant l'air à proximité par les surfaces minéralisées, de l'énergie solaire emmagasinée la journée. Les zones rurales se rafraîchissent quant à elle bien plus rapidement, du fait de l'évaporation de l'eau et l'évapotranspiration qui régule l'énergie et ne le stocke pas.

Les journées chaudes d'été sans vent et sans nuages sont donc plus propices à de forts ICU, d'une part par la quantité d'énergie solaire reçue par les bâtiments, et d'autre part par l'absence de vent qui va favoriser l'inertie des masses d'air chaudes dans les zones urbaines. L'urbanisation de la ville joue également un rôle important sur la formation de l'ICU, puisque les masses d'air chaudes seront plus facilement piégées par des bâtiments hauts et denses.

Type de temps 9 : Jour d'été très ensoleillé avec vent faible de nord-ouest tournant à ouest le soir

Îlot de chaleur urbain moyenné à partir des données de températures des journées ensoleillées avec un vent faible du mois de juin 2024 entre 22h30 et 23h30. Les données de températures sont issues du réseau de stations météorologiques de la Métropole



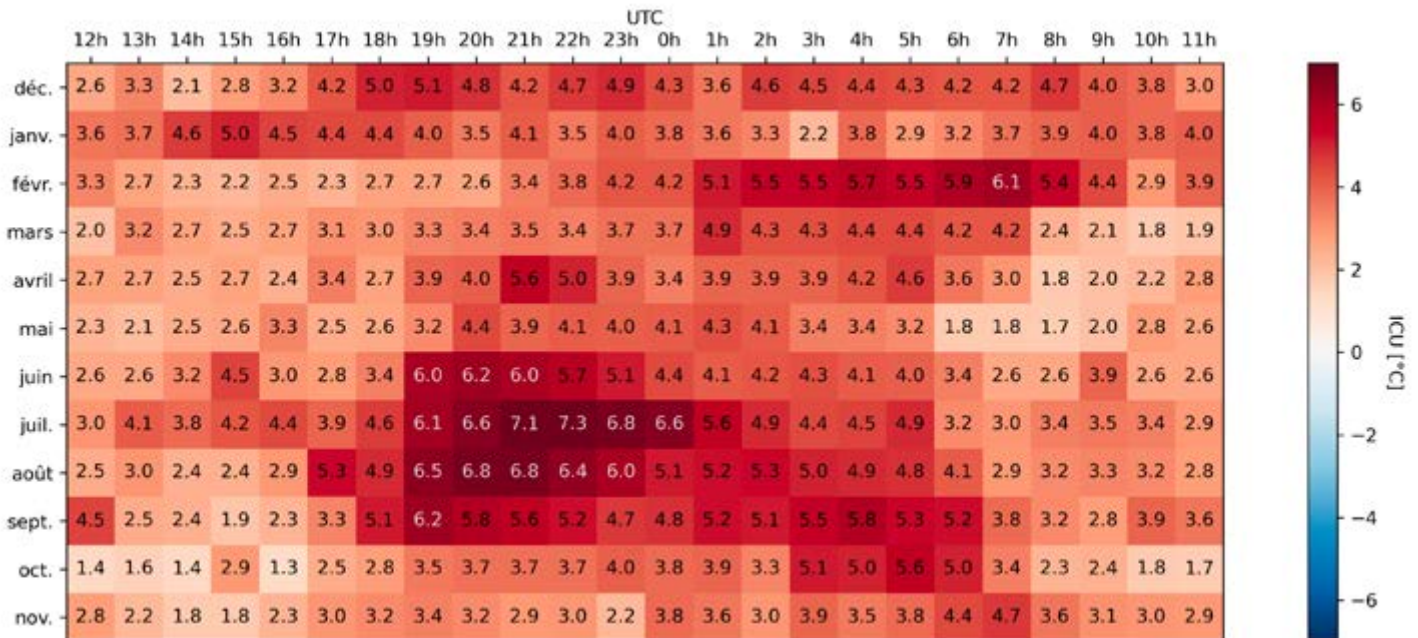
ET AUSSI

LA MÉTROPOLE S'ENGAGE DANS LE PROGRAMME COLLABORATIF "INNOVATIONS ET SOLUTIONS FACE À LA SURCHAUFFE URBAINE"

Les habitants des zones urbaines denses, affrontent des périodes de "surchauffe urbaine" de plus en plus fréquentes. Des solutions existent et sont testées par de nombreux acteurs, publics comme privés. Mais il reste difficile d'en saisir toutes les incidences et de mesurer précisément les effets sur le confort thermique des habitants. Face à cet enjeu de santé publique, Toulouse Métropole a décidé de participer au programme collaboratif "Innovations et solutions face à la surchauffe urbaine" (ISSU), porté par l'Institut

pour la Recherche appliquée et l'Expérimentation en génie civil (IREX). L'objectif de ce projet est de progresser dans la compréhension du phénomène d'îlot de chaleur urbain et dans la mise en œuvre de solutions disponibles, de l'échelle laboratoire à celle du démonstrateur urbain. Le projet, d'une durée de 4 ans, mobilise un budget de 28 800 € de la part de la Métropole et débutera par un état de l'art des méthodes, modélisations et référentiels existants sur la surchauffe urbaine.

Îlot de chaleur urbain maximal calculé en fonction du mois et de l'heure pour l'année 2023. Il est plus marqué l'été lorsque les journées sont chaudes et sans vent, ainsi que la nuit lorsque les territoires les plus minéralisés restituent la chaleur emmagasinée la journée.



© DR

► AGIR POUR LA QUALITÉ DE L'AIR ET PROTÉGER LA SANTÉ DES HABITANTS



LA ZFE-MOBILITÉ PERMET DE MIEUX RESPIRER EN VILLE

Depuis mars 2022, la Zone à faibles émissions-mobilité de Toulouse (ZFE-m) est déployée, sur l'ensemble de la ville de Toulouse jusqu'à la rocade, ainsi que sur une partie du périphérique ouest et la route d'Auch. Concrètement, l'entrée en vigueur de la ZFE-m de Toulouse Métropole a conduit à interdire la circulation et le stationnement de tous les véhicules classés Crit'Air 5 et non classés, puis Crit'Air 4.

Grâce à une amélioration régulière de la qualité de l'air, l'agglomération de Toulouse respecte désormais les seuils réglementaires. Elle fait partie des territoires de vigilance qui n'ont plus d'obligation de renforcer les restrictions en vigueur dans leur ZFE-m. Les restrictions de circulation et de stationnement des véhicules Crit'Air 3 dans la ZFE-m, initialement prévues pour le 1^{er} janvier 2024, ont donc été suspendues.

Qualité de l'air	2023
Nombre de personnes en exposition chronique au NO2 au-dessus des valeurs limites pour la protection de la santé sur le territoire de Toulouse Métropole	1 500-3 650*
Nombre d'épisodes de pollution de l'air aux particules fines (en jours) sur la Haute-Garonne	3
Nombre d'épisodes de pollution de l'air à l'ozone (en jours) sur la Haute-Garonne	0
Taux de jours en indice ATMO moyen à bon	70 %

*ATMO Occitanie a procédé à une refonte méthodologique des outils de calculs des cartes de dispersion sur le territoire du Plan de Protection de l'Atmosphère.

La ZFE

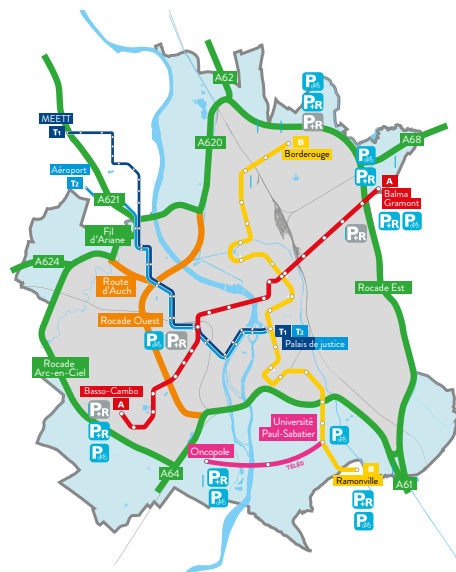
Véhicules interdits :



Des dérogations peuvent être demandées dans des cas bien précis.

Infos : zfe.metropole.toulouse.fr

- Limites communales
- Périmètre de la Zone à faibles émissions (ZFE)
- Périphérique inclus dans la ZFE (accessible aux vignettes autorisées)
- Périphérique hors ZFE



ET AUSSI

COMMUNIQUER SUR LA ZFE-MOBILITÉ UN ENJEU CLÉ

L'accompagnement de la population se poursuit. Le périmètre de la ZFE-m est clairement signalé par des panneaux d'entrée et de sortie de zone. Le "pass ZFE", permettant aux véhicules concernés par les restrictions de circuler et stationner dans la ZFE jusqu'à 52 jours par an, est une dérogation accessible à tous les usagers depuis début 2023, quel que soit le motif du déplacement. Le dispositif d'accompagnement des métropolitains pour le renouvellement des

véhicules les plus polluants, la prime véhicule + propre, a été étendu au 1^{er} juin 2023 pour les propriétaires de véhicules Crit'air 3 sous condition de ressources. Afin de poursuivre les efforts engagés en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air et bien que les restrictions concernant les Crit'air 3 aient été suspendues, le dispositif prime véhicule + propre reste inchangé afin de continuer à inciter les propriétaires de véhicules Crit'Air 3 à renouveler leur véhicule.



▶ UNE MÉTROPOLE NATURE, POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE DE DEMAIN



**Plan Local
d'Urbanisme
intercommunal
et Habitat**

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL- HABITAT EN ORDRE DE MARCHÉ ET EXEMPLAIRE

La concertation autour du document d'urbanisme s'est achevée fin mars 2024, après plus de deux ans de travaux. Cette étape fait suite au débat, en avril 2023, sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui définit les grandes orientations et axes stratégiques pour l'aménagement de la Métropole, à horizon 2035. Trois grands axes constituent le socle du PADD : préserver et valoriser les ressources du territoire, offrir un cadre de vie désirable dans une Métropole de courtes distances, préparer la Métropole de demain : innovante, solidaire et attractive.

Le Conseil métropolitain du 20 juin 2024 a arrêté ce nouveau PLUi-H, qui détaille le contenu du dossier, les orientations du PADD et leur traduction dans le PLUi-H, ainsi que les incidences du projet sur l'environnement. La démarche a été l'occasion de pousser les ambitions du document en termes de protection des ressources naturelles, comme d'adaptation au changement climatique. L'approbation finale de celui-ci est prévue pour le deuxième semestre 2025.

Pour rappel, ce nouveau document d'urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat est l'outil majeur pour répondre collectivement aux grands enjeux urbains et péri-urbains de l'aménagement du territoire. Il permet de se doter de règles harmonisées, simplifiées et adaptées à l'instruction des autorisations d'urbanisme et de définir la politique métropolitaine de l'habitat. L'objectif est notamment de répondre aux besoins en logement et en hébergement, d'améliorer la performance environnementale de l'habitat et d'assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre d'habitat et d'emploi.

Le PLUi-H contribue à l'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Métropole :

- en œuvrant à la réduction des émissions de gaz à effets de serre, essentiellement par le parti d'aménagement retenu qui s'appuie sur la cohérence urbanisme-mobilité et les actions mises en œuvre en faveur des économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables,
- sur le volet adaptation, en protégeant les ressources et en favorisant le stockage carbone par la préservation des sols naturels.

Il ancre la démarche des 5 Grands Parcs dans la stratégie globale d'aménagement et de planification du territoire en sanctuarisant les

espaces avec de forts enjeux de biodiversité et en apportant une ambition accrue de qualité environnementale, architecturale et paysagère aux franges habitées des grands parcs.

Il permet d'articuler l'urbanisme avec le projet agricole et alimentaire métropolitain en préservant notamment la vocation du foncier agricole à long terme et de manière visible pour limiter la spéculation foncière et la déprise agricole.

Le PLUi-H, en fondant le projet d'aménagement sur la préservation et la valorisation de la Trame Verte et Bleue (TVB), contribue, en outre, à protéger les espaces les plus sensibles mais également à restaurer les continuités écologiques. Il pose un principe de gradient de protection pour assurer un fonctionnement écologique d'ensemble, via :

- la protection stricte des espaces les plus sensibles (armature principale de la TVB) : zones humides, sites de compensation, réserve naturelle régionale, sites Natura 2000, espaces naturels sensibles, arrêtés de protection de biotope...
- une mobilisation accrue des outils de protection réglementaire sur les espaces additionnels à cette armature principale, notamment en milieu urbanisé : réservoirs de biodiversité d'intérêt local, ripisylve, masses arborées...
- l'identification de l'intégralité et la continuité de la TVB (outil "secteur de biodiversité") dont l'intérêt et la force résident dans l'opportunité que cet outil offre, grâce à l'application de l'OAP Qualité Environnementale, de contribuer à améliorer la fonctionnalité écologique de la TVB, y compris en milieu urbanisé à l'occasion d'un renouvellement urbain.

Le PLUi-H protège plus de 95 % des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) de la Métropole et permet de répondre à l'objectif fixé dans le PADD de réduire de 50 % la consommation d'ENAF du territoire par rapport à la décennie passée.

Il est établi pour la période 2025-2035 et permet, dès son approbation, d'inscrire la Métropole dans la perspective d'un urbanisme sobre, durable, favorable à la santé. Le document est amené à évoluer sur cette période, en vue d'adapter la traduction réglementaire des ambitions du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).



▶ LES GRANDS PARCS SE DÉPLOIENT

LES PILIERS VERTS ET CLIMATISEURS DE LA MÉTROPOLE

L'armature végétale en ville et sur le territoire métropolitain se structure peu à peu. La mise en œuvre des Grands Parcs - Grand Parc du Touch, Grand Parc Margelle, Grand Parc Garonne, Grand Parc Canal et Grand Parc de l'Hers - s'organise autour des cours d'eau et canaux existants, avec l'ambition de favoriser la continuité écologique comme l'adaptation au changement climatique et l'accès des habitants à la nature.

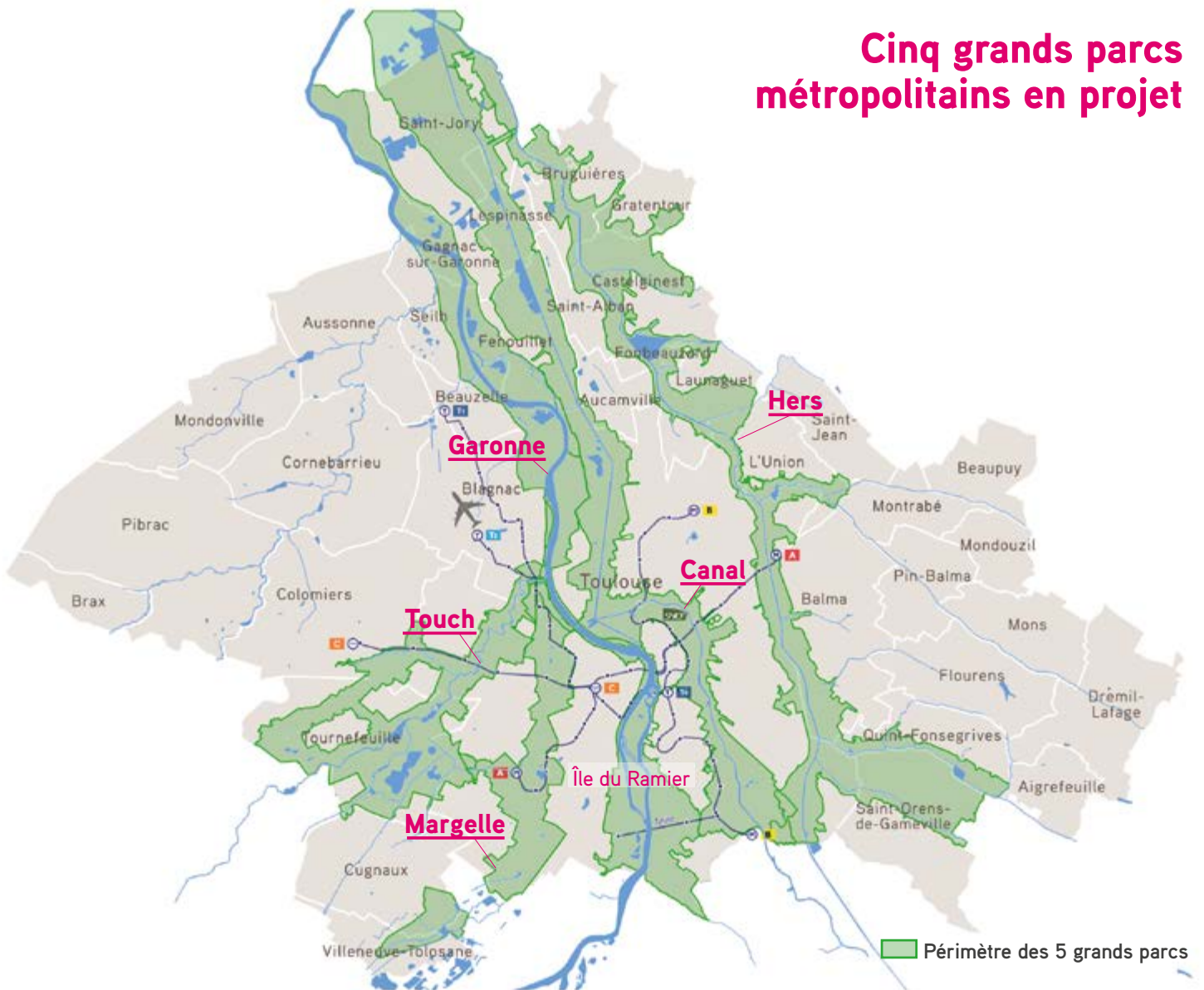
Cela fait 10 ans que l'aménagement du Grand Parc Garonne a débuté. Celui-ci va s'étendre de Saint-Jory, au nord, à l'île du Ramier, au sud de la ville de Toulouse, et à cheval sur chaque berge, sur le périmètre du lit majeur du fleuve ; le parc proposera des équipements de loisirs, culturels et touristiques.

Au sud-ouest, le Grand Parc Margelle reliera les châteaux de Candie, de Reynerie, du Mirail et le jardin du Barry jusqu'aux abords de l'hôpital

Purpan. À l'ouest, ce sont les rives du Touch qui seront aménagées de l'orée du pôle aéronautique jusqu'à la base verte de la Ramée. Le Grand Parc Canal réunit de son côté les berges du canal du Midi à celles des canaux de Brienne et de Garonne, les Ponts-Jumeaux et le Bassin des filtres.

Enfin, la vallée de l'Hers formera la trame du Grand Parc de l'Hers, la ceinture verte de l'est toulousain.

Avec ces Grands Parcs, qui seront connectés entre eux par des transversales, la Métropole entend maintenir et affirmer des continuités naturelles et paysagères sur son sol, les préserver de l'urbanisation et guider les aménagements à venir. Ils sont aussi l'occasion de proposer à tous les citoyens de véritables destinations de nature, favorisant les modes de déplacement doux.





ÎLE DU RAMIER : LES ESPACES PUBLICS ET LE JARDIN BOTANIQUE PROGRESSENT, LES PASSERELLES LIVRÉES

L'île du Ramier poursuit sa métamorphose en parc urbain. Située au centre du Grand Parc Garonne, l'île va constituer un véritable poumon vert en cœur de ville. Les 10 hectares de bâtiments détruits de l'ancien parc des expositions, voiries et parkings sont en cours de désimperméabilisation depuis 2020, afin d'en faire des parcs et jardins aménagés. Depuis l'été 2021, 3,7 hectares désimperméabilisés et végétalisés ont laissé place à une prairie fleurie. La présence temporaire de céréales et légumineuses permet d'y enrichir le sol en nutriments, nécessaires au bon développement du futur jardin botanique. Les services de l'État ont donné les autorisations environnementales en août 2023. Les travaux d'aménagement des espaces publics et du jardin ont ainsi démarré en octobre 2023 pour une livraison prévisionnelle fin 2025. Sur la berge d'Empalot en rive droite de la Garonne, la ripisylve a été confortée sur une zone de plus de 1 hectare par la plantation de 12 000 arbres et plants forestiers à l'hiver 2023/2024.

Les passerelles Robert Pujade (quartiers

Croix-de-Pierre et Fer-À-Cheval) et Anita Conti (quartier Empalot) sont ouvertes depuis le 22 juin 2024. Ces ouvrages répondent à l'un des objectifs assignés au parc, concernant la qualité de l'air et les ambiances sonores, avec priorité donnée aux modes de déplacement doux (vélos, marche à pieds...). À terme, quatre passerelles de franchissement de la Garonne (piétons-cycles) permettront de relier l'île avec les quartiers riverains. Pour rappel, son aménagement met en œuvre des solutions concrètes d'atténuation du changement climatique et des solutions d'adaptation fondées sur la nature, dans le contexte particulier d'une grande métropole.

Ces solutions "multi-bénéfiques" permettront un gain net de biodiversité, dans une démarche globale de développement durable. Ce projet contribue à préserver la biodiversité, avec le renforcement des boisements par des espèces végétales adaptées à l'écosystème local, des continuités écologiques et la végétalisation des berges. L'île du Ramier sera, à terme, une zone de rafraîchissement pour les habitants.



© P. Nin



LIFE GREEN HEART : LABORATOIRE POUR LA RENATURATION

Le réaménagement de l'île du Ramier est le champ de recherche appliquée du projet Life Green Heart, notamment sur le volet de l'adaptation au réchauffement climatique. Coordonnée par Toulouse Métropole, la démarche partenariale mobilise 3,8 millions d'euros de budget et réunit Météo France, la start-up WaltR spécialiste de l'observation de la qualité de l'air, le Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse, l'université de Caen Normandie et la ville de Düsseldorf.

Ce projet concerne en priorité la végétalisation de la partie nord de l'île, la restauration de la biodiversité et des sols dégradés, ainsi que la limitation de la pollution de l'air et des nuisances sonores. Un suivi détaillé des effets de la renaturation est mené : l'évolution de la biodiversité, des températures, des polluants atmosphériques, du bruit ou encore des

perceptions sociales est mesurée. Ce retour d'expérience donne des indices précieux sur les bénéfices et bienfaits apportés par les grands parcs urbains dans plusieurs domaines comme les vagues de chaleur, la pollution ou la biodiversité.

Le travail de restauration des sols en cours vise à revitaliser les sols artificialisés pour en faire des "sols vivants", aptes à supporter un couvert végétal pérenne. La démarche de reconquête des "sols vivants", avec une adaptation fine des besoins de sols, permettra en phase chantier de limiter de 50 % les apports en terre végétale. Un groupement de chercheurs spécialisés en microbiologie des sols accompagne Toulouse Métropole afin de mettre en œuvre une technique innovante d'étude et de suivi de la qualité biologique des sols.



GRAND PARC GARONNE : SÉQUENCE "GARONNE AVAL"

Sur la séquence Garonne aval du Grand Parc Garonne, les études sont en cours pour réaliser prochainement des voies vertes et des aménagements de nature et de loisirs en bord de fleuve sur les communes de Toulouse, Fenouillet, Beauzelle et Gagnac-sur-Garonne, dans le respect de la sensibilité écologique des espaces concernés.

Ces projets doivent rester en cohérence avec les objectifs communs à Garonne Aval :

- Maintenir et développer la continuité du corridor écologique garonnais en assurant une largeur suffisante de ripisylve, en renforçant le caractère naturel du site et en préservant des zones d'agriculture périurbaines
- Reconnecter et consolider le réseau des mobilités douces permettant à tous d'accéder aux territoires périurbains et rivulaires
- Développer des activités de loisirs et de culture, compatibles avec la sensibilité naturelle du site et s'appuyant sur les équipements et activités de loisirs, sports et culture existants.

En aval de Toulouse, on retrouve des espaces traditionnellement dédiés à l'agriculture maraîchère, des zones naturelles humides et boisées non endiguées, considérées comme des zones de divagation du fleuve (zones d'expansion des crues). L'aménagement et la gestion de ces espaces doivent participer à la préservation et à la réappropriation du cadre paysager de la vallée de la Garonne.

Deux projets principaux sont en cours : la voie verte en rive droite de la Garonne, entre les communes de Toulouse, Fenouillet et Gagnac-sur-Garonne, et la future passerelle permettant

de relier les deux rives de la Garonne, entre les communes de Beauzelle et Fenouillet.

Le projet de voie verte en rive droite se situe le long de la Garonne sur les communes de Toulouse, de Beauzelle, de Fenouillet et de Gagnac-sur-Garonne. Un cheminement est existant mais reste très étroit et peu entretenu. Il connecte les aménagements déjà réalisés dans le cadre du Grand Parc Garonne, tel que le circuit reliant la base de loisirs de Sesquières sur Toulouse et l'espace nature et loisirs sur Gagnac-sur-Garonne, en passant par l'espace de loisirs de Fenouillet.

La réhabilitation de cette voie verte existante sur une longueur d'environ 7 kilomètres a pour objectif de rendre cet axe accessible à tous les modes de déplacement actifs, tout en restant accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les études foncières sont en cours et des propositions d'acquisitions ont été validées. Le projet devra toutefois faire l'objet d'une procédure de déclaration d'utilité publique pour conforter la maîtrise foncière de l'ensemble du linéaire.

Le projet de passerelle de franchissement du fleuve en modes actifs sur Garonne Aval a fait l'objet d'une réunion, en mars 2024, permettant de présenter le fuseau retenu suite aux études programmatiques et aux diagnostics faune/flore : l'ouvrage d'art sera positionné sur le fuseau nord, entre les communes de Beauzelle et Fenouillet.

Des études complémentaires ont ainsi été réalisées début 2024 sur ce fuseau : topographie, bathymétrie, réseaux, etc. La construction est prévue post-2026, via un marché de conception/réalisation, adapté à ce type d'ouvrage de franchissement du fleuve de plus de 150 mètres de portée.



UN PLAN DE 14 ACTIONS POUR LE GRAND PARC DE L'HERS

Le Grand Parc de l'Hers s'adosse à la vallée de l'Hers et s'étend sur une trentaine de kilomètres. Il traverse 13 communes de la métropole toulousaine. À la suite de l'étude de préfiguration engagée mi 2022, le plan d'action a été validé fin 2023. 14 actions permettront de lancer la phase opérationnelle du projet.

Le projet pilote de "chemin de l'Hers", cheminement continu le long de l'Hers et de ses principaux affluents, a été pensé comme un aménagement structurant et fédérateur à

l'échelle du Grand Parc de l'Hers. Il doit permettre d'initier la préservation et le renforcement de la trame verte et bleue.

Le recrutement d'un groupement pluridisciplinaire en charge de la maîtrise d'œuvre du Grand Parc va permettre de lancer la définition du schéma directeur du projet d'ici fin 2024. En parallèle, un programme d'aménagements préfigurateurs est en cours de définition pour des premières réalisations en 2025.



GRAND PARC CANAL : LA RECONQUÊTE DE L'ESPACE PUBLIC ET LA MISE EN VALEUR DES SITES EMBLÉMATIQUES

La transformation des trente kilomètres de canaux en Grand Parc linéaire prend forme. Ce Grand Parc comprend le canal du Midi, le canal de Brienne et le canal de Garonne. Le plan guide, établi par la paysagiste Jacqueline Osty, affiche l'objectif principal de réduire de 50 % la place de la voiture le long des canaux d'ici 2030. Promenade piétonne, double plantation d'arbres et voies cyclistes sont prévues pour faire du Grand Parc Canal un lieu de nature apaisé.

Le projet de Parvis Brienne Saint-Pierre, premier grand projet d'aménagement, a été lancé en 2022 : il prévoit de créer un parvis pour la "Toulouse School of Economics", de restaurer l'écluse

Saint-Pierre, de créer un jardin sur la place des Reines et des Rois Wisigoths et de transformer une partie des allées de Barcelone. Les permis d'aménager ont été déposés en 2023. Les travaux seront lancés en septembre 2024 pour une livraison prévisionnelle fin 2025. En complément, des interventions en "urbanisme tactique" seront menées au printemps 2025, permettant, au moyen d'investissements mesurés, de donner à vivre et de tester rapidement des changements d'usage le long des canaux. Ces aménagements ont fait l'objet, en 2023 et 2024, de 12 réunions de concertation pour co-construire les projets avec les habitants.



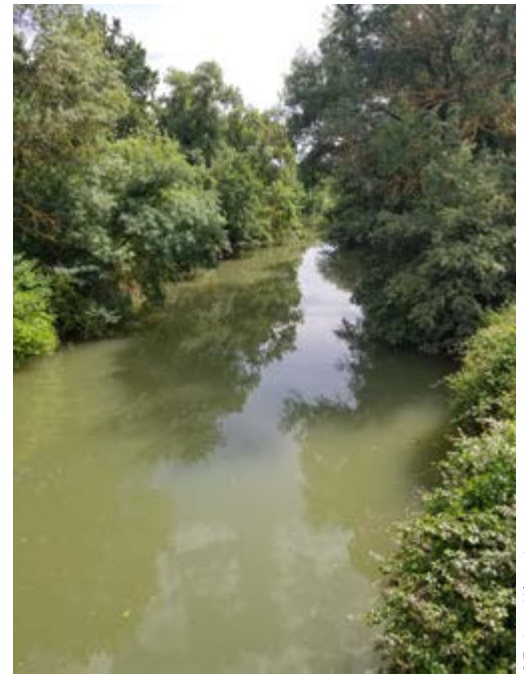
© Osty



LE GRAND PARC DU TOUCH S'ENGAGE DANS LE PLAN GUIDE

Le Grand Parc du Touch est organisé autour de la rivière du Touch, de ses affluents, l'Armurier et l'Ousseau et de la trame verte des coteaux de la Paderne reliant le Touch par l'Armurier. Il concerne essentiellement Toulouse et Tournefeuille mais aussi Blagnac à la confluence du Touch et Colomiers au niveau de l'Armurier.

Le maître d'œuvre pour le plan guide du Grand Parc du Touch a été désigné. L'objectif est d'aboutir à un diagnostic partagé et de co-construire, avec les communes et la population, les grandes orientations sur le territoire du Grand Parc du Touch d'ici la fin de l'année 2024. L'année 2025 se poursuivra par l'écriture du Plan guide, son plan d'action et les premiers aménagements tactiques. Il s'agira de définir les conditions et modalités d'action permettant de maintenir et de valoriser la trame verte et bleue au travers des corridors écologiques, dans un territoire urbain.



© Toulouse Métropole

GRAND PARC MARGELLE

Situé sur la rive gauche toulousaine, il se déploie le long de la Margelle de Garonne, coteau boisé marquant la limite entre la terrasse et la plaine de Garonne. Reconnu d'intérêt métropolitain, le Grand Parc Margelle s'étend aux communes de Cugnaux et de Villeneuve-Tolosane. Il se déploie, sur une quinzaine de kilomètres, dans une succession d'espaces verts en "pas japonais", souvent boisés, parfois agricoles, marqués de patrimoines végétaux et bâtis.

D'une ambiance urbaine, au sud de Toulouse, le Grand Parc évolue vers des séquences plus agricoles et naturelles égrenant différents trésors patrimoniaux (châteaux, ancien aqueduc, etc.).

Ce fil naturel fait aussi le lien entre plusieurs grands équipements de rayonnement métropolitain : hôpital de Purpan, Zénith, école d'ingénieurs de Purpan, hippodrome de la Cépière, université Jean-Jaurès, etc, que

viendront renforcer les projets en cours de la cité de la Danse à la Reynerie, du renouveau du domaine de Candie tourné vers le bien manger et du campus des mobilités innovantes et décarbonées sur Francazal.

La continuité paysagère de la Margelle a été interrompue par des coupures urbaines (périphériques, boulevards, enclaves). L'objectif premier de ce Grand Parc est donc de redonner une existence et une épaisseur à cette continuité paysagère structurante. L'objectif second est de valoriser les pépites environnementales et patrimoniales de ces pas japonais tout au long du fil conducteur de la Margelle, et de les mettre en lien avec le tissu environnant.

Une attention particulière a été apportée dans le PLUi-H, arrêté en juin 2024, pour traduire de la façon la plus fine les ambitions du Grand Parc Margelle dans les outils de planification.



► PARCS ET PLANTATIONS SE MULTIPLIENT DANS LES QUARTIERS

UN NOUVEAU PARC DE 4,5 HECTARES SE DESSINE À TOULOUSE AÉROSPACE

Le chantier, lancé le 4 mai 2024, accueillera 1 639 arbres d'ici à 2026 sur la Piste des Géants. Les végétaux ont été soigneusement sélectionnés selon leur appartenance à la région et leur capacité à créer un écosystème diversifié résistant aux gelées hivernales et aux étés de plus en plus chauds et secs.

L'enrichissement des sols est l'objet de toutes les attentions afin de pérenniser le parc, et est principalement basé sur les ressources présentes sur place afin de limiter le recours aux matériaux extérieurs. La reconstitution d'un

sol écologiquement fonctionnel vise également à favoriser l'infiltration de l'eau de pluie. L'ensemble du projet a été pensé pour capitaliser les eaux de pluie, en les dirigeant vers les espaces plantés afin de limiter - voire de supprimer - l'usage de l'arrosage une fois les végétaux installés.

7,90 M€ de budget sont mobilisés pour ce projet, qui comprend aussi près de 2 000 m² d'espaces de loisirs, avec notamment une aire de jeux pour enfants, des agrès sportifs, un parcours de glisse et des terrains de sport.



© DR

UN FUTUR PARC PUBLIC DE 1 HA, BIENTÔT À LA CARTOUCHERIE

“Le parc habité”, nom du programme immobilier de 508 logements retenu en mars 2024 pour la 3^e phase de l'écoquartier de la Cartoucherie, est organisé face à un nouveau parc public de 1 hectare. Cette place majeure donnée à la nature va permettre de diffuser l'atmosphère du parc au cœur des programmes. Il est notamment prévu de créer des forêts urbaines au sein des résidences. Au global, la 3^e phase de l'aménagement prévoit de ménager 38 % d'espaces en pleine terre, de renforcer la biodiversité et de développer des îlots de fraîcheur.



© Lambert Lénaick - Architectes urbanistes

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ LOCALE, AVEC L'APPUI DE SCIENTIFIQUES RECONNUS

Toulouse Métropole a fait le choix de renforcer ses coopérations avec des partenaires agréés par l'État et reconnus pour leur expertise en matière de connaissance écologique et leur expérience pour accompagner les territoires dans la préservation de la biodiversité. Une convention cadre de coopération a été signée en 2023 avec le Conservatoire des espaces naturels Occitanie, pour 5 ans, autour de la préservation de la biodiversité, du développement de la connaissance, mais aussi de la gestion et de la mise en valeur du patrimoine naturel du

territoire.

Toulouse Métropole s'est également rapprochée du Conservatoire botanique national Pyrénées et Midi-Pyrénées début 2024, en s'engageant dans une convention cadre d'une durée de cinq ans. Cette dernière va permettre d'améliorer et de valoriser la connaissance de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels sur la métropole. Cette coopération vise également un accompagnement sur des actions et projets métropolitains structurants (grands parcs, documents d'urbanisme, réseau routier...)



ZOOM

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA NATURE EN VILLE, DU CONSEIL ET DES RECOMMANDATIONS SUR LES PROJETS VISITÉS

Le Conseil scientifique de la nature en ville apporte son expertise sur les projets structurants, parlant de la nature en ville, et émet des recommandations pour les accompagner. Il travaille aussi pour mobiliser la recherche au service de l'action territoriale, fournir une dimension prospective, proposer des éléments méthodologiques et relater les connaissances nouvelles.

La visite des micro-forêts des Géants à Rangueil (Toulouse) et de Jolimont (Toulouse) a permis

aux membres du Conseil scientifique d'échanger avec les associations impliquées dans la mise en œuvre des plantations. Cette visite a été l'occasion de rappeler qu'il n'existe pas de modèle unique de micro-forêt et qu'il est important de prendre en compte leur dimension paysagère, notamment la place du boisement dans l'identité paysagère locale.

Deux autres projets ont également fait l'objet de recommandations de la part du Conseil scientifique. Le premier est la méthode d'élaboration concertée du diagnostic écologique mené sur les 13 communes du Grand Parc de l'Hers. Le conseil a salué la rigueur scientifique du travail mené et l'importance de disposer d'un tel outil pour les prochaines étapes, en encourageant à le compléter par un discours plus sensible sur la faune et la flore.

Le second concerne l'outil de diagnostic climatique des cours d'école (projet PAENDORA2) du Centre de recherche de Météo France (CNRM) qui permet à la Ville de Toulouse de prioriser les actions de végétalisation à mettre en place sur ces sites sensibles. Les membres du Conseil ont souligné l'importance de l'eau dans le rafraîchissement, en encourageant à désimpermeabiliser pour permettre à l'eau de s'infiltrer.



© DR



ET AUSSI

LE PROJET "SUR LES TRACES DE LA BIODIVERSITÉ" LANCÉ

En tant que "Territoire engagé pour la nature", Toulouse Métropole a décidé de déployer des itinéraires de sensibilisation à la biodiversité. Le projet "Sur les traces de la Biodiversité" a été mis en œuvre et 6 itinéraires sur les communes de Toulouse, Seilh, Pibrac et Gagnac-sur-Garonne ont vu le jour en janvier 2024. De nouveaux itinéraires compléteront ce dispositif d'ici à la fin de l'année.

Sur les traces
de la Biodiversité



ET AUSSI

DES SOLS URBAINS ENRICHIS, PROTÉGEANT LES RACINES DES ARBRES

À la Cartoucherie, une expérimentation de mycorhization a été réalisée en 2023. Cette technique de fertilisation, qui exploite les champignons et bactéries du site, repose sur le développement en symbiose de filaments de champignons et du système racinaire de l'arbre. L'intérêt est de protéger l'arbre contre les polluants du sol, de lui apporter naturellement les éléments nutritifs dont il a besoin et de maintenir une humidité du sol lui permettant de mieux résister en cas de sécheresse. Ce procédé testé sur la 2^e tranche de l'écoquartier va être évalué dans le courant de l'année 2024.

▶ UNE GESTION DES EAUX AU SERVICE DU BIEN COMMUN



PLAN EAU : DES MESURES AMBITIEUSES ADOPTÉES POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE

Le Conseil métropolitain a adopté un plan d'action ambitieux en avril 2024, en vue de préserver la ressource en eau. Parmi les axes clés figure la modernisation des réseaux avec notamment un objectif de rendement des réseaux d'eau potable de 88 % dès 2025 et un taux de renouvellement annuel des réseaux d'eau potable de 0,8 %.

D'autres mesures sont déployées, comme l'optimisation des consommations de l'arrosage et des bâtiments publics, une meilleure gestion de l'eau pluviale par le développement de

techniques alternatives favorisant l'infiltration, la désimperméabilisation des sols et la réutilisation des eaux de pluie.

Aussi, plus de 30 000 kits d'économie d'eau vont être distribués aux habitants de la métropole. Ce kit permettra à l'utilisateur de réduire sa consommation d'eau de 25 ou 30 %.

En parallèle, la collectivité renforce son versement au fonds solidarité logement (FSL), de 190 000 € par an, pour aider à payer les factures d'eau des foyers en difficulté.



Chasser les fuites d'eau

Réparer sans tarder un robinet ou une chasse qui goutte.



Prendre une douche

et couper l'eau pendant le savonnage, le brossage des dents et le rasage.



Limiter le remplissage

et la mise à niveau des piscines.



Être acteur de sa consommation

Paramétrer les alertes de compteur de télérelevé via l'application mobile.



Arroser « à la fraîche »

tôt le matin ou tard le soir et utiliser la technique du paillage pour conserver l'humidité.



Utiliser le programme « éco »

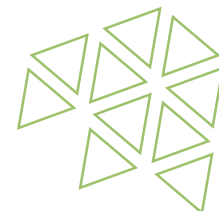
des appareils ménagers et faire tourner les lave-vaisselle et lave-linges lorsqu'ils sont pleins.

LA TARIFICATION SAISONNIÈRE DE L'EAU MISE EN PLACE

Depuis le 1^{er} juin 2024, la collectivité a mis en place la tarification saisonnière : l'ambition est d'accélérer les changements de pratique et la prise de conscience des usagers.

Concrètement, entre juin et octobre, les tarifs augmentent de 42 %, tandis que le reste de l'année, ils baissent de 30 %. Ce système de prix, modulé suivant la saison et la disponibilité

en eau, récompense les efforts d'économie d'eau réalisés pendant la période où la Garonne est la plus basse. La tarification saisonnière de l'eau ne pénalisera pas les ménages ayant une consommation stable sur l'année, les mois majorés étant compensés par sept mois de baisse des tarifs. Pour les usagers qui réduiront leur consommation en été, la facture annuelle se verra réduite.



Vivre avec la pluie

GESTION DES EAUX PLUVIALES : LA PHASE 2 DU SCHÉMA DIRECTEUR ENGAGÉE

Le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales doit permettre, tout en renforçant le changement de pratique à l'œuvre, de doter la collectivité d'une stratégie, d'un plan d'action et d'un zonage pluvial visant à améliorer le niveau de service de la gestion des eaux pluviales du territoire sur l'ensemble de ses composantes (environnementales, économiques et sociales). Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan Eau de Toulouse Métropole. En 2023, la phase 1 d'état des lieux a été menée, avec des missions de terrain, d'analyse de données, de compilation et de restitution des différents diagnostics des composantes du système de gestion des eaux pluviales. Une étude pluviométrique a permis de caractériser petites pluies, pluies intenses et impact du changement climatique sur notre territoire. Des hypothèses hydrauliques et hydrologiques ont été actualisées.

Une communication est diffusée, avec des panneaux pour les bassins de gestion des eaux pluviales, une newsletter et un guide sur l'entretien des fossés. Une signalétique "ici la pluie s'infiltre" est aussi en place rue de la République à Toulouse, pour sensibiliser et informer sur le rôle des différentes solutions de gestion durable des eaux pluviales.

Par ailleurs, deux études spécifiques ont été lancées sur la récupération des eaux de pluie en vue de leur réutilisation. La première pour établir un état des lieux du contexte réglementaire, passer en revue des retours d'expériences de différentes réalisations en France et en Europe et identifier des sites potentiels sur le territoire. La deuxième mission étudie plus finement la faisabilité de mise en œuvre de dispositifs conséquents de réutilisation d'eaux pluviales sur des sites publics existants.



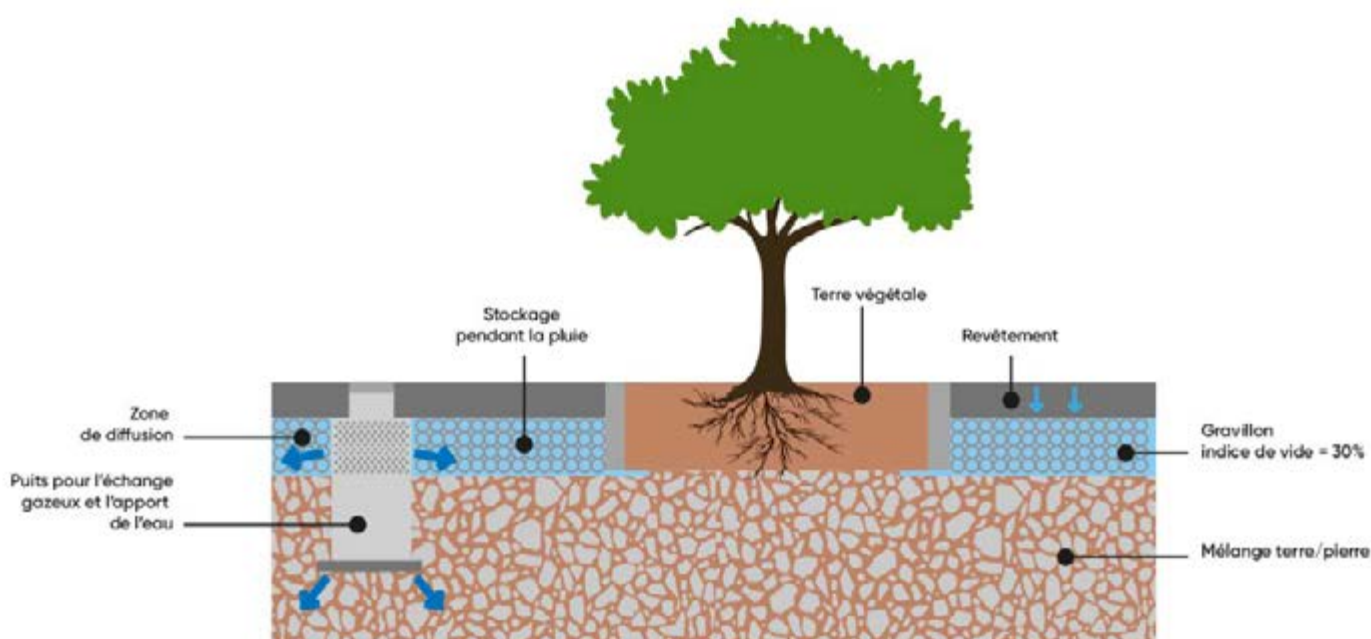
ET AUSSI

LES TRANCHÉES DE STOCKHOLM DÉPLOYÉES RUE DE METZ ET BOULEVARD NETWILLER

Toulouse Métropole a engagé plusieurs projets pour une meilleure gestion des eaux pluviales en favorisant l'infiltration et le retour au cycle naturel de l'eau. C'est notamment le cas des aménagements en tranchées de Stockholm de la rue de Metz, qui permettront de stocker les eaux pluviales sur le domaine public. Les travaux ont débuté à l'été 2023 et se poursuivront jusqu'en 2025. Sur 320 mètres, 4 tranchées de Stockholm seront mises en place. Leur principe est le

suivant : en surface, un revêtement de sol poreux laisse l'eau de pluie s'infiltrer. Le fond comprend un lit de pierre pour le drainage, et de la terre végétale. Un puits d'infiltration assure l'échange gazeux et la diffusion de l'eau.

Depuis janvier 2024, le réaménagement et la végétalisation du boulevard Netwiller, à Borderouge, ont aussi donné lieu au creusement de tranchées de Stockholm.



LA VALORISATION DES CANAUX PROGRESSE

Dans la continuité du Plan Canal 2015-2020, Toulouse Métropole a lancé le Programme Opérationnel de Valorisation des canaux, sur la période 2021-2026. En 2023, des travaux de réfection de la berge du canal du Midi ont eu lieu, au niveau du boulevard de la Méditerranée. Une étude est, par ailleurs, menée pour aménager la connexion du canal latéral à la Garonne,

au niveau du chemin Prat-Long à Toulouse. Le programme, piloté conjointement avec Voies Navigables de France et en lien étroit avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et les Architectes des Bâtiments de France, mobilise un budget de 2,8 millions d'euros.



© DR

COURS D'EAU : RENATURATION ET PLAN D'ACTION POUR L'ENTRETIEN EN COURS

En 2022 et 2023, la Bourdette, à Drémil-Lafage, a fait l'objet d'un important projet de renaturation, sur 400 mètres de berges. À la suite de la constatation d'une mortalité importante des végétaux, de nouvelles plantations ont été effectuées l'automne.

Aussi, en 2023, plus de 15 km de cours d'eau ont été entretenus, sur les communes de Aussonne, Balma, Beauzelle, Blagnac, Bruguières, Colomiers, Cornebarrieu, Drémil-Lafage, Fenouillet, Gratentour, l'Union, Mondonville, Montrabé, Pibrac, Pin-Balma, Saint-Jean, Saint-

Orens, Seilh, Toulouse, Tournefeuille. 825 mètres de travaux sur les communes de Castelginest, Drémil-Lafage, Montrabé et Toulouse ont aussi été réalisés pour restaurer la capacité hydraulique de certains cours d'eau.

En 2024, trois programmes pluriannuels de gestion (PPG) sont en cours d'élaboration. Leur mise en œuvre opérationnelle est différenciée selon les bassins, avec une réalisation prévue en 2024 pour le PPG des petits bassins-versants et en 2025 pour les PPG Aussonnelle et Touch.

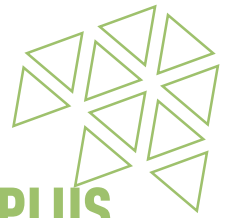


ACTION ET PRÉVENTION DES INONDATIONS : ANNÉE CHARNIÈRE

Le Programme d'Action et Prévention des Inondations - PAPI - de l'agglomération toulousaine est piloté par Toulouse Métropole. Il concerne 94 communes et trois autres EPCI : le Muretain Agglo, le SICOVAL et la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain. Ce programme vise à réduire les conséquences négatives des inondations sur

les personnes, les biens, l'activité économique, l'environnement et le patrimoine culturel. Une consultation du public a été ouverte le 22 mars 2024, pour une durée d'un an, autour des dernières études structurantes en cours. D'ici là, l'objectif reste d'améliorer la connaissance du risque, d'initier les démarches de sensibilisation auprès de tous les publics et de définir les actions de plus grande envergure à mettre en œuvre dans le PAPI "complet" (2025-2031). Toute l'année 2023, de nombreuses actions de communication ont eu lieu, aussi bien vers les particuliers que les entreprises.





ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS, RECYCLER PLUS

PLPDMA : RÉSULTATS PROMETTEURS ET NOUVEAU PLAN EN RÉFLEXION

Le deuxième plan d'action du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (2018-2024) s'achève. Toulouse Métropole vise une réduction de 11 % des déchets ménagers et assimilés par habitant en 2024 par rapport à 2010, à savoir parvenir à 420 kg/hab. En 2023,

on atteint déjà 411 kg par habitant soit -57 kg/hab depuis 2010. Les résultats dépassent donc les objectifs fixés par la Métropole. En 2024, une concertation a été engagée en 2024 pour co-construire le nouveau plan.

Cycle de vie	Indicateurs	Évolution 2022-2023	Évolution 2016-2023
Production	DMA : production annuelle moyenne de déchets ménagers et assimilés (inclus déblais et gravats) par habitant* (en Kg / hab, indice base 100, année de référence : 2010 = 472 kg/hab)	-2 points de %	-15 points de %
Valorisation organique des biodéchets	Compostage : taux d'équipement des maisons individuelles (%) Correctif 2017 : intégration d'un taux d'abandon	+2 points de %	+14 points de %
Valorisation	Taux de valorisation matière	-2 points de %	-2 points de %
Stockage	Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux mis en installation de stockage (indice base 100, année de référence : 2010)	-13 points de %	-18 points de %

AXE A : lutter contre le gaspillage alimentaire

- Depuis 2021, les cantines scolaires de 24 communes ont bénéficié d'un accompagnement;
- De nombreux légumes ont été découverts ou redécouverts par les enfants grâce à la mallette ludo-pédagogique "Trop Moche mais Trop Bon" dans les écoles et centres de loisirs;
- Par des animations pédagogiques, les animatrices biodéchets dont la mission consiste à sensibiliser et mobiliser les usagers à la réduction des biodéchets et à participer au déploiement du compostage de proximité, ont sensibilisé 360 personnes (scolaires, grand public, professionnels privés et publics, salariés d'entreprises, structures relais) en 2023.

AXE B : à chaque habitant une solution pour trier ses déchets alimentaires

Actuellement, 52 500 foyers pratiquent le compostage. 32 % des maisons individuelles sont équipées d'un composteur, 431 sites de compostage collectif en pied d'immeubles et 33 en jardins publics existent. 64 kits pédagogiques dédiés à la vie du sol et au compostage ont été mis à disposition. En 2023, 7 kg/hab de déchets alimentaires sont compostés sur le territoire.

AXE C : favoriser la gestion in situ des déchets verts et développer le jardinage écologique

Des sessions de démonstration de broyage de déchets verts et des ateliers pédagogiques sur des techniques alternatives de jardinage sont depuis plusieurs années proposées. En 2023, 55 kg/hab de déchets verts ont été collectés. De nouvelles actions de sensibilisation à la gestion de proximité des déchets verts ont été menées par les animatrices biodéchets, avec 930 personnes sensibilisées.

AXE D : poursuivre l'éco-exemplarité de la Métropole et des communes

- Depuis 2017, 18 communes sont engagées dans la définition d'un plan papier dans leurs services;
- Sur la période 2017-2023, 8 tonnes de déchets ont été évitées ou détournés sur le festival Rio Loco grâce à l'utilisation de vaisselle lavable et à la collecte des déchets alimentaires.

AXE E : donner une 2^e vie aux objets

- En six ans, 15 400 tonnes de textiles ont été collectées, ainsi que 99 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).
- Entre 2017 et 2023, 540 objets réparés grâce à la "Prime réparation".
- En 2023, 38 kg/hab d'encombrants ont été collectés, ainsi que 300 tonnes d'objets détournés vers le réemploi sur les déchèteries DECOSET. L'ambition est désormais d'organiser les modalités d'une collecte favorisant le réemploi des encombrants et qui permet d'orienter ces derniers vers la bonne filière de traitement.

AXE F : faciliter l'adhésion aux gestes de réduction des déchets

Désormais, 47 % des boîtes aux lettres sont équipées d'un autocollant Stop Pub. En six ans, 16 000 personnes ont été sensibilisées lors d'événements grand public et 1 370 personnes ont été formées aux gestes pratiques du compostage. Aussi, 470 animations scolaires ont été réalisées et 200 foyers participent à l'opération "c'est décidé, je réduis mes déchets" sur la période 2017-2023.

BIODÉCHETS : RÉDUIRE LEUR VOLUME ET INVESTIR POUR LES TRAITER

La concertation débute sur le nouveau programme de réduction des déchets ménagers, pour la période 2025-2030. D'ores et déjà, celui-ci va comprendre une importante dimension de collecte des biodéchets, dont la généralisation

est prévue par la loi Antigaspiillage pour une Économie Circulaire (loi AGEC). Des solutions de collecte et de traitement des biodéchets seront adaptées pour les habitants, qu'ils habitent en logement individuel ou collectif.

BORNES D'APPORT VOLONTAIRE

En octobre 2023, Toulouse Métropole a lancé une expérimentation de collecte en apport volontaire des déchets alimentaires, dans le quartier du Grand-Noble à Blagnac. Les bornes de collecte existent déjà pour le verre, les emballages et papiers et le textile. D'une durée d'un an, cette expérimentation anticipe un déploiement à l'échelle de la Métropole en 2025. Dans le détail, 10 bornes ont été installées, soit une borne pour 250 habitants. L'objectif est de proposer une borne à moins de 200 mètres ou 3 minutes à

pied de chez soi, ceci en respectant de bonnes conditions d'accès pour les habitants comme pour les camions de collecte.

424 foyers participent désormais au tri des résidus alimentaires en bornes, soit 38 % des habitants desservis par l'opération. 15 foyers se sont portés volontaires pour devenir foyers témoins de cette expérimentation. Sur 2023, 5,9 tonnes de résidus alimentaires ont été collectées, soit 31 kg de résidus alimentaires par an et par habitant équipé.



© DR



COMPOSTEURS GRATUITS CHEZ SOI

Au total, plus de 52 000 foyers pratiquent le compostage en 2023 grâce à l'accompagnement de la Métropole, ce qui a permis de détourner de la poubelle d'ordures ménagères près de 7 kg/hab de déchets alimentaires.

Toulouse Métropole propose, depuis février 2024, des composteurs et du matériel annexe gratuits aux ménages vivant en habitat individuel aussi

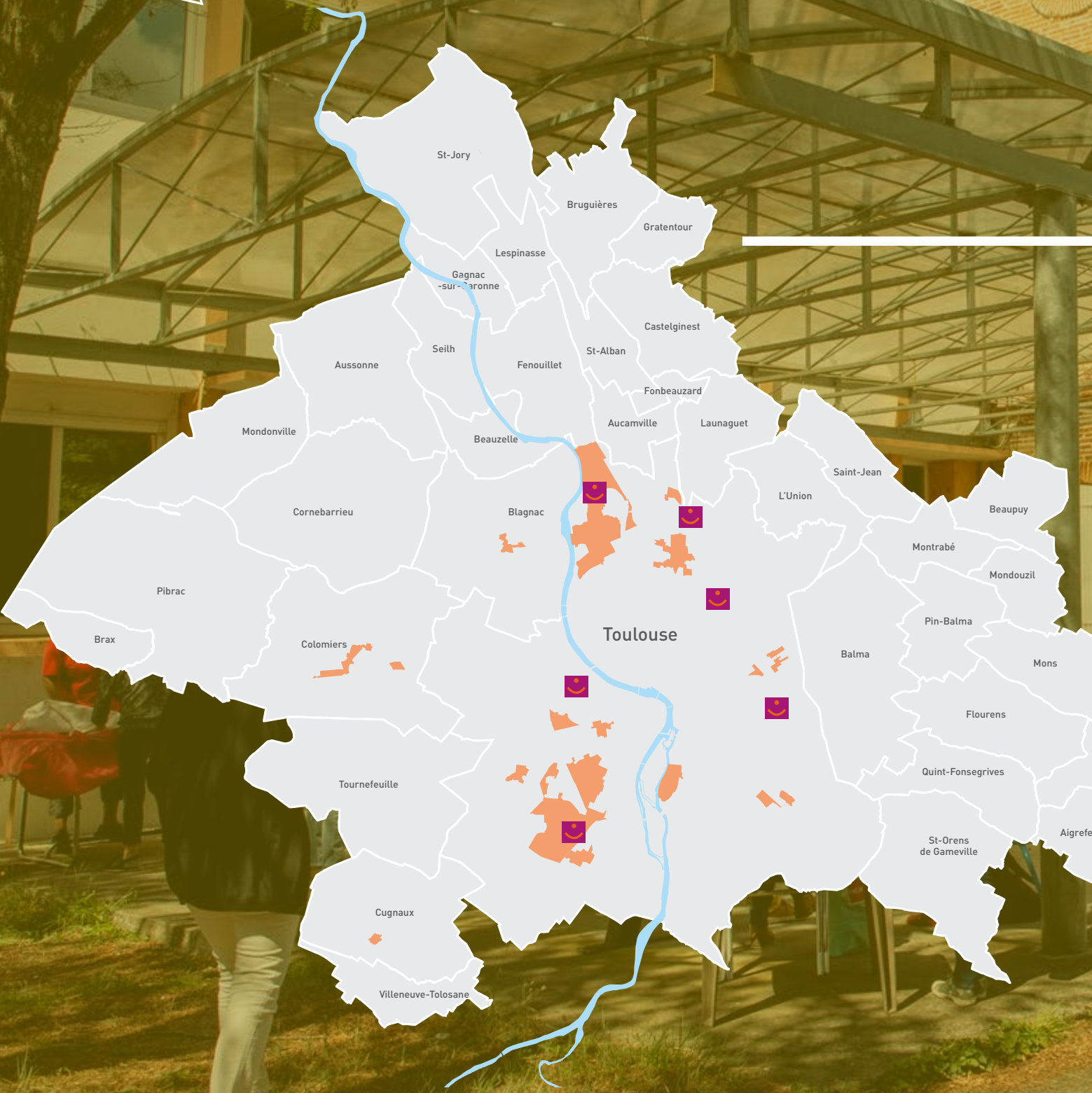
bien qu'en collectif. Les usagers concernés sont accompagnés dans leur pratique afin de garantir le bon usage des composteurs distribués, permettre un détournement réel de la matière organique des ordures ménagères et favoriser l'implication et la mobilisation de tous. La mise à disposition de composteurs se fait sur la base du volontariat des usagers et est soumise à des conditions générales de mise en place.

ZOOM

LE TRI SÉLECTIF DES DÉCHETS BIENTÔT DOTÉ DE NOUVEAUX MOYENS : UN NOUVEAU CENTRE DE TRI



Face à la croissance de l'activité de tri des déchets ménagers, Paprec s'est vu confier par DECOSET la conception, la construction et l'exploitation sur 4 ans d'un nouveau centre de tri, situé à Bessières. Il pourra gérer 67 000 tonnes et sera appelé à remplacer, en juin 2025, les anciens centres de tri de Toulouse (25 000 tonnes gérées jusqu'ici) et de Bessières. Les travaux ont débuté. Ce centre de tri devrait être l'un des plus modernes et des plus importants de France.

3



DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS ET LA CITOYENNETÉ

La Métropole encourage et soutient les initiatives en matière de développement durable sur le territoire. L'ambition partagée est de disposer de logements de qualité, d'améliorer le cadre de vie et d'encourager l'action écologique concrète, solidaire et collective.

-  Quartiers politiques de la ville
-  Totems économie sociale et solidaire



▶ LA MÉTROPOLE ENGAGÉE POUR DES LOGEMENTS DE QUALITÉ POUR TOUS

Sur son territoire, Toulouse Métropole agit pour favoriser un logement de qualité, au service du bien-vivre des habitants.

ALIS AIDE À LOGER LES MÉNAGES EN DIFFICULTÉ DANS LE PARC PRIVÉ

L'accès au logement est une priorité pour Toulouse Métropole. Cependant, le territoire est, à l'instar de celui de toutes les grandes métropoles de France, touché par une crise du logement sans précédent.

Certaines solutions existent, parmi lesquelles l'Intermédiation Locative (IML). Cette solution permet de loger des ménages en difficulté dans le parc privé, grâce à l'intervention d'un tiers de confiance entre le locataire et le bailleur. C'est précisément le rôle que va jouer l'agence immobilière sociale (Alis), créée en avril 2024. Le Groupement d'Intérêt Public aux commandes d'Alis réunit Toulouse Métropole, Toulouse Métropole Habitat, le CCAS et les associations

Habitat et Humanisme et l'Union Cépière Robert Monnier.

Concrètement, cette structure immobilière à but social permet l'accompagnement individualisé de locataires en difficulté et de propriétaires privés, à toutes les étapes de la location. Elle permet d'apporter la confiance nécessaire entre les parties, en sécurisant et en simplifiant leurs relations locatives. Alis propose aux propriétaires de s'engager vers une location solidaire avec des avantages exclusifs et la garantie d'une gestion locative sereine et sécurisée. Pour les locataires précaires, c'est un loyer moins cher de 15 à 45 % par rapport au prix du marché.



PLAN DE SOUTIEN AU LOGEMENT : TOULOUSE MÉTROPOLE DOUBLE SES AIDES

Dans une Métropole en forte croissance, l'enjeu de pouvoir loger tous les ménages se pose à l'échelle du territoire. Face au manque de logements disponibles et aux difficultés d'en produire de nouveaux, Toulouse Métropole mobilise davantage de moyens financiers. Il s'agit aussi bien de soutenir le logement social, que le logement intermédiaire. Un plan de soutien de

32 M€ a été voté pour la période 2024-2026. Sur ce total, 25 M€ sont consacrés à la production et la réhabilitation de logements sociaux. Deux axes sont travaillés : le soutien à la pierre et l'accès facilité au foncier.

Par ailleurs, 6,60 M€ supplémentaires sont fléchés pour la rénovation énergétique et des économies d'énergie pour les habitants.



TOUS UNIS POUR DES LOGEMENTS DE QUALITÉ POUR TOUS

En déclinaison opérationnelle du Pacte Métropolitain pour l'Habitat approuvé le 14 octobre 2021 et afin, notamment, de mettre en œuvre les objectifs de diversification du logement, les objectifs de diversification du logement, Toulouse Métropole a fait le choix de signer un "Contrat d'engagement" portant sur la période 2021-2026, avec chacune des 9 gouvernances HLM produisant sur Toulouse Métropole. Ces contrats présentent les engagements des organismes HLM portant sur 3 créations de valeur : sociale, environnementale et économique. En 2023, 1 576 logements ont été financés sur le territoire métropolitain.

La démarche engagée par la Métropole avec les organismes HLM vise à agir pour les publics les plus fragiles.

ET AUSSI

LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, AVEC LE FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)

Depuis 2020, le Fonds de Solidarité Logement vient en aide aux ménages en difficulté. Des aides financières sont accordées pour aider au règlement des factures d'énergie. Par ailleurs, des visites sociales sont menées afin d'améliorer la consommation énergétique des ménages. Sur la période 2024-2028, le budget annuel du FSL est de 48 000 €. Celui-ci va permettre de réaliser des diagnostics énergétiques et d'installer des "kits énergie" chez certains ménages. Une nouvelle visite sera réalisée à 9 mois d'intervalle pour les ménages équipés afin d'évaluer l'impact de la démarche.





FAVORISER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT AU SERVICE DE L'ÉCOLOGIE

La collectivité contribue et accompagne les initiatives collectives, afin de favoriser la prise de conscience et faire évoluer les pratiques vers plus d'écologie.



UN BUDGET EN HAUSSE POUR AIDER LES PROJETS D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2023, Toulouse Métropole a soutenu les actions autour de projets d'éducation à l'environnement et au développement durable, à destination notamment du public scolaire et du grand public, portées par 15 associations, pour un montant total de 85 300 € en hausse de 67 % par rapport à 2022. De nombreuses actions ont été soutenues, dont :

- ▶ Des animations, visites, interventions et accompagnements pour développer le jardinage écologique et collectif, ainsi que la préservation de la nature en ville,
- ▶ Des interventions pour sensibiliser sur le sujet des poissons migrateurs et de la biodiversité aquatique,
- ▶ Des programmes et des ateliers de sensibilisation aux enjeux du changement climatique à l'école primaire,
- ▶ Des actions de sensibilisation à l'alimentation saine et durable, à travers des ateliers de cuisine ou de jardinage, des visites, des stands, des actions de cuisine de rue...,
- ▶ L'organisation d'une dizaine d'événements pour favoriser le végétal en ville (actions de végétalisation et/ou de sensibilisation impliquant les habitants),
- ▶ La sensibilisation à l'économie circulaire et aux circuits courts sur l'espace public et à travers des parcours pédagogiques en milieu scolaire,
- ▶ Des accompagnements individuels et collectifs à destination d'organismes d'événements

culturels, afin de les impliquer dans une démarche écoresponsable,

- ▶ De l'éducation à l'environnement et au développement durable à travers des diffusions de films associées à des conférences / débats / animations, dans le cadre du festival FReDD,
- ▶ L'organisation de la 4^e édition du "Biodiver'Stival - Fêtons la Biodiversité" à Pibrac,
- ▶ L'animation, la diffusion d'informations et la promotion autour des jardins partagés et de l'agriculture urbaine,
- ▶ La tournée itinérante "Science Tour Garonne" pour sensibiliser et mobiliser autour des enjeux de transition écologique et sociale à travers des outils ludiques,
- ▶ Des animations et interventions sur le thème de l'énergie (sobriété et production d'énergie renouvelable),
- ▶ Des actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire et ses conséquences en matière de climat et de consommation d'eau,
- ▶ La création de pastilles documentaires sonores pour promouvoir des espèces animales et végétales observables dans l'agglomération toulousaine,
- ▶ La mise en valeur des actions proposées par les associations pour sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux (réseau "Chemin Faisant") et des animations / diffusions de ressources pédagogiques (expositions, jeux, etc.) à destination des petits et grands.

ET AUSSI

LE PROJET "L'EAU M'A DIT" DANS LES ÉCOLES

Toulouse Métropole a initié un projet d'éducation à l'environnement sur la thématique de la ressource en eau auprès des enfants et des jeunes: "L'eau m'a dit". Ce projet comprend la création d'un podcast fait par et pour les enfants ainsi que la création d'un Comité métropolitain de l'Eau des Jeunes (avec un jeune ambassadeur de l'eau par commune). 18 classes d'écoles de la métropole, volontaires, y ont participé.



© Bernard ALACH

LE FESTIVAL TOULOUSE INNOVANTE ET DURABLE SOUS LE SIGNE DE L'ALIMENTATION

Pour cette édition dont le thème était "Alimentation et Environnement", la collectivité a choisi d'offrir des sachets de légumineuses issus de Candie, le domaine agricole de la ville de Toulouse. Plusieurs actions de la collectivité ont été valorisées : le soutien à l'agriculture, le développement de la culture préservant les ressources naturelles, l'activité agricole de la Mairie de Toulouse à travers le domaine de Candie et ses productions biologiques. Au total, 150 kg de pois chiches, lentilles vertes et pois cassés biologiques ont été distribués en sachets de 250 g sur ce festival qui a accueilli 23 000 personnes les 14 et 15 octobre 2023.

DECOSET MOBILISE LES CITOYENS ET PRÉPARE LE TIERS LIEU "HALL 9"

Le syndicat mixte de gestion des déchets investit pour favoriser les changements de comportement des citoyens en matière de réduction des déchets à la source ou de bonnes pratiques de tri. En 2023, près de 1 000 personnes ont été sensibilisées à la question des déchets verts, dont un tiers dans le cadre de l'opération "Jardins 0 déchet". Près de 1 000 visites scolaires ont également été effectuées sur les différents sites gérés, et six jardins pédagogiques ont accueilli des animations. DECOSET travaille également activement sur la programmation des espaces du futur Hall 9 avec les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire. Ce futur lieu totem dédié au changement de pratique et de comportement des citoyens / entreprises / usagers en matière de déchets et d'économie circulaire s'installera en 2025, sur l'Île du Ramier.

ET AUSSI

LES ATELIERS "DÉFI FAMILLES" MILITENT POUR DAVANTAGE D'ÉCOLOGIE

Le Défi Familles, porté par l'association Fairéco, permet l'accompagnement des foyers sur des questions d'écologie, de santé et de budget. Cette initiative lutte contre les inégalités environnementales et sociales, et contre la pauvreté. De septembre 2023 à juin 2024, des ateliers se sont déroulés sur les quartiers Empalot, Bagatelle, Barradels Blagnac, Arènes, Cèpière Beauregard.



MOBILISATIONS SUR LES DÉCHETS À REYNERIE, BELLEFONTAINE, BAGATELLE ET EMPALOT

Les initiatives pour sensibiliser et agir sur la thématique des déchets se multiplient. Le projet "Déchet'n'toi", porté par les régies Reynerie Services et Bellefontaine Services, sensibilise ainsi les habitants à la gestion et au tri des déchets. Des actions sont menées en pied d'immeuble, avec le jeu de sept familles autour des familles de déchets (verre, encombrants, métal, prévention...). Un jeu de l'oie géant, autour des types de déchets, a été inauguré à la médiathèque Grand M, en octobre 2023. Le défi interquartier est une autre initiative notable. Celle-ci mobilise, chaque année en juin, des habitants pour récolter le plus de kilos de déchets possibles sur les quartiers de Bellefontaine, Reynerie, Bagatelle et Empalot. Les habitants comme les jeunes ont également la possibilité de participer au World Clean Up Day qui, en septembre, encourage le ramassage de déchets. Sur le quartier Reynerie, un Projet spécifique baptisé "Reyn'tri" a, quant à lui, permis douze ramassages de déchets dans l'année, grâce à 80 bénévoles. Enfin, la fête de la Récup attire, chaque année en mai, deux cents visiteurs sur la friche Daurat.



ZOOM

MUSÉUM, QUAI DES SAVOIRS, CITÉ DE L'ESPACE OU ENVOL DES PIONNIERS POUSSENT L'EXEMPLARITÉ

Les établissements de culture scientifique, technique et industrielle sont engagés sur le volet "développement durable", aussi bien dans leur fonctionnement que dans les activités auprès du public.

Côté Muséum, une dizaine de conférences scientifiques autour des problématiques environnementales et des journées de sensibilisation au développement durable ont été proposées au public. La programmation intègre des expositions écoresponsables, à l'image de l'exposition éco-conçue "Impact, la biodiversité en questions" dont les mobiliers et éléments étaient déjà issus de réutilisation. Enfin, l'établissement privilégie les intervenants locaux, afin de minimiser l'impact des déplacements.

Au Quai des savoirs, l'année 2023 a été marquée par l'exposition "Feux, mégafeux", avec une mise en perspective vers le dernier rapport du GIEC. L'événement a attiré 64 000 visiteurs en 9 mois. Au-delà, de nombreux rendez-vous ont été centrés sur les enjeux du réchauffement

climatique, dont le festival annuel Lumières sur le Quai. Toute l'année, des ateliers sur le recyclage ont été proposés, sur place mais également hors les murs, pendant l'opération "Dimanche au bord du lac", dans le cadre d'un Fablab éphémère. Enfin, Le Quai des Savoirs privilégie le recyclage et le réemploi de matériels des projets précédents.

En 2023, la Société d'Économie Mixte d'Exploitation de Centres Culturels Éducatifs et de Loisirs qui exploite la Cité de l'Espace et l'Envol des pionniers (SEMECCEL) a notamment pris l'initiative en matière de réduction des déchets ou de mobilité douce, avec l'objectif de réduire son empreinte environnementale et promouvoir des pratiques plus durables au sein de l'organisation. Un comité de suivi RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) a été mis en place. À l'automne 2023, le bilan carbone de la Cité de l'Espace a débuté, tandis que des panneaux photovoltaïques ont été installés sur la nouvelle expérience phare, LuneXplorer.

ET AUSSI

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU CAPITOLE SE TRANSFORME, AVEC LES "VERTUOSE(S)"

Le groupe de travail Les Vertuose(s) est constitué de 25 collaborateurs représentant l'ensemble des directions et métiers de l'Établissement. Il propose des actions concrètes pour que l'Établissement public du Capitole s'inscrive dans la transition écologique. Dans ce cadre, l'établissement a adhéré à l'association ARVIVA - Arts Vivants, Arts Durables - et un plan d'action global est lancé. Il prévoit notamment d'établir le bilan carbone du Théâtre du Capitole en 2024, à l'image de ce qui a été fait pour la Halle aux Grains.

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ : LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE AU PROGRAMME

Chaque année, en septembre, Toulouse Métropole et de nombreuses communes du territoire s'impliquent dans la Semaine européenne de la mobilité. Une journée a été consacrée aux agents de la collectivité sur le site de Marengo, avec la participation de Tisséo Voyageurs, SNCF, Vélotoulouse et la Maison du vélo. Les agents ont pu assister à la projection d'un film intitulé "Les roues de l'avenir", histoire d'un groupe d'amis qui décide d'entreprendre un voyage à vélo. Ils ont ensuite pu s'inscrire pour participer à des ateliers de sécurité routière : le vélo en ville, le constat à l'amiable, le permis de conduire et ses nouvelles règles. Le grand public a, par ailleurs, été convié à participer à une journée organisée square Charles De Gaulle, lors de laquelle tous les partenaires du monde de la mobilité étaient présents.



► L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, UN LIEN À FORT IMPACT LOCAL



Toulouse Métropole a identifié des sources de développement à fort impact local. Parmi elles, l'économie sociale et solidaire est un élément moteur pour le territoire.

LES GROUPEMENTS D'ENTREPRISES DE L'ESS SOUTENUS AVEC LE DISPOSITIF "LA PLACE"

Le programme d'accompagnement aux groupements piloté par Toulouse Métropole, est assuré par France Active avec l'appui de l'association Synethic. Il encourage les dynamiques collectives d'entreprises contribuant au développement économique et à la transition du territoire. L'initiative se fait en lien avec les stratégies d'achats socialement et écologiquement responsables de la collectivité. Avec le dispositif "La Place", les entreprises de l'ESS peuvent se regrouper pour développer leurs activités, voire concrétiser des coopérations afin de répondre aux besoins locaux. Grâce à cet accompagnement, elles peuvent former des groupements temporaires, pour répondre à un appel d'offres ou même structurer des filières et proposer des offres de services collectives.

En 2023, deux groupements ont été accompagnés sur :

- Le réemploi des matériaux du BTP (en lien avec le projet Waste2Build de Toulouse Métropole), qui a notamment donné lieu au projet Re'Tolosa ;
- Le mobilier de réemploi, qui a fait émerger le collectif CREM (Collection Réemploi de Mobilier).

Le groupement du "Collectif Zéro déchet" continue d'être suivi et deux filières ont été explorées pour analyser les potentiels de nouveaux groupements : les traiteurs responsables et les biodéchets.



SE RENCONTRER ET TRAVAILLER DE CONCERT, AFIN D'ACHETER PLUS RESPONSABLE

La rencontre acheteurs - fournisseurs annuelle "Toulouse Métropole Impact" s'installe dans le paysage des achats responsables. Elle est organisée par la Coop'ASER, qui réunit quatre acteurs des achats socialement et écologiquement responsables : Synethic / Res'Occ, CRESS Occitanie, France Active / La Place, Toulouse Métropole Emploi. En 2023, la thématique était le mobilier de réemploi. L'axe "Économie sociale et solidaire" du SPASER (Schéma de Promotion des Achats publics

Socialement et Économiquement Responsables) fait l'objet d'une démarche spécifique de la part de Toulouse Métropole. Cela permet de développer les achats de la collectivité auprès d'entreprises de l'économie sociale et solidaire et de faciliter leur accès aux marchés publics. Accompagnée par la Chambre Régionale de l'ESS et Synethic, la collectivité a mis en place une démarche de diagnostic et d'animation. Un plan d'action va désormais pouvoir être déployé.

ET AUSSI

LES RÉSULTATS DU PARCOURS ENTREPRISES ESS - TOULOUSE MÉTROPOLE IMPACT (TMI)

Autre dispositif destiné aux entreprises, le Parcours Entreprises ESS - TMI a permis d'accompagner 426 projets en 2023, dont 291 projets en création et 135 projets post-crédation (en développement). 79 projets ont été financés par la collectivité. Globalement, cela représente la création et la consolidation de 1 200 emplois sur le territoire.





SIX “LIEUX TOTEMS DE L’ESS” LABELLISÉS, L’ANIMATION PROGRESSE

Le nouveau programme “Lieux Totems de l’ESS” accompagne les tiers lieux hébergeant des entreprises de l’ESS ayant un impact social sur le territoire et ses transitions. L’ambition est de créer une dynamique de coopération et de proposer une véritable “vitrine” de l’ESS. En octobre 2023, Toulouse Métropole a labellisé six “Lieux Totems de l’ESS - Toulouse Métropole Impact” sur le territoire. Une cartographie des “Territoires de l’ESS”, regroupant les Lieux Totems, les Lieux Transitoires (occupation temporaire) et les ESScales (lieux de plus petite taille) a également été produite. Depuis, Toulouse Métropole anime ce réseau inter-lieux pour susciter des synergies, de l’intelligence collective, leur permettre de

“faire écosystème” sur le territoire et d’entrer dans une logique de co-développement. Un nouvel événementiel a été créé, la “Tournée des Lieux Totems de l’ESS”. Cette balade active invite les acteurs de l’ESS et les habitants à découvrir des lieux phares de l’économie sociale et solidaire toulousaine. Cette année, trois étapes ont été proposées : Les Imaginations fertiles - Le FIL “Devenez acteur de votre avenir dans un tiers lieu” du 3 au 6 octobre 2023 ; EDENN “Imaginez la ville durable et solidaire” les 13 et 14 octobre 2023 ; Le Pôle ESS des Herbes Folles “Découvrez un lieu vitrine du réemploi et des métiers de la transition écologique et sociale” le 16 novembre 2023.

LES TERRITOIRES DE L’ESS DE TOULOUSE MÉTROPOLE

LIEUX TOTEMS DE L’ESS

- 1 Les Imaginations Fertiles - Le FIL
Bellefontaine
- 2 Les Halles de la Cartoucherie
Cartoucherie
- 3 Les Herbes Folles
Bonnefoy
- 4 RoseLab
Montaudran
- 5 EDENN
Trois Cocus
- 6 L’Atelier des Bricoleurs
Les Imbriqués
Barrière de Paris

LIEUX TRANSITOIRES

- 7 Collectif Abbal
Reynerie
- 8 La Bouillonnante
Soupetard

ESSCALES

- 9 Café & Co
Soupetard
- 10 Toulouse Espace Couture
Reynerie
- 11 La Passerelle Negreneys
Les Minimés - Negreneys
- 12 L’Astronef - L’Envolée
Rangueil - Saouzelong
- 13 Les Halles de la Transition
Compans Caffarelli

**Toulouse
Métropole
Impact**
Connectez-vous aux
savoir-faire de l’ESS



► LA MÉTROPOLE, SOLIDAIRE À L'INTERNATIONAL

Plusieurs initiatives sont également portées par la collectivité hors des frontières, afin de contribuer à l'écocitoyenneté et soutenir le développement solidaire.

ZOOM

INTERNATIONALISER LA POLITIQUE ESS

L'année 2023 a vu le lancement du projet European Action for Social Entrepreneurship Support - CRAFT financé par Horizon Europe, centré sur le développement de l'entrepreneuriat social. Toulouse Métropole est chargée de rédiger des recommandations politiques auprès de l'Europe, au sein d'un consortium de six structures impliquées dans l'accompagnement de l'entrepreneuriat social.



© DR



ET AUSSI

DÉBUT DE LA COOPÉRATION AVEC MONTRÉAL

Renouvelée pour 3 ans (2024-2027) en mai 2024, la coopération entre Montréal et la collectivité s'inscrit dans la durée et vise à favoriser l'aérospatiale incluant l'intelligence artificielle appliquée à ce secteur, et les industries culturelles et créatives, et ses impacts en matière d'innovation, de développement économique et de culture.

Le cœur opérationnel du projet réside en une cartographie des entreprises françaises et québécoises, pour fluidifier les relations entre les deux villes (start-up, cluster, industries et la recherche) autour des solutions numériques au service de la décarbonation des mobilités innovantes par l'implication de nos écosystèmes respectifs grâce à l'intelligence artificielle. Le projet implique différents acteurs du territoire : Aérospace Valley, IRT Saint-Exupéry, ANITI (Cluster Intelligence Artificielle), Numeum (Syndicat professionnel du numérique) et l'Agence d'attractivité de Toulouse Métropole.



NOUVEL APPEL À PROJETS “LOI OUDIN” LANCÉ PAR TOULOUSE MÉTROPOLE

En 2023, Toulouse Métropole a lancé un nouvel appel à projets en direction des associations de la métropole pour contribuer au financement de projets de solidarité, à l'international, dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Un partenariat s'est mis en place pour accompagner au mieux les associations dans le dépôt et la préparation de leurs projets, avec le Programme Solidarité Eau (PS Eau) et Occitanie Coopération. Sur les huit dossiers déposés, trois projets, menés au Liban et au Sénégal, ont été retenus par le Comité de Pilotage pour l'octroi d'un soutien financier. Certains projets arrivent quant à eux à leur terme. C'est le cas de la réhabilitation du centre de santé Léona, situé à Saint-Louis du Sénégal. Le projet a permis la reprise de l'alimentation en eau potable et du réseau d'assainissement du service des urgences et de la maternité, ainsi que l'organisation de sessions de formation sur l'entretien et sur l'hygiène.

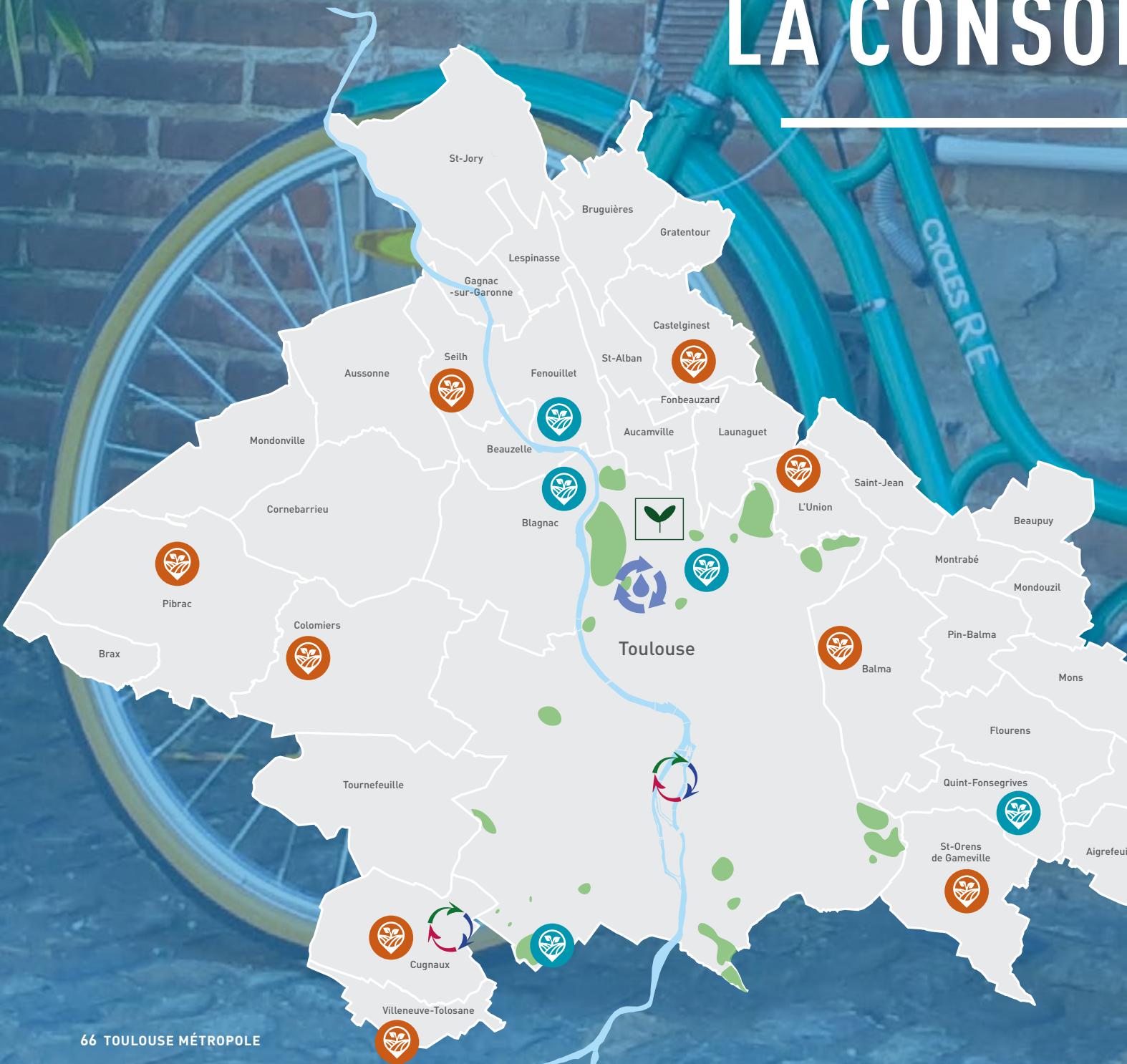
LES LIENS ENTRE TOULOUSE ET PLUSIEURS VILLES ESPAGNOLES CONFORTÉS

Une délégation espagnole a été accueillie en octobre 2023, avec des échanges orientés sur les enjeux d'environnement et de nature en ville. La Métropole travaille étroitement avec l'Aire métropolitaine de Barcelone, autour des enjeux de mobilité (zones à faible émission) ou encore des refuges climatiques mis en place pour les habitants dans la capitale catalane, en cas de canicule.









4

LA CROISSANCE FAVORISE LA CONSOLIDATION



INNOVER POUR NAISSANCE VERTE RISER LA PRODUCTION ET MMATION RESPONSABLES

La Métropole encourage à relocaliser les productions et à aller vers un approvisionnement de proximité des acteurs, vecteur de développement raisonné et durable. Les pratiques responsables et l'économie circulaire se généralisent. Avec elles, c'est un gisement d'emplois important qui apparaît.

-  Domaine de la régie agricole
-  Fermes d'intérêt métropolitain
-  Projets Agricoles des communes dans le cadre du PAAM
-  Projets exemplaires économie circulaire
-  Écopole EDENN
-  Projet Val'reu



FAVORISER LE “BIEN MANGER”, EN FÉDÉRANT ACTEURS ET ACTIONS DE TERRAIN

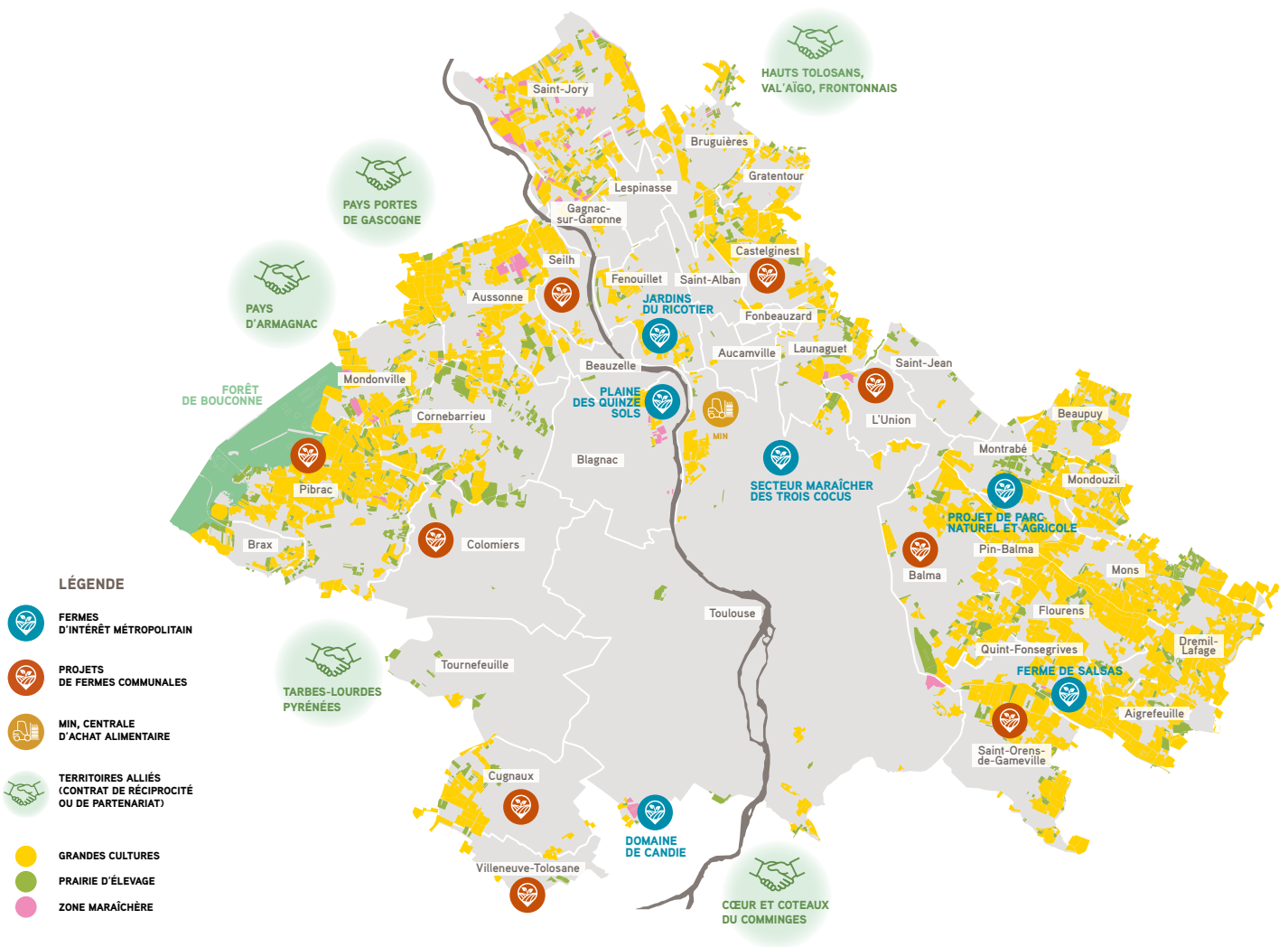


La Métropole agit pour promouvoir les produits et les circuits courts, par des partenariats, des expérimentations et des actions au service de l'alimentation de qualité.

HUIT NOUVEAUX ACTEURS REJOignent LE PAAM

Le Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain (PAAM) accompagne la transition agricole et alimentaire, en permettant l'accès de tous à une alimentation de proximité, saine et durable. Le PAAM est une démarche partenariale de territoire qui s'appuie sur une gouvernance ouverte. Un partenariat avec les bassins de production a été noué, au travers de 5 contrats de réciprocité, avec le Comminges, le Pays d'Armagnac, le Pays Portes de Gascogne, Tarbes Lourdes Hautes-Pyrénées et le Nord toulousain. Par ailleurs, un Conseil métropolitain de l'agriculture et de

l'alimentation locale permet le dialogue des acteurs socioprofessionnels du territoire et des bassins de production, engagés dans la transition agricole et alimentaire. Huit nouveaux acteurs du territoire (écopôle EDENN, ferme Borde Bio, Manger Bio Occitanie Pyrénées, FILEG, CISALI, Pro-portion, La Chouette Coop, Territoires à VivreS) ont décidé de signer la charte du PAAM. Ils rejoignent ainsi la quarantaine d'acteurs déjà engagés et qui mettent en place, chacun à leur niveau, des actions pour atteindre les objectifs territoriaux du PAAM.





SUCCÈS POUR LA 3^E ÉDITION DES ASSISES MÉTROPOLITAINES DE L'ALIMENTATION

La 3^e édition des Assises Métropolitaines de l'Alimentation a eu lieu le lundi 25 mars 2024 et a réuni près de 200 partenaires. La journée s'est articulée autour de deux temps forts : une table ronde matinale, abordant la juste répartition de la valeur entre les acteurs du système alimentaire, et des ateliers thématiques coanimés par des

partenaires du PAAM. Lors de ces ateliers ont été évoqués les sujets suivants : le logement paysan, la logistique des circuits courts de proximité, l'empreinte carbone de notre alimentation, la future maison de l'alimentation sur le domaine agricole de Toulouse et la filière légumineuse territoriale.



© F. Mabilie

ET AUSSI

LES RESTAURATIONS COLLECTIVES COMMUNALES ACCOMPAGNÉES

Toulouse Métropole porte une grande attention aux problématiques de restauration collective sur son territoire. La collectivité poursuit son accompagnement auprès des communes volontaires (14 + 3 en cours d'accompagnement) en matière de restauration collective. Deux partenaires - Bio Ariège-Garonne et Inddigo - soutiennent le projet. La lutte contre le gaspillage alimentaire, l'approvisionnement durable de qualité et la sensibilisation des personnels et élus sont visés. Un temps de rencontre annuel dédié aux élus et techniciens est proposé. L'événement s'est tenu le 22 mai 2024 à Colomiers, sur le site de l'école Paul Bert avec, au programme, une plénière permettant le partage de retours d'expérience ainsi que la présence, sous forme de stands, de partenaires pour échanger autour de solutions concrètes allant dans le sens d'une alimentation durable de qualité.

ET AUSSI

LES RENCONTRES NATIONALES "TERRES EN VILLE" ACCUEILLIES

Toulouse Métropole et le Sicoval ont accueilli les "Rencontres annuelles Terres en Ville", les 14 et 15 novembre 2023. Ce réseau fédère les acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomération. Un séminaire sur la thématique de la ressource en eau a notamment eu lieu dans ce cadre.

ZOOM

UN "DÉMONSTRATEUR TERRITORIAL" SUR LES FILIÈRES LOCALES DE LÉGUMINEUSES

Les légumineuses (lentilles, pois chiches, haricots...) sont une composante importante pour une alimentation saine et durable. Dans le cadre du PAAM, Toulouse Métropole est lauréate de l'AMI "démonstrateurs territoriaux de transition agricole et alimentaire" de la Banque des Territoires (France 2030) pour son projet "Léguminons !" Pendant 18 mois, un consortium local (Agropolis, INRAE, CISALI, Irqualim, LIA GIP-transitions, FILEG, Toulouse Métropole, la Mairie de Toulouse et le Domaine de Candie) va mobiliser les acteurs de terrain (agriculteurs, cuisiniers ou restaurateurs, transformateurs, distributeurs...) pour dessiner des scénarios de création de filières légumineuses sur le territoire, diagnostiquer les verrous et leviers de déploiement, partager les savoirs à partir de parcelles expérimentales, accompagner la restauration collective comme catalyseur de développement pour ces filières. À l'issue de cette phase de maturation, des investissements importants pourront être soutenus par la Banque des territoires (2 à 10 M€).

la Semaine des **LÉGUMINEUSES** 2024
1ÈRE ÉDITION

Deviens **LEGXITARIEN!**
Mets des légumineuses dans ta vie!

LEGXITARIEN
[le.gsi.ta.ujɛ]
adjectif, nom
Personne qui privilégie les légumineuses (protéines végétales) pour manger occasionnellement de la viande de qualité.

Suivez les restaurants engagés!

@fileg_occitanie
@fileg
FILEG_Occitanie

www.fileg.org

Création graphique : Le Polygraphe (Anthéa Tyrode)

SEMAINE DES LÉGUMINEUSES : ESCAPE GAME ET RENCONTRES

À l'occasion de la journée internationale des légumineuses, 13 communes (Aucamville, Castelginest, Colomiers, Drémil-Lafage, Fenouillet, Launaguet, Mons, Pibrac, Saint-Alban, Seilh, Toulouse, Tournefeuille, Villeneuve-Tolosane) ont mis des légumineuses au menu de leurs cantines en février dernier.

Des animations ont été proposées sur les écoles et les restaurants scolaires, comme un escape game sur les légumineuses à travers les 5 sens, à Colomiers, ou encore une présentation de légumineuses "en vrai", à Tournefeuille. À Villeneuve-Tolosane, un fournisseur de légumineuses est venu à la rencontre des enfants. Dans plusieurs communes, des stands à la sortie des écoles ont permis de présenter l'action aux parents.

En partenariat avec FILEG (Filière LEGumineuses à graines), une exposition ludo-pédagogique a également été proposée aux écoliers de 69 écoles des communes hors Toulouse et 130 écoles toulousaines. Une formation à distance a également été proposée aux équipes au contact des enfants, ainsi qu'au personnel de production ou encore aux gestionnaires de restauration afin de bien prendre en main l'exposition et ses messages : "qu'est-ce qu'une légumineuse ? Comment ça fonctionne ? Pourquoi c'est bon pour notre santé ?".

L'ACCÈS À L'ALIMENTATION SAINNE DANS LES QPV, UN ENJEU DE SANTÉ

L'axe "Santé et accès aux soins" du Contrat de Ville 2024-2030, comprend une dimension alimentation. Dans les quartiers de Bellefontaine/Soupetard/La Gloire, Trois Cocus, Bagatelle, Reynerie à Toulouse et Vivier Maçon à Cugnaux, l'association VRAC a distribué des produits bios en vrac. 19 tonnes de marchandises ont été écoulées en 2023 à l'occasion de trente-cinq distributions à 160 adhérents. Par ailleurs, plus de 4 500 paniers solidaires ont été distribués par l'association Cocagne Alimen'terre, dans huit QPV de la Métropole en 2023. 1 000 paniers supplémentaires sont prévus en 2024.

À Bagatelle, le centre social ASSQOT et l'épicerie

sociale Aliméco complètent l'offre de paniers par des partenariats avec des producteurs en circuit court.

Enfin, une expérimentation de Caisse Sociale de l'Alimentation (Caissalim), portée par plusieurs structures des Izards Trois Cocus et l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture et l'Environnement (INRAE) est également en cours. Le projet vise la création d'une carte vitale de l'alimentation, donnant accès à des produits conventionnés, locaux et sains, pour un montant de 150 €/mois et par personne. La Mairie de Toulouse soutient cette démarche par la mise à disposition de salle ou de matériel.



UN FOISONNEMENT D'ANIMATIONS AUTOUR DE L'ALIMENTATION

Grâce au soutien de plusieurs partenaires associatifs, une offre d'ateliers de sensibilisation à l'alimentation saine et de cuisine de rue s'est développée dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV). En 2023, 200 animations ont été conduites dans les structures associatives ou sur l'espace public. En 2024, Toulouse Métropole finance une nouvelle action "Quartiers nourriciers", portée par l'association Cocagne

Alimen'Terre pour amplifier cette dynamique. Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, l'implantation d'une activité d'Économie Sociale et Solidaire a été actée aux Izards/Trois Cocus : un lieu de restauration portant sur la thématique de l'alimentation saine et durable. Ce projet sera une vitrine de la dynamique maraîchère sur le quartier, avec des ateliers et animations. L'ouverture est prévue au premier semestre 2025.

DE NOUVEAUX AMBASSADEURS DE L'ALIMENTATION DURABLE

À la suite des Défis Foyers à Alimentation Positive, Toulouse Métropole et Bio Ariège-Garonne ont élaboré un programme de sensibilisation et transmission d'outils autour des enjeux alimentaires. Atelier cuisine autour des légumineuses, sensibilisation à l'impact carbone de l'alimentation, décodage d'étiquettes ou encore visites de terrain

(Bocalenvers, La Chouette Coop...) : au total, sept temps forts ont eu lieu de janvier à juin 2024. De plus, quinze travailleurs sociaux de différentes structures, dont les centres sociaux des QPV, ont été formés à l'accompagnement au changement des comportements alimentaires. Ils sont devenus, à leur tour, des ambassadeurs de l'alimentation durable.



© M. Vendome



▶ CULTIVER EN PROXIMITÉ, EN INCITANT À L'INSTALLATION AGRICOLE ET AUX INITIATIVES MARAÎCHÈRES

Le foncier agricole en exploitation est une priorité pour la collectivité, qui soutient également les initiatives d'agriculture urbaine des habitants.

MÉTROPOLE : 4 NOUVELLES COMMUNES DÉPLOIENT LEUR PROJET AGRICOLE, 3 AUTRES ACCOMPAGNÉES

Toulouse Métropole met à disposition des communes volontaires du territoire, organisées en réseau, un accompagnement méthodologique et technique afin de créer les conditions optimales à l'installation d'activités agricoles durables et nourricières sur des parcelles. Dans le détail, sept communes ont bénéficié d'une ingénierie pour la définition de leur

projet et quatre (Colomiers, Cugnaux, L'Union, Pibrac) ont entamé la mise en œuvre de leur projet agricole avec la formalisation d'appels à candidatures, le recrutement de maraîchers bio et la construction de bâtiments agricoles. De nouveaux accompagnements ont été lancés au printemps 2024 pour les communes de Mons, Tournefeuille et Villeneuve-Tolosane.

ET AUSSI

TOULOUSE MÉTROPOLE LANCE SON FONDS DE CONCOURS AGRICOLE

En juin 2023, la Métropole a complété son dispositif d'accompagnement des projets agricoles communaux en adoptant un fonds de concours agricole doté de 1,20 M€. Il vise à co-financer les dépenses des communes pour leurs investissements pour la production agricole (hors acquisition de foncier et bâti existant). Un financement de 127 000 €, pour la ville de Pibrac, et de 136 000 €, pour la ville de Fenouillet, a été attribué en juin 2024.

LES CARRÉS MARAÎCHERS SOLIDAIRES DES FERMES URBAINES SONT EN PLACE

Le tiers lieu EDENN, situé dans le quartier Izards-Trois Cocus, poursuit son projet d'agriculture urbaine, qui comprend notamment 6 000 m² de carrés maraîchers. Les habitants peuvent y louer une parcelle, contribuer à faire pousser des légumes et les récolter.

Sur le même quartier, la ferme Borde Bio propose une parcelle de maraîchage solidaire aménagée, dont les récoltes sont données à des associations du quartier et au Secours Populaire. Un programme de visites et animations pour les écoles des QPV est aussi en gestation.

QUATRE POTAGERS TEMPORAIRES EN CŒUR DE QUARTIER

Les variétés de légumes plantées par La Milpa Insertion, sont choisies sur proposition des habitants : les fèves, salades, tomates et courgettes sont les plus demandées.

À La Reynerie (espace Daurat et espace Badiou, à l'emplacement de l'ancien collège), des légumes en libre accès sont produits par des habitants volontaires, avec l'aide de salariés en insertion. Au total, 8,8 tonnes ont été récoltées.

À Bellefontaine, l'espace potager La Tourasse est animé par la Régie de quartier.

Aux Izards, l'ancien stade des Violettes est désormais cultivé. Ce terrain a vocation, durant deux ans, à accueillir du maraîchage, de l'éco-pâturage, une prairie fleurie et d'autres activités agricoles et animations à destination des habitants. En 2023, une production d'environ 3,2 tonnes de légumes a été récoltée.

Les fruits sont aussi de la partie. Début 2024, deux vergers ont été plantés à Bagatelle. Les cinquante arbres fruitiers sont en libre accès.



TOULOUSE, MÉTROPOLE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



La mise en œuvre de la stratégie "Toulouse Métropole de l'Économie circulaire" et de ses 3 feuilles de route s'accélère et met en mouvement le territoire.

MOBILISER LES ENTREPRISES ET MIEUX CONNAÎTRE LES BESOINS

LES CAFÉS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE CRÉENT L'ÉMULATION

Toulouse Métropole poursuit son effort pour favoriser la mutation de l'économie productive vers un usage plus sobre des ressources. En parallèle de la Journée de l'Économie Circulaire (JEC) "Vitrine des solutions en économie circulaire" destinée aux acteurs économiques, des temps de rencontres interprofessionnelles thématiques sont également proposés.

Trois "cafés de l'économie circulaire" se sont

déroulés en 2023, afin de porter à la connaissance des entreprises les sujets d'actualité suivis et soutenus par la Métropole, recueillir les témoignages d'acteurs apporteurs de solutions ou faisant part de leurs retours d'expériences. 140 entreprises se sont ainsi mobilisées autour des thématiques de la réparation, des plateformes de réemploi dans le bâtiment et de l'écoconception.



© DR

PROMOUVOIR LES SYNERGIES INTER-ENTREPRISES

La Métropole accompagne les entreprises à la transition vers une économie circulaire sobre en ressources. La recherche de synergies entre les acteurs est particulièrement soutenue. Ainsi, 14 ateliers de collaboration inter-entreprise ont été animés sur 11 communes, mobilisant 345 entreprises. Treize webinaires d'identification des synergies et de formation à l'utilisation d'un outil dédié, baptisé "ACTIF", ont été proposés

(200 entreprises). Par ailleurs, 17 interventions dans des clubs et/ou événements ont permis de s'adresser à 250 entreprises sur le thème du développement économique circulaire. Enfin, 19 synergies sont mises en œuvre entre les différents acteurs (mutualisation de locaux, d'espaces de stockage, nettoyage, achats mutualisés, développement de nouvelles chaînes de production...).

ZOOM

LES PRIX DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE REMIS À 3 ENTREPRISES

Toulouse Métropole attribue des prix pour encourager les entreprises qui s'engagent dans la voie de la transition vers l'économie circulaire. Trois prix ont été ouverts à candidature de fin juin à fin septembre 2023, avec une enveloppe globale de 30 000 €.

Le prix "Sobriété /écoconception" a été remis à Maison Carrelle - carrelage de réemploi. Ce prix récompense l'entreprise, qui, entre octobre 2021 et septembre 2023, a sauvé 55 tonnes de carrelage des bennes et revendu localement 34 tonnes de carrelage.

Le prix "Innovation et économie circulaire" a salué

le projet "Sauvons les arbres" porté par le tiers lieu EDENN, dont l'objectif est de sauvegarder des arbres/ligneux issus des chantiers de démolition via la création de "pépinières refuges" locales.

Enfin, le prix "Collaboration inter-entreprises" est venu récompenser le projet de plateforme de réemploi du bâtiment "Re -Tolosa" porté par UNA (SAS Una ingénierie mandataire du groupement avec Métamo, 3.14 Conception, Maison Tournesol, Valdège, R Emploi / SOBRA, Tri'n'Collect, Espazo / Cloison reco, Maison Carrelle, Atelier Bois Associatif, Recyclo'bat et R-Emploi Sobra, Les Rudovaloristes).

DES ATELIERS DE SENSIBILISATION AVEC LA CCI DE TOULOUSE

L'importance de sensibiliser à la transition vers l'économie circulaire et d'accompagner au "passage à l'acte" a conduit la Métropole à signer une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse, afin de proposer des ateliers thématiques à une centaine d'entreprises par an.

Des actions sur le numérique responsable (45 entreprises par an), sur les consommations énergétiques - optimisation des contrats, économies - (10 états des lieux avec préconisations par an) sont proposées. Des matinées RSE sont aussi menées (45 entreprises/an), tout comme des fresques de la transition économique (20 entreprises/an).



Les 9 chantiers ont permis d'éviter l'émission de 413,7 teq CO₂.

BÂTIR LA VILLE À PARTIR DE RESSOURCES LOCALES ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LE BTP : 5 PROJETS TEST ACHEVÉS, D'AVANTAGE D'ACTEURS ENGAGÉS



LE PROJET LIFE WASTE2BUILD A ÉTÉ FINANCÉ PAR LE PROGRAMME LIFE DE L'UNION EUROPÉENNE

Toulouse Métropole pilote le projet innovant Life Waste2Build (L2B). L'objectif est d'optimiser les ressources et de valoriser les déchets du BTP du territoire en les ré-employant. Lancé en 2021 et soutenu par l'Union européenne, ce projet associe 7 partenaires bénéficiaires (Toulouse Métropole, FFB31, SYNETHIC, ENVIROBAT, INEC, TBS, CSTB) avec un budget de 2,70 M€ sur la période 2021-2026.

Neuf premiers chantiers tests sont désormais terminés. Près de 6493 tonnes de matériaux sont concernés par l'approche Life Waste2Build, avec 6341 tonnes en recyclage matière et 156 tonnes en réemploi.

Au global, plus de 95 % de valorisation matière a été enregistrée en moyenne, ainsi que 4 643 heures de travail - emplois supplémentaires. Les 9 chantiers ont permis d'éviter l'émission de **413,7 teq CO₂**.

Par ailleurs, la charte économie circulaire dans le BTP s'étend. Le document, désormais signé par 31 maîtres d'ouvrage (contre 24 fin 2022) publics et privés, implique chacun dans cette dynamique collective pour une transition du secteur de la construction vers plus d'économie circulaire. Ces maîtres d'ouvrage se sont engagés sur 58 chantiers (10 opérations privées et 48 opérations publiques) représentant 230 M€ de travaux et dans lesquels on trouve notamment 14 chantiers de démolition, 11 projets de construction, 8 chantiers de rénovation, 5 opérations d'aménagement et 2 démolitions-constructions.

INAUGURATION D'UNE TINY HOUSE, CONSTRUITE EN MATÉRIAUX DE RÉEMPLOI

Suite au Hackathon qui s'est déroulé en novembre 2022, et lors duquel 55 étudiants (INSA, ENSA, ISDAT, Université Jean Jaurès) ont travaillé durant 4 jours pour imaginer et dessiner une Tiny House (micromaison) en matériaux de seconde main, cette dernière a été inaugurée, à Toulouse, en mai 2024, à l'occasion de la Journée du Réemploi du BTP.

Le projet a donné lieu à un marché lancé par la collectivité. Sa conception-réalisation, confiée à "3.14 Conception", a associé les étudiants à l'occasion d'un workshop. Mobilier intérieur et dispositif de chauffage passif en ardoise ont notamment été bâtis.

Pour la construction, 2,4 tonnes de matériaux ont été nécessaires. Ils sont issus de chantiers de déconstruction (ossature bois, stratifié pour le sol, isolants, bacs aciers de la toiture et du bardage façade, aluminium, éclairage, tableau électrique, porte, fenêtre). D'autres matériaux proviennent de surplus de chantiers (électricité, carrelage, structure du podium, contreplaqué, lambris, etc.). D'autres, enfin, sont des déchets de chantier, comme 40 % du contreplaqué utilisé pour le placage intérieur. Les matériaux neufs sont très limités (visserie, colle, peinture, etc.).



© DR



ET AUSSI

DES DIAGNOSTIQUEURS RESSOURCES FORMÉS

La montée en compétence des acteurs du bâtiment sur le réemploi passe par leur formation. Deux sessions organisées par la Métropole en 2023 ont permis de mobiliser 11 participants. Au final, 8 diagnostiqueurs PEMD (Produits Équipements Matériaux Déchets) ont été diplômés et 3 en ont fait leur activité principale en créant leur entreprise, se positionnant en apporteurs de solutions pour les entreprises du territoire sur cette thématique.



© DR



BIENS MANUFACTURÉS : ÉCO- CONCEPTION, RÉPARATION ET RÉ-EMPLOI ENCOURAGÉS

Toulouse Métropole soutient la réparation et le réemploi des objets, via des chèques réparations. En 2023, 358 objets ont été réparés grâce à la "Prime réparation".

En 2023, 300 tonnes d'objets ont été "détournées" vers le réemploi sur les déchèteries DECOSET. Il est désormais envisagé d'organiser les modalités d'une collecte "préservante" des encombrants, en voirie.

ARTISANAT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : LE PREMIER INCUBATEUR FRANÇAIS EST À TOULOUSE

Toulouse Métropole s'est associée à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA 31) pour promouvoir les projets d'artisanat de l'économie circulaire et de la réparation. La collectivité a ainsi apporté son appui au 1^{er} incubateur de l'artisanat circulaire en France, localisé aux Imaginations Fertiles à Toulouse.

À l'issue du premier appel à manifestation d'intérêt, 10 candidatures ont été étudiées et une première promotion de 5 porteurs de projets est en cours d'incubation. Les projets portent sur : des sacs bananes upcyclés, le partage et la location d'outils pour les artisans du BTP, la production de croquettes pour chat à partir de biodéchets, la fabrication de meubles à partir de déchets de bois, la fabrication d'un produit alimentaire intermédiaire à partir de sous-produits végétaux.



© DR

ZOOM

DES ŒUVRES D'ART EN MATÉRIAUX DE RÉEMPLOI, AU "NOUVEAU PRINTEMPS"

Le festival annuel toulousain dédié aux arts visuels s'engage autour du réemploi. La designer invitée Matali Crasset, créatrice engagée dans la transition écologique, a imaginé deux œuvres en réemploi, pour réfléchir à la relation avec le fleuve Garonne et plus largement les liens avec le vivant : Le carrelet de la Garonne et le Moulin à Nef.

Cela a permis de mettre en lumière une autre façon d'utiliser des matériaux traditionnellement jetés, mais également de mettre en avant le partage entre des entreprises, des organismes de formation et des apprentis dans le but de sensibiliser le grand public au réemploi à travers

des créations artistiques.

Dans le détail, 650 kg de métal issu de la charpente métallique du chantier de déconstruction du gymnaste Daste ont été réemployés sur l'œuvre du "Carrelet" par Metamo en collaboration avec le pôle formation UIMM de Beauzelle (partie métal) et le lycée des métiers d'art de Revel (partie bois). Par ailleurs, 1 300 kg de bois issu du chantier de déconstruction du gymnaste Daste et de la déconstruction de l'exposition des Jacobins ont été réemployés sur l'œuvre du "Moulin à Nef" par l'association 3,14 conception en partenariat avec les étudiants en menuiserie du lycée Urbain Vitry (fabrication de la roue).



► SOUTENIR L'INNOVATION POUR DES PRATIQUES RESPONSABLES

LA RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES DE GINESTOUS SE CONCRÉTISE

Le projet Val'Réu, porté par Toulouse Métropole, entre dans sa phase active. Ce projet vise à promouvoir de nouveaux usages possibles pour la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) issues de l'unité d'affinage de la station de traitement des eaux usées de Ginestous-Garonne. Celui-ci est mené en partenariat avec ASTEO, le laboratoire départemental de la Haute-Garonne, l'École Nationale d'Agronomie de Toulouse, Polymem, le Stade Toulousain et Tisséo.

Les usages de la REUT peuvent concerner le nettoyage et le curage des canalisations d'assainissement, l'arrosage des jardins et espaces verts publics, le nettoyage de la voirie, l'arrosage de parcelles tests de gazons, l'alimentation des sanitaires du Stade Toulousain

ou encore le nettoyage des rames et des tunnels du futur garage-atelier de la ligne C du métro, qui sera aménagé à côté de l'usine de Ginestous-Garonne.

En 2023, les études techniques pour la réalisation d'une station de distribution d'eaux usées traitées ont été lancées ainsi que les demandes d'autorisations administratives. La mise en service de la borne est prévue pour le début du printemps 2025.

Les essais agronomiques ont débuté, au printemps 2024 et les essais sanitaires seront lancés au second semestre 2024.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre du Plan Eau national ainsi que dans celui de la Métropole.

ZOOM

LA BATTERIE THERMIQUE MOBILE DE WATER HORIZON TESTÉE À LA PISCINE ET PATINOIRE ALEX JANY

La société Water Horizon est lauréate de l'appel à projets européen "Innovation Fund Small Scale Projects". Elle pilote un projet innovant de récupération et de stockage de chaleur fatale industrielle. Le syndicat DECOSET participe au projet avec l'incinérateur du Mirail. La start-up charge une batterie thermique mobile qui est ensuite transportée au complexe sportif toulousain Alex Jany. Cette dernière permet de livrer de l'énergie sous forme de chaleur (+ 80 °C) pour la piscine ou de froid (- 10 °C) pour la patinoire.

© B. Alach



► FAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE UNE OPPORTUNITÉ D'EMPLOI

PREMIER FORUM DES MÉTIERS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'événement, labellisé "Cité de l'emploi", a eu lieu sur l'Île du Ramier en décembre 2023. Près de 360 exposants issus de 122 structures ont tenu des mini-conférences et des ateliers, afin de sensibiliser les 1 800 participants à ce secteur dynamique. À cette occasion, des témoignages d'acteurs et un "job dating" ont été proposés, ce qui a permis à chaque visiteur de se voir offrir

des opportunités d'emploi dans les métiers de la transition écologique, et ce, dans six secteurs d'activité : rénovation énergétique des bâtiments, économie circulaire, gestion des déchets, énergies renouvelables, mobilité durable et "Terre durable" (alimentation, agriculture, biodiversité, ressource en eau).



LE VÉLO, UNE AIDE POUR LE RETOUR À L'EMPLOI

L'enjeu de la mobilité est central dans les problématiques d'emploi. Plusieurs actions relevant d'une démarche de développement durable ont été menées autour du vélo afin d'apporter des solutions.

La formation "Se déplacer à vélo, un chemin vers l'emploi" a été proposée par La Maison du Vélo pour promouvoir les mobilités douces dans les déplacements domicile/travail et répondre à la double problématique de mobilité et d'insertion professionnelle.

Les demandeurs d'emploi, suivis dans le cadre du PLIE, peuvent bénéficier de formations initiales ou de perfectionnement à la pratique du vélo, pour sécuriser les trajets domicile-travail. Ils peuvent également participer à des ateliers d'initiation à la mécanique cycle afin d'être autonomes dans la maîtrise de leur outil

de transport. Pour étayer l'offre de mobilité douce et inclusive, le PLIE participe au projet de "Service de prêt de vélo", dont l'objectif consiste à proposer des vélos reconditionnés gratuits aux étudiants boursiers et aux publics précaires. Une autre action, baptisée "Compétences Emploi/Remobilisation vers l'emploi dans les métiers de l'industrie et du cycle", a mobilisé la structure "Les Cycles-Re". Cet acteur donne une seconde vie à des vélos d'occasion et accompagne des personnes dans leur parcours professionnel, notamment une trentaine de demandeurs d'emploi par an. Son objectif est de les remobiliser vers l'emploi en utilisant des vélos (abandonnés ou inutilisables) qui seront réparés et remis à la vente, ou en créant du mobilier urbain à partir de différentes pièces de vélos usagers (fourche, pédalier, ...)



© DR



© P. Nin

LES RENCONTRES TOULOUSE MÉTROPOLE "TRANSITIONS ET MUTATIONS" LANCÉES EN OCTOBRE 2023

Reprenant la formule des Assises du Développement Économique, la Métropole propose désormais ce nouveau grand rendez-vous annuel aux décideurs économiques. Fin octobre, Jean-Marc Jancovici est venu présenter sa vision, autour du thème inaugural de "la décarbonation et l'impact carbone du développement économique toulousain". Les chambres consulaires (CA, CMA et CCI) étaient présentes ainsi que les représentants des entreprises (CPME et MEDEF) pour donner la parole aux acteurs de chaque secteur sur cette thématique (agriculture, artisanat, commerces, moyennes entreprises et grands groupes).

A man wearing a white helmet and a high-visibility yellow jacket is riding a bicycle. The bicycle has a sign that says 'Toulouse Métropole'. The background is a building with windows. The number '5' is prominently displayed in the top left corner.

5

RENFORCER L'EXEMPLARITÉ DES PRATIQUES DE LA COLLECTIVITÉ

La Métropole a, en matière de fonctionnement, fait le choix de placer le développement durable au cœur de ses pratiques. La politique d'achats, la gestion du patrimoine ou encore l'organisation du travail fait l'objet de mutations profondes et vertueuses.



L'EXERCICE DU "BUDGET VERT" DE NOUVEAU MENÉ ET PARTAGÉ EN AMONT DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE DE L'ANNÉE SUIVANTE

Le budget climat, appelé aussi "budget vert" est une démarche menée depuis 2022. Toulouse Métropole analyse puis classe, par ce biais, l'ensemble de ses dépenses budgétaires, selon leur impact sur le climat. La méthodologie utilisée est celle développée par le think-tank I4CE (Institute for Climate Economics), déjà adoptée par plusieurs villes et métropoles (Métropole de Lille, ville de Paris...).

Dans cette démarche, les dépenses sont classées par catégories : "très favorables", "favorables sous conditions", "neutres", "défavorables" et "indéfinies". Le budget vert permet d'identifier les

dépenses favorables ou défavorables au climat, d'estimer leur part dans le budget et d'entamer un processus d'amélioration continue. Le travail mené implique différentes directions et un réseau de "référénts budget climat" s'est constitué, au sein de la collectivité.

Cette année, l'ensemble du budget principal métropolitain a été étudié, ainsi que celui de quatre budgets annexes : Eau, Assainissement, Déchet et GEMAPI. L'analyse environnementale du budget, menée de manière volontaire par Toulouse Métropole, sera rendue obligatoire en 2025.

ÉVALUATION DES DÉPENSES DE LA MÉTROPOLE À LA LUMIÈRE DE LEURS IMPACTS SUR LE CLIMAT (Analyse du budget primitif de 2024 - axe atténuation)

DÉFAVORABLE (68 M€)

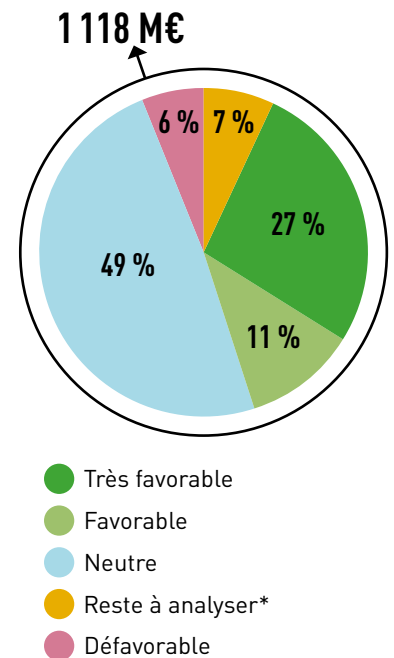
Artificialisation.....	18 M€
Énergie fossile.....	12 M€
Voiries voitures.....	10 M€
Véhicules thermiques.....	11 M€
Rémunérations défavorables.....	15 M€
Autres dépenses de montants inférieurs.....	2 M€

FAVORABLE SOUS CONDITIONS (124 M€)

Transports en commun carbonés.....	46 M€
Valorisation énergétique des déchets.....	36 M€
Rémunérations favorables sous conditions.....	26 M€
Désimper-méabilisation.....	2 M€
Constructions sans artificialisation.....	4 M€
Autres dépenses de montants inférieurs.....	10 M€

TRÈS FAVORABLE (305 M€)

Modes doux et transports en commun décarbonés.....	186 M€
Rémunérations très favorables.....	40 M€
Prévention et recyclage des déchets.....	40 M€
Bâtiments à haute performance énergétique.....	2 M€
Véhicules électriques.....	8 M€
Arbres.....	5 M€
Énergies renouvelables.....	2 M€
Rénovations énergétiques.....	16 M€
Autres dépenses de montants inférieurs.....	6 M€



*méthodologie d'analyse inexistante ou manque de connaissance.



LE FONDS DE CONCOURS MÉTROPOLITAIN SOUTIENT 17 PROJETS ÉCOLOGIQUES COMMUNAUX

Le fonds de concours transition écologique vise à renforcer l'action métropolitaine en matière de transition écologique, en soutenant financièrement les communes membres dans leurs projets contributifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la résilience du territoire. Ce fonds est crédité de 10 M€ sur la période 2022-2026 avec des plafonds par commune calculés sur la base des groupes de référence définis dans le pacte métropolitain de l'habitat. Pour être éligible à ce fonds de concours, les projets devront répondre à l'un des critères suivants :

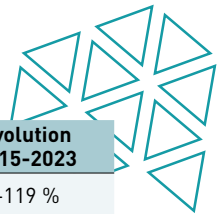
- ▶ Pour les rénovations, le projet devra permettre la réalisation d'économies d'énergie,
- ▶ Pour la construction, le projet devra s'inscrire dans une démarche soucieuse de la préservation de l'environnement (utilisation de matériaux biosourcés, mise en place de dispositifs d'économie d'énergie, label, etc.),
- ▶ Production d'énergies renouvelables,
- ▶ Végétalisation ou désimperméabilisation,
- ▶ Projet agricole de territoire.

Le comité d'engagement d'octobre 2023 a donné un avis favorable à Aucamville qui prévoit la construction d'un groupe scolaire utilisant des matériaux biosourcés, bâtiment labellisé "Bâtiments Durables d'Occitanie", niveau Or. À Beauzelle, la municipalité prévoit la construction d'un gymnase multisports équipé de panneaux photovoltaïques, de pompes à chaleur et d'un toit végétalisé. À Colomiers, le projet porté par la commune prévoit la construction d'une maison dédiée aux transitions écologiques et recevra le label "Bâtiment Durable d'Occitanie", niveau Or. Tournefeuille prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques sous forme d'ombrières dans le parking des ateliers municipaux et la modernisation de l'éclairage des salles de spectacle "Le Phare" et "L'Escalé". À Drémil-Lafage, la commune réalise des travaux de rénovation énergétique dans ses écoles. Mondonville prévoit de réaménager un local communal en tiers lieu, incluant des travaux de rénovation énergétique et l'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables. Mondouzil : Remplacement des systèmes de

chauffage et d'éclairage de la salle des fêtes, du bureau de l'ancienne mairie et de l'église par des dispositifs plus écologiquement responsables. La commune de Mons prévoit l'extension et la réhabilitation énergétique de son groupe scolaire. Montrabé entreprend plusieurs projets de rénovation énergétique pour améliorer le confort thermique estival ainsi que des travaux d'isolation des écoles et un remplacement du système de chauffage de la Mairie Annexe. Pour l'ensemble de ces projets, la Métropole participera pour un montant total de 1 748 247 €.

En avril 2024, un deuxième comité d'engagement s'est tenu, donnant un avis favorable à la commune de Blagnac pour la transformation de l'école élémentaire René Cassin en groupe scolaire labellisé "Bâtiment Durable d'Occitanie", niveau Argent. Le projet inclut l'utilisation de matériaux biosourcés et de réemploi, la mise en place de systèmes de récupération des eaux pluviales, la végétalisation du terrain, et l'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables. La commune de Saint-Orens-de-Gameville prévoit de construire un groupe scolaire intégrant des systèmes de production d'énergies renouvelables. À Launaguet, le changement des menuiseries de l'école de musique et la rénovation de la toiture de l'école primaire des Sables est prévu. Fonbeauzard a pour projet le relamping et le remplacement de la chaudière gaz de la salle des fêtes pour un système plus vertueux. La commune de Seilh sera également accompagnée par la Métropole pour des travaux rénovation énergétique de la salle associative. Flourens prévoit du Relamping pour plusieurs bâtiments communaux et Cornebarrieu souhaite engager des travaux de rénovation énergétique de l'école Saint-Exupéry et de l'ALSH Cornemuse, incluant l'installation de panneaux photovoltaïques. La commune de Fenouillet a pour projet de rénover les menuiseries de l'école Jean Monnet, du bâtiment "Tennis" et de "la Maison de la nature". Ce comité engagement apporte une contribution totale de la Métropole de 1 337 721 € pour l'ensemble des projets.

De juin 2023 à juin 2024, ce fonds de concours à engager un total de 3 085 968 € de la Métropole pour projets contributifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la résilience du territoire.



Administration exemplaire	Évolution 2022-2023	Évolution 2015-2023
Consommation d'énergie des bâtiments corrigée du climat (GWh)	+12 %	+119 %
Consommation d'eau des bâtiments (milliers m ³)	+1 %	+53 %
Nombre de ramettes de papiers achetées	-10 %	-26 %
Nombre de journées de formation suivies par les agents	+22 %	+39 %*
Nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation	+14 %	+74 %*
Taux d'emploi de personnes en situation de handicap	+0,24 point	+1,25 point

*Évolution 2020-2023

ACHETER DE FAÇON RESPONSABLE

La collectivité a fait évoluer ses pratiques d'achats en impliquant prestataires et fournisseurs dans le mouvement.



POLITIQUE D'ACHATS : PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS MIS À CONTRIBUTION

La Métropole s'est dotée, il a deux ans, d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER). Cet outil permet de guider les services dans la réflexion qu'ils mènent lors de la préparation des marchés pour intégrer des considérations liées au développement durable. Plusieurs marchés illustrent cette démarche volontariste. Le premier est celui de la valorisation des biodéchets issus des sites de restauration collective de la collectivité. La collectivité, qui a l'obligation de les valoriser depuis janvier, a confié cette mission à un prestataire. Plusieurs éléments lui ont été imposés. Obligation lui est faite de réaliser, dans le cadre du marché, près de

1 000 heures d'insertion d'ici 2027, en favorisant des profils issus des Quartiers Prioritaires de la Ville. Par ailleurs, il s'est engagé à mener des actions de sensibilisation auprès des agents de la collectivité et des élèves de nos écoles et centres de loisirs, et de fournir des sacs de précollecte 100 % biodégradable, en cas d'absence de bacs réutilisables sur les sites.

Un autre marché exemplaire est celui des composteurs mis à disposition des habitants. Cette fois, la Métropole exige du fournisseur qu'ils soient conçus en bois labellisés FSC ou PEFC, et que le bois soit traité en recourant à des procédés agréés CTB B+, garantissant leur plus grande durabilité dans le temps.

Achat durable	Évolution 2022-2023	Évolution 2016-2023
Nombre d'heures d'insertion dans les marchés publics - mairie de Toulouse et Toulouse Métropole	0 %	+40 %
Part des marchés notifiés avec une disposition environnementale (critère ou clause)	+6 points	+24 points
Achats vers le secteur protégé (insertion des personnes en situation de handicap ESAT/EA) en €	+22 %	+747 %

ET AUSSI

DES OBJETS PROMOTIONNELS FABRIQUÉS EN MATÉRIEAUX DE SECONDE MAIN

Un nouveau marché de "Fournitures d'objets promotionnels écoresponsables" a été lancé en décembre 2023 : celui-ci répond à la nouvelle stratégie d'achat de la collectivité, basée sur la sobriété concernant la distribution, sur la pertinence de l'objet proposé, sur l'exemplarité environnementale et sur l'ancrage territorial. En amont, plusieurs actions avaient déjà initié un tournant. C'est le cas du réemploi de matériau recyclable des deux collectivités, utilisés pour créer de nouveaux objets. 220 pochettes ont ainsi été fabriquées à partir des bâches du Rose Festival

2023, pour une distribution de ces dernières lors de l'édition 2024. Dans le même esprit, 3 000 magnets ont été fabriqués pour la Coupe du Monde de Rugby, à partir de chutes de panneaux aimantés.



SOBRIÉTÉ ET GESTION EXEMPLAIRE ET DURABLE DU PATRIMOINE



Consommer raisonnablement et accentuer les efforts vers la sobriété marquent la quotidien des directions et des services de la collectivité.

DU PLAN SOBRIÉTÉ À UN PLAN ADMINISTRATION BAS CARBONE

L'urgence d'agir face à la crise énergétique a conduit la collectivité à poursuivre les 25 mesures lancées en 2022, pour amplifier la transition déjà en cours depuis 2014. Des économies d'énergie immédiates ont été opérées dès l'hiver 2022, avec la baisse des températures intérieures des équipements publics et la limitation du chauffage des locaux occupés à 19 degrés.

De la même façon, le niveau de déclenchement de la climatisation l'été a été relevé à 27 degrés minimum dans les bâtiments de la collectivité. La fréquence des rames du métro a été légèrement abaissée, et le téléphérique Téléo ferme à 22 h.

Côté équipements publics, la rénovation s'accélère, tout comme le remplacement des éclairages énergivores par des LED et des rues sont équipées de détecteurs de formes permettant plus de sobriété. Une identification a été faite des bâtiments éligibles aux panneaux solaires avec un projet ambitieux de production d'énergie renouvelable en partenariat avec Oppidéa-Europolia. Pour toutes les constructions neuves de bâtiments publics de la collectivité, un dispositif de production d'énergie photovoltaïque

sera étudié, tout en privilégiant également le recours à la géothermie quand cela est possible. Des ombrières solaires vont progressivement équiper les parkings (Zénith, Téléo) et les centres techniques (Tisséo, Atlanta, etc.). Par ailleurs, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023, ouvre la voie aux collectivités pour pouvoir souscrire des contrats d'approvisionnement à long terme en énergie renouvelable (biogaz, photovoltaïque et éolien). Cette opportunité permet de se protéger des hausses des prix du marché, une meilleure planification budgétaire et d'apporter un soutien au développement de projets locaux.

Enfin, un projet "Administration Bas carbone" a été lancé au 1^{er} semestre 2024 qui va permettre de définir une vision, une stratégie et un plan d'action avec les moyens associés pour baisser nos émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre. Les domaines couverts sont l'énergie/bâtiment, la mobilité des agents (déplacements professionnels et domicile travail), le numérique, tous les achats et le suivi de nos délégataires et satellites.



ET AUSSI EXPÉRIMENTATION LANCÉE SUR DES VÉHICULES À L'HYDROGÈNE

La commande du premier bibliobus électrique a été passée en 2023, pour une livraison estimée au second semestre 2024. Par ailleurs, 4 véhicules hydrogène vont rejoindre la flotte de véhicules

techniques : une Benne à Ordures Ménagères 26 t/20 m³, une balayeuse mécanisée et deux fourgons sont en cours de commande, et seront ravitaillés en énergie par la station Hypport de Blagnac.



LES MODES DOUX ENCOURAGÉS, POUR FAIRE MUTER LES DÉPLACEMENTS DE PROXIMITÉ

Une véritable politique vélo est en cours de déploiement en interne : 120 vélos dont 90 vélos à assistance électrique sont progressivement installés sur les sites de la collectivité. Ils viennent compléter les moyens de déplacements professionnels des agents et l'utilisation de ces vélos est favorisée par le logiciel de réservation. Une campagne de communication, un plan de formation de "remise en selle" et un fourgon "atelier mobile" va assurer la maintenance et les dépannages.

La collectivité souhaite aussi favoriser d'autres

modes de déplacements professionnels que la voiture : triporteur, vélo cargo ou vélo à assistance électrique sont des recours possibles lorsque le périmètre du déplacement se situe en proximité. D'ores et déjà, la collectivité a mis en place ces nouveaux modes de déplacements (vélo cargo pour le courrier, triporteurs électriques aménagés en bureaux d'information destinés au public). Une expérimentation sur le territoire Centre a été déployée en septembre 2024, avec deux vélos cargos et un nouveau véhicule Citroën AMI Cargo. Un bilan des usages sera réalisé à la fin de l'année.



DES FLOTTES DE VÉHICULES TOUJOURS PLUS PROPRES POUR LES SERVICES

Sur la période 2021-2026, une dotation exceptionnelle de plus de 52 M€ (35 M€ pour la Métropole de Toulouse) a permis de mettre en œuvre une nouvelle feuille de route en rupture avec la politique traditionnelle d'achats de véhicules, que ce soit en volume ou en qualité, avec des renouvellements de véhicules tournés vers des véhicules peu émissifs. Désormais, l'achat de véhicules thermiques est une exception, réservée uniquement dans les cas où aucune solution peu émissive n'existe sur le marché.

S'agissant des véhicules légers, les motorisations électriques, hybrides ou gaz sont privilégiées, en cohérence avec les impératifs de la ZFE-mobilité. Près de 90 % des commandes passées concernent des véhicules peu émissifs avec une majorité de véhicules électriques (Jusqu'à fin 2024, la loi impose une part d'achat d'au moins

30 % de véhicules à faibles émissions lors du renouvellement de sa flotte. À partir de 2025, cette part minimale sera de 40 %).

Cette transformation du parc des véhicules est conséquente avec l'arrivée de plus de 200 véhicules électriques. Six formations internes ont débuté ce printemps, pour faciliter la prise en main de ces véhicules.

Pour les véhicules lourds, des solutions innovantes ont été adoptées. Le parc des 52 Benches à Ordures Ménagères (BOM) 26 t/20 m³ compte déjà 13 véhicules gaz, en lieu et place du diesel. L'objectif est de poursuivre cette mutation, et une première benne 26 t/20 m³ électrique a été acquise au printemps 2023. Avant 2030, l'objectif est que plus aucune benne ne roule au gazole sur le territoire métropolitain.



© DR

ET AUSSI PREMIÈRE BENNE À ORDURES MÉNAGÈRES ÉLECTRIQUE

Dans le cadre du travail engagé la collectivité en faveur du verdissement de sa flotte, et dans un souci d'exemplarité, Toulouse Métropole a intégré en juin 2023 sa première benne électrique. Plus vertueux sur le plan environnemental, ce véhicule, dont les nuisances sonores sont nettement diminuées par rapport à un camion thermique traditionnel, a un volume de 20 m³ et une autonomie d'environ 100 km en condition de collecte. Adapté au milieu urbain, ce dernier

a déjà parcouru plus de 6 800 km pour effectuer le ramassage des déchets d'ordures ménagères ou de bacs de tri dans les quartiers des Minimes et Amouroux à Toulouse. Avec l'acquisition de 17 benches à ordures ménagères roulant au gaz naturel de ville (GNV) depuis 2019, cette nouvelle benne électrique vient compléter le parc de benches et permettre une alternative aux camions thermiques.



© DR



NUMÉRIQUE RESPONSABLE : LES ACTIONS S'ÉTOFFENT

Un plan d'actions de gestion écoresponsable du numérique est suivi au sein de la collectivité. Un bilan environnemental annuel du numérique est réalisé depuis 2023. Des indicateurs de réalisation et de performance ont été définis, en cohérence avec le Plan Climat-Air-Énergie Territorial et intégré au plan Administration Bas carbone de la collectivité. Dans ce domaine, Toulouse Métropole encourage la définition d'indicateurs communs à plusieurs collectivités (Région, département, Métropole, etc...), et des formations sont réalisées pour l'ensemble des agents acteurs du numérique. Un programme de sensibilisation est aussi en cours de déploiement auprès des agents de la collectivité.

L'allongement de la durée de vie du matériel et le réemploi interne sont encouragés. Grâce à cet effort, la durée de vie des ordinateurs a été portée à 6 ans en moyenne, et la durée de vie des smartphones à plus de 3 ans. Un marché spécifique est par ailleurs actif pour gérer la

fin de vie des matériels. Le marché de gestion des copieurs et imprimantes est également organisé avec des exigences fortes en matière d'allongement de la durée de vie, de réemploi et recyclage. La collectivité a également un marché réservé aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, pour permettre l'achat de matériel reconditionné.

Parmi les chantiers internes à fort enjeu, un programme de refonte de l'infrastructure est engagé. Les données vont migrer des deux data centers de la collectivité vers une infrastructure cloud répondant aux dernières normes environnementales et énergétiques. Pour préparer cette transformation majeure, un travail de rationalisation de la donnée est en cours, ainsi que des actions de sensibilisation à une gestion écoresponsable des documents. Cet accompagnement concerne la gestion des logiciels et l'écoconception des applications.



PLAN PAPIER : 56 ARBRES "SAUVÉS" GRÂCE AUX ÉCONOMIES

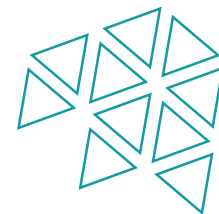
Le déploiement d'un outil de gestion des impressions (solution Watchdoc) - se poursuit au sein de la collectivité. L'économie de papier réalisée en 2023 et de 1 129 ramettes ce qui représente une économie d'énergie de l'ordre de 13,4 MWh et une économie d'eau de 700 m³.

ET AUSSI EFFORT IMPORTANT POUR L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Du point de vue de l'inclusion numérique, Toulouse Métropole investit pour l'accessibilité. Un diagnostic et un plan d'action spécifique ont permis d'atteindre un niveau de conformité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) au-delà des 90 % pour le site web destiné au public. Des efforts similaires ont été entrepris sur les téléservices. Les applications internes les plus utilisées (application ressources humaines et intranet) sont par ailleurs rendues accessibles aux agents de la collectivité.

ET AUSSI LA FRESQUE DE L'EMPLOI DURABLE POUR LES RÉFÉRENTS INSERTION-EMPLOI

À l'occasion d'un séminaire, les agents de la collectivité et ses 35 référents spécialisés en insertion ont pu échanger sur le développement durable dans le champ de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et découvrir l'outil "la fresque de l'emploi durable", qui permet de se projeter vers un emploi désirable et à impact positif pour la société et la planète.



▶ DE NOUVEAUX MODES D'ORGANISATION DU TRAVAIL

La transition écologique amène une évolution de nombreux métiers et incite chacun à changer sa pratique. La collectivité encourage ce mouvement de fond.

DES RÉSEAUX MÉTIERS POUR FAVORISER LA TRANSVERSALITÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la collectivité s'attache à accompagner l'évolution des manières de travailler afin de favoriser la transversalité. Pour cela, plusieurs dispositifs et outils ont été mis à disposition des agents, notamment une méthode unique de gestion de projet (CoMÉT), la normalisation de process et de procédures, le développement de réseaux métiers et de politiques publiques, ...

Désormais, les réseaux offrent un espace de dialogue et, un cadre de travail établi pour permettre la co-construction et une capitalisation des pratiques à travers des logigrammes normés, une bibliothèque partagée, la rédaction de processus et procédures, qui éclaire et accompagne le travail des services et entre les services.

Deux types de réseaux sont animés :

Les réseaux métiers regroupent des agents qui exercent le même métier ou la même fonction, et portent des objectifs opérationnels (échange de pratiques, rédaction de procédures, identification de besoin de formation, développement d'outils, etc.). Les réseaux politiques publics regroupent des agents qui contribuent à la conception et la mise en œuvre de la même politique publique, avec des finalités stratégiques.

L'enjeu est de structurer l'organisation en intégrant aux pratiques verticales déjà ancrées, des modes de travail en transversalité entre les directions, en développant un langage commun et en mettant à disposition des outils partagés.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ORGANISATIONS DU TRAVAIL : PREMIERS RETOURS DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Une thèse CIFRE est menée au sein de la collectivité, avec l'objectif d'étudier les impacts de la transition écologique sur les organisations du travail et les pratiques professionnelles des métiers. L'étude comprend un diagnostic sur la gouvernance et les circuits de décisions en matière d'écologie dans l'administration. L'intérêt de cette étude est d'identifier les déterminants qui vont influencer la transformation du travail dans ce contexte de transition écologique et d'adapter la méthode de conduite du changement.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS (RSO) : BILAN DE L'ANNÉE 1

Dans le cadre de l'évolution réglementaire des instances de dialogue social, l'administration a créé une formation spécialisée couvrant le champ thématique de la RSO (Responsabilité Sociale des Organisations). De ce fait, une nouvelle instance de dialogue social fonctionne depuis mai 2023, avec pour prérogatives de s'intéresser à l'intégration des enjeux de RSO par l'administration et à l'impact de cette intégration sur l'organisation et les conditions de travail.

Depuis un an, l'instance a traité des thématiques suivantes : plan pour la gestion des vagues de chaleur, prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion patrimoniale, prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion du numérique, plan de

développement des compétences et d'accompagnement de la transition écologique de l'administration, plan de déplacement des agents et mise en place d'un forfait mobilité durable, modalités de tri des déchets au sein de l'administration, plan climat air énergie territorial (PCAET) : stratégie et plan d'action, réutilisation des eaux usées traitées, actions menées en faveur de la lutte contre les perturbateurs endocriniens, plan 100 000 arbres et végétalisation des espaces de travail, plan d'action 2024-2026 en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, mission de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail, projet de renouvellement de la convention avec le Fonds d'insertion des Personnes.

PRÉVENIR LES ATTEINTES À LA PROBITÉ : UN PROGRAMME DE LUTTE DÉPLOYÉ, UN RÉFÉRENT NOMMÉ, DES FORMATIONS

Le programme de lutte contre les atteintes à la probité s'applique à l'ensemble des agents et des élus. En cas de non-respect de leur obligation déontologique, des sanctions disciplinaires peuvent être prononcées contre un agent. Les élus de la collectivité ont également pris une série d'engagements en matière de déontologie, en renfort de ce programme. Depuis 2020, la collectivité dispose d'une cartographie des risques d'atteinte à la probité couvrant toutes ses activités. Elle est actualisée tous les deux ans. La politique en matière de cadeaux reçus, comme de conflits d'intérêts en lien avec les commandes publiques notamment, y sont détaillées.

Un plan d'actions visant à répondre aux différents risques issus des scénarios de la cartographie est par ailleurs en cours de déploiement. D'ores et déjà, un code de conduite destiné aux agents a été établi en novembre 2023. Une campagne de communication interne sur le thème de la déontologie a été menée à cette occasion. Un référent déontologue a par ailleurs été nommé, pour accompagner les agents dans le respect de leurs obligations. S'appuyer sur des approches reconnues, pousser la démarche participative comme la coconstruction des actions, permet l'efficacité des politiques publiques sur le terrain.



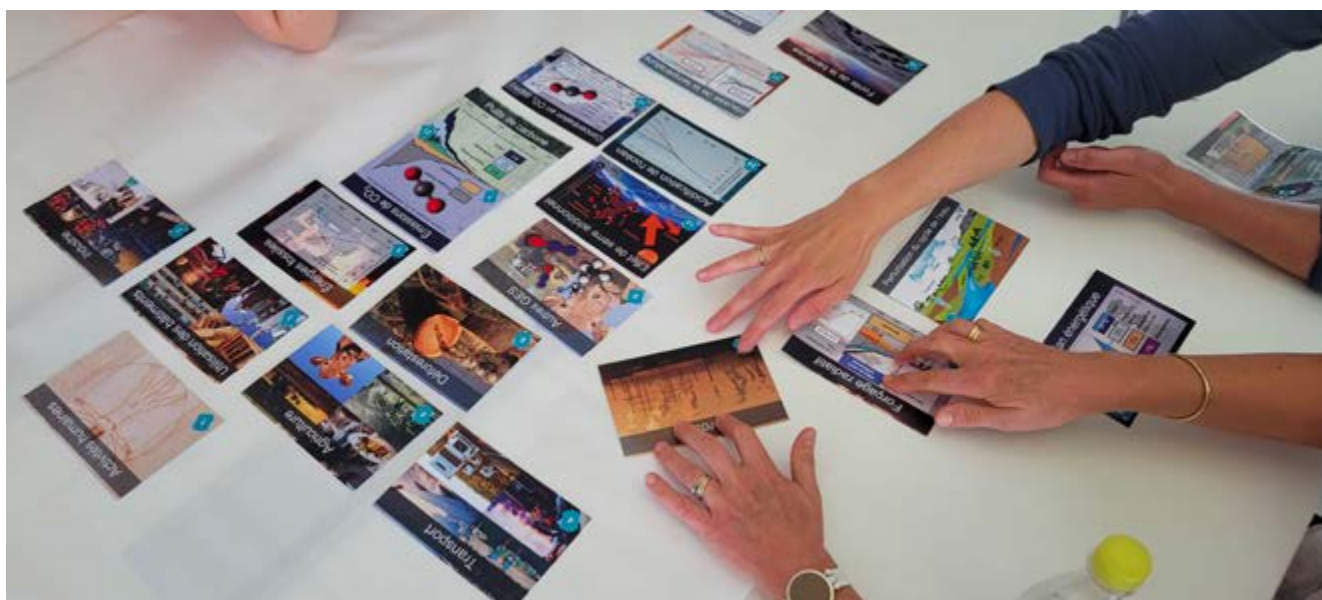
UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES “TRANSITION ÉCOLOGIQUE”, POUR FAIRE ÉVOLUER LES MÉTIERS

Le plan de développement des compétences transition écologique vise à acculturer l'ensemble des agents de la collectivité aux enjeux de la transition écologique. Il se décompose en trois axes : “sensibiliser”, “se former” et “agir”.

Dans ce cadre, Toulouse Métropole fait venir des experts de la région à l'occasion d'un cycle de conférences. Ainsi, Aurélien Ribes (chercheur au sein du Groupe de Météorologie Grande Échelle et Climat - Météo France et CNRS) est venu présenter les principaux éléments des rapports du GIEC devant une centaine d'agents, et Julia Hidalgo (chercheur au laboratoire Interdisciplinaire Solidarités Sociétés Territoires (LISST) - CNRS) a expliqué aux agents le concept des îlots de chaleur urbains. Par ailleurs, à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement, une centaine

d'agents volontaires a pu être sensibilisée aux causes et effets du changement climatique ainsi qu'aux leviers d'actions existants, à l'échelle individuelle comme collective, lors d'ateliers « fresque du climat » et « 2tonnes » le 4 juin 2024. Ces ateliers seront rendus obligatoires pour l'ensemble des agents à partir de la rentrée.

De plus, Toulouse Métropole propose également des ressources en ligne (le B.A.-BA du CNED et un accès à la communauté de la transition écologique de la plateforme Ideal-Co) pour se former en toute autonomie à ces enjeux. Enfin, des formations spécifiques à certains métiers sont déployées par la direction des ressources humaines (“fondamentaux de la ville perméable et vivante” par exemple).



ZOOM

LES AGENTS FORMÉS AUX “FONDAMENTAUX DE LA VILLE PERMÉABLE ET VIVANTE”

La collectivité souhaite former les agents en charge d'opération, d'exploitation ou d'entretien de l'aménagement des espaces publics, aux enjeux de la désimperméabilisation, de la gestion des eaux pluviales et de la renaturation en milieu urbain. En effet, ces agents sont les acteurs de terrain en charge de la fabrique de la ville. Adapter la ville face au changement climatique passe par la transformation de leurs représentations et de leurs pratiques. C'est dans cette optique qu'une formation spécifique “Les fondamentaux de la ville perméable & vivante” a été élaborée et expérimentée au printemps 2024. Cette formation est déployée plus largement depuis septembre 2024. À l'horizon 2025, environ 400 agents seront formés.

ZOOM

CAP'TRANSITION !

Toulouse Métropole innove en créant le dispositif “Cap'transition!”. L'objectif est d'accompagner les directions volontaires dans la réalisation d'un diagnostic des politiques publiques qu'elles portent sous l'angle de la transition écologique et dans la construction d'une feuille de route qui leur permettra de faire évoluer leurs pratiques pour mieux prendre en compte ces enjeux dans la mise en œuvre de l'action publique. La collectivité initie cette démarche sur le périmètre de la Culture.



UTILISER LES BILANS CARBONE POUR MIEUX PILOTER L'ACTIVITÉ

La décarbonation des activités est une exigence forte de la collectivité. Elle passe notamment par une maîtrise de l'énergie consommée et une réduction des gaz à effet de serre émis. En 2023, les contrats de délégation de service public de l'eau potable et de l'assainissement ont fait l'objet d'une mission pour évaluer leur bilan carbone. Cette mission vient compléter les bilans carbone annuels réalisés par les délégataires depuis 2020, et permet ainsi d'avoir une vision globale sur les émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble du service.

Le bilan carbone des services de l'eau et de l'assainissement de Toulouse Métropole a été estimé à près de 80 000 TeqCO₂ (sur la base des

données de l'année 2022), soit l'équivalent des émissions annuelles de 10 000 habitants. Dans le détail, 70 % des émissions de gaz à effet de serre des services sont liées aux services de l'assainissement (en lien avec les processus d'épuration fortement émissifs de gaz à effet de serre), 22 % des émissions sont liées aux travaux des réseaux et 9 % des émissions sont issues du service d'eau potable (émissions principalement liées à la consommation d'énergie, aux consommables et réactifs).

En juin 2024, un plan de réduction de ces émissions de gaz à effet de serre a été adopté. La formation des agents de la direction et la constitution de groupes de travail sur cette thématique sont en cours.

ZOOM

LE PACTE D'ENGAGEMENT DES ACTEURS DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ S'ÉTOFFE DE NOUVEAUX OUTILS

Depuis janvier 2024, Toulouse Métropole s'est doté d'une Direction Politique Espaces Publics, qui compte un service Innovation et Gestion Patrimoniale. Sa mission est de mettre en place des doctrines d'aménagement et de gestion du domaine public orientées selon les prescriptions du Pacte d'Engagement des Acteurs des Infrastructures de Mobilité (PEAIM).

Dans ce cadre-là, plusieurs actions d'ampleur ont été menées. Des fiches sur les matériaux routiers et les bonnes pratiques à suivre sont éditées, et de nouvelles créées telles que la fiche sur les recommandations techniques en matière de choix de revêtement pour lutter contre les îlots de chaleur urbains (ICU). Par ailleurs, une vaste campagne d'information, destinée aux chargés d'opérations comme aux entreprises en marché,

visait à faire évoluer les méthodes et les pratiques vers la diminution des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, la gestion et le recyclage des déchets de chantiers et la préservation des ressources naturelles non renouvelables.

Un réseau métier, intitulé Espaces Publics en Transition, est opérationnel depuis juin 2024. Il accueille une trentaine de membres fondateurs issus des trois Directions Générales structurantes de l'espace public ainsi qu'Oppidéa-Europolia.

Par ailleurs, de nouveaux enjeux environnementaux seront intégrés au PEAIM en 2024, notamment sur l'économie d'eau en phase de travaux et sa gestion en phase d'exploitation en complément de nos récentes.

▶ ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES : LES HABITANTS INTERROGÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la nouvelle Direction Prospective et Transformation Publique impulse la transformation de l'administration au service des transitions numérique, écologique et démocratique. Elle vise à mettre au cœur de l'action publique la prise en compte de l'expérience citoyenne d'aujourd'hui et de demain en :

- ▶ Partageant les tendances ou signaux faibles de nature à venir impacter les politiques publiques de la collectivité ;
- ▶ Accompagnant les services de la collectivité dans la transformation du service public en utilisant des méthodes d'intelligence collective et le design de service, tous deux centrés sur les usagers ;
- ▶ Développant la participation citoyenne notamment en s'appuyant sur charte de la participation citoyenne, adoptée en 2022 ;
- ▶ Réalisant des évaluations et enquêtes sollicitant les citoyens, les acteurs majeurs, et les

usagers des politiques publiques ou projets de la collectivité. Afin d'apprécier les effets des politiques publiques et actions de la collectivité, la Métropole réalise des évaluations et enquêtes sollicitant les citoyens.

En 2023, dans le cadre du programme annuel d'évaluation des politiques publiques, Toulouse Métropole a mené l'évaluation de la politique d'accompagnement des entreprises en consultant les acteurs économiques du territoire.

En complément, Toulouse Métropole a réalisé une enquête auprès des habitants et des agents pour mieux connaître leur perception en matière de transition écologique.

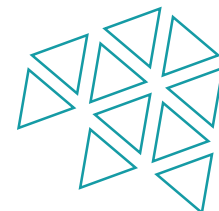
L'enquête sur la satisfaction des usagers des démarches en ligne proposées par la collectivité, qui a démarré en 2021, s'est poursuivie.

Au total, 6 974 habitants ont été consultés en 2023 dans le cadre des évaluations et enquêtes de la Métropole de Toulouse.

INDICATEURS THÉMATIQUES TRIENNAUX

THÉMATIQUE	INDICATEUR	2018	2019	2020	2021
Gaz à effet de serre (Sources Atmo Occitanie et INSEE)	Émissions de gaz à effet de serre hors biomasse (10 ³ xTonnes eqCO ₂)	2 608	2 550	2 112	2 508
	Évolution des émissions de gaz à effet de serre hors biomasse par rapport à 2008 (%)	-0,46	-2,67	-19,39	-4,27
	Évolution des émissions de gaz à effet de serre hors biomasse par habitant par rapport à 2008 (%)	-11,51	-14,87	-30,39	-18,66
Sobriété énergétique (Sources ORCEO et INSEE)	Évolution de la consommation énergétique par rapport à 2016 (%)	1,42	1,03	-8,24	-1,17
	Évolution de la consommation énergétique par habitant par rapport à 2016 (%)	-1,22	-3,19	-13,07	-7,87
	Facture énergétique par habitant (€)	2 272	2 292	1 859	2 179
Énergies renouvelables (Source ORCEO)	Production ENRr locales (Gwh) par rapport à 2013	+ 35,22	+ 29,07	+ 58,10	+ 107,23
	Part des ENR locales dans la consommation énergétique du territoire (%)	3,4	3,37	3,93	3,99
Consommation foncière (Source OCS GE Enrichie 2022)	Consommation Foncière / Consommation d'espace (Ha/an)	2013-2016	2016-2019	2019-2022	
		90	155	59	

INDICATEURS THÉMATIQUES ANNUELS



THÉMATIQUE	INDICATEUR	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Qualité de l'air (Source Atmo Occitanie)	Habitants exposés de façon chronique à des dépassements de valeur limites sur les NO2 (nombre d'habitants).	4 700 - 9 200	7 650	900 - 1 500	1 550 - 2 500	1 200 - 2 200	1 500 - 3 650*
	Logements (Source Toulouse Métropole)	Rénovations énergétiques (nombre de logements rénovés/an)**	2 614	3 048	2 356	4 050	4 108
Mobilité (Sources Tisséo et Toulouse Métropole)	Logements construits post RT 2012 (nombre de logements)	10 068	8 635	7 064	7 156	4 235	3 324
	Déplacements en transport en commun (en millions)	132	140	85,5	102,6	125,7	135
Énergies renouvelables (Sources Toulouse Métropole et ODRÉ)	Réseau cyclable vélo (en km, hors réseau vert)	634	643	663	672	716	824
	Énergie livrée en sous-station par les réseaux de chaleur (Gwh/an)	181	190	236	268	238	268
Déchets économie circulaire (Source Toulouse Métropole)	Production photovoltaïque des installations raccordées au réseau (hors installations en autoconsommation totale, GWh/an)	33,9	38,4	42,6	65,8	70,1	74,5
	Évolution de la production de déchets ménagers et assimilés (déblais et gravats inclus) (% par rapport à 2010).	1	-4	-6	-6	-11	-13
Surfaces agricoles (Source Vigifoncier Occitanie)	Taux de valorisation matière*** (%)	40	39	43	42	44	42
	Perte de surface de foncier agricole (Ha/an)	-141	-148	-137	-142	-95	-177
Exemplarité de la collectivité (Source Toulouse Métropole)	Consommation énergétique des bâtiments patrimoniaux (corrigée du climat, GWh/an)	38,14	40,40	38,81	39,87	38,91	43,69
	Gaz à effet de serre émis par le parc automobile de la Métropole / Ville (Teq CO2)	ND	ND	ND	9 451	9 694	8 822
	Gaz à effet de serre émis par le parc automobile de la Métropole / Ville par kilomètres parcourus (Teq CO2)	ND	ND	ND	0,73	0,66	0,62

* ATMO Occitanie a procédé à une refonte méthodologique des outils de calculs des cartes de dispersion sur le territoire du Plan de Protection de l'Atmosphère.

** MaPrimeRénov' + PIG parc privé + rénovations parc public + estimation des rénovations non accompagnées.

*** Tonnages collectés issus de la collecte sélective + tonnages d'ameublements recyclés + tonnages textiles recyclés + déchets verts compostés + mâchefers et métaux valorisés issus de l'incinération des OMR + matériaux non dangereux issus des déchèteries.



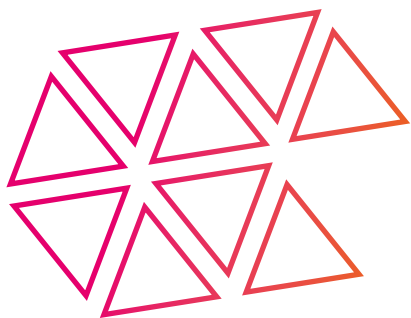
Sources :

Toulouse Métropole en Chiffres 2024
Contributions des services INSEE

Photos : Bernard Aïach, Joachim Hocine, Frédéric Maligne, Patrice Nin,
Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole

Octobre 2024

Toulouse Métropole
Direction Générale aux Transitions
Direction Climat et Transition Écologique



toulouse
métropole